

Université de Montréal

Méta-analyse sur l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie pour les
jeunes qui transitent à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut

Par

Jasna Komljenovic

École de travail social
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)
en travail social

Février, 2020

© Jasna Komljenovic, 2020

Université de Montréal

École de travail social : faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

Méta-analyse sur l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie pour les jeunes qui transitent à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut

Présenté par

Jasna Komljenovic

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Céline Bellot

Présidente-rapporteuse

Tonino Esposito

Directeur de recherche

Martin Goyette

Membre du jury

Résumé

Les jeunes qui réalisent la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut rencontrent plusieurs difficultés au début de l'âge adulte. Afin d'encadrer et préparer ces jeunes en lien avec cette étape cruciale de leur vie, plusieurs pays ont développé des programmes de préparation à l'autonomie. Toutefois, l'efficacité de ces programmes demeure méconnue. **Objectif** : Afin de contribuer aux connaissances actuelles, la présente recherche a pour objectif de mesurer l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie pour les jeunes placés en milieu de vie substitut. **Méthodologie** : Des méta-analyses ont été réalisées afin de mesurer les tailles d'effet pondérées pour trois dimensions reliées au passage à la vie adulte soit l'emploi, le logement et le réseau social. Les tailles d'effet ont été calculées sous forme de différences de moyennes standardisées ou Hedge's g . Le modèle à effet fixe a été utilisé dans les analyses. **Résultats** : La revue systématique a permis d'identifier $k = 9$ études totalisant $n = 7127$ participants avec des données suffisantes pour réaliser une méta-analyse. Les résultats indiquent que les programmes de préparation à l'autonomie ont un très faible effet favorisant le groupe traitement comparativement aux jeunes ayant reçu les services habituels pour les dimensions de l'emploi ($k = 5, n = 5778$) et du logement ($k = 5, n = 2467$). Ces résultats ont été constatés un an à quatre ans après le temps zéro. Aucun effet significatif n'a été observé pour la dimension du réseau social ($k = 5, n = 1797$). **Discussion** : Devant la complexité des trajectoires de vie et des besoins des jeunes qui transitent à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut, il est impératif que les programmes actuels prennent davantage en considération la réalité actuelle du passage à la vie adulte ainsi que les besoins particuliers de ces jeunes. Il s'agit notamment d'offrir des services qui s'étendent jusqu'à 25 ans et de mettre de l'avant une vision interdépendante du passage à la vie adulte dans les interventions.

Mots-clés : transition à l'autonomie, vie autonome, placement, milieu de vie substitut, adolescent, jeune adulte, protection de la jeunesse, programme, intervention, service, efficacité

Abstract

Youth in out-of-home care face an uncertain future and disproportionate difficulties when aging out of care and into independent life as an adult. The difficulties these youth face have prompted governments in several countries to develop programs in order to prepare these youth for this critical period in their life. However, the effectiveness of these programs remains unknown. **Objective:** The main objective of the present study is to fill this gap in knowledge by measuring the effectiveness of independent living programs to prepare young people aging out of care for adulthood. **Methodology:** A series of meta-analysis were performed in order to measure the weighed effect sizes on three outcomes related to adulthood: employment, housing, and social support. The effect sizes were calculated using standardized mean differences or Hedge's *g*. A fixed effect size model was used to perform the analyses. **Results:** $k = 9$ studies including a total of $n = 7127$ participants met the inclusion criteria for the systematic review and had sufficient data to conduct a meta-analysis. The results of the meta-analysis for the employment outcome ($k = 5, n = 5778$) and for the housing outcome ($k = 5, n = 2467$) show a very small effect favoring the treatment group compared to services as usual for these two outcomes, 1 to 4 years post baseline. No significant effect was found for the social support outcome ($k = 5, n = 1797$). **Discussion:** Considering the complex trajectories and needs of youth in out-of-home care, it is imperative that independent living programs better reflect today's socioeconomic realities to better prepare youth for adulthood, and take into consideration the particular needs of these youth. It is recommended to extend the services until 25 years old and to put forward an interdependent vision of autonomy in the interventions provided to these youth.

Keywords: transition to adulthood, independent living, adolescent, youth, young adult, leaving care, aging out of care, child protection, child care services, out-of-home care, program, services, intervention, effectiveness

Table des matières

Résumé.....	ii
Abstract.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Liste des abréviations.....	viii
Remerciements.....	x
Introduction à la problématique.....	1
Mise en contexte.....	1
Problématique de la recherche.....	5
Question et objectifs de la recherche.....	6
Chapitre 1 - Recension de la littérature.....	9
1.1 Profil des jeunes placés.....	9
1.1.1 Mise en contexte.....	9
1.1.2 Devenir adulte des jeunes placés.....	11
1.2 Programmes de préparation à l'autonomie.....	20
1.2.1 Portrait des programmes existants.....	20
1.2.2 Efficacité des programmes existants.....	27
1.3 Résumé de la recension et pertinence de la présente recherche.....	30
Chapitre 2 - Cadre théorique.....	33
Chapitre 3 - Méthodologie.....	39
3.1 Stratégie de recherche de la littérature.....	39
3.2 Critères d'inclusion et d'exclusion.....	40
3.3 Codage des études sélectionnées.....	41
3.4 Calcul de la taille d'effet.....	42

3.5 Modèle à effet fixe	43
3.6 Évaluation du risque de biais	44
3.7 Évaluation de l'hétérogénéité	47
Chapitre 4 - Résultats.....	48
4.1 Résultats de la revue systématique	48
4.2 Études exclues de la méta-analyse.....	50
4.3 Études incluses dans la méta-analyse	53
4.4 Évaluation du risque de biais	68
4.5 Analyse des résultats.....	72
Chapitre 5 - Discussion.....	82
5.1 Principaux constats concernant l'efficacité des programmes	82
5.2 Recommandations pour la pratique	87
5.3 Forces et limites de l'étude	91
5.4 Recommandations pour les recherches futures.....	94
Bibliographie.....	96
Annexe I : Canevas d'extraction des données	110

Liste des tableaux

Tableau 1 - Pratiques cliniques en lien avec la transition à la vie autonome	24
Tableau 2 - Mots-clés employés pour la revue systématique classés en catégories	39
Tableau 3 - Outil de Cochrane Collaboration pour évaluer le risque de biais	45
Tableau 4 - Études exclues avec justifications	50
Tableau 5 - Caractéristiques des études retenues pour la méta-analyse	55
Tableau 6 - Caractéristiques des participants au début de l'étude	58
Tableau 7 - Caractéristiques des programmes	61
Tableau 8 - Évaluation du risque de biais avec l'outil de Cochrane Collaboration.....	68
Tableau 9 - Tailles d'effet pondérées selon les dimensions mesurées	81

Liste des figures

Figure 1 - Modèle logique du contexte général de la recherche	7
Figure 2 - Diagramme de sélection des études	49
Figure 3 - Résultats de la méta-analyse pour la dimension emploi	75
Figure 4 - Résultats de la méta-analyse pour la dimension du logement.....	77
Figure 5 - Résultats de la méta-analyse pour la dimension du logement en excluant l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017)	78
Figure 6 - Résultats de la méta-analyse pour la dimension du réseau social	80

Liste des abréviations

- ACJQ** : Association des centres jeunesse du Québec
- AFCARS**: Adoption and Foster Care Analysis and Reporting System
- CFCIP**: Chafee Foster Care Independence Program
- CISSS** : Centre intégré de santé et de services sociaux
- CIUSSS** : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
- DPJ** : Direction de la protection de la jeunesse
- ÉDJeP** : Étude sur le devenir des jeunes placés
- INESSS** : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
- ILP**: Independent Living Program
- INTRAC**: International Research Network on Transitions to Adulthood from Care
- LPJ** : Loi sur la protection de la jeunesse
- LSJPA** : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- LSSSS** : Loi sur les services de santé et les services sociaux
- MSSS** : Ministère de la santé et des services sociaux
- NYTD**: National Youth in Transition Database
- PCA** : Plan de cheminement vers l'autonomie
- PQJ** : Programme qualification des jeunes
- SAJ** : Secrétariat à la jeunesse
- VGQ** : Vérificateur général du Québec

À ma famille.

Remerciements

Plusieurs personnes ont contribué à ce que ce mémoire puisse voir le jour. Tout d'abord, je remercie de tout cœur mes parents, Nermina et Dragan, mon frère, Zlatko, et ma belle-sœur, Mélissa, qui ont cru en moi et qui m'ont encouragée sans relâche à mener ce projet à terme. Sans eux, je n'aurais pas eu le courage ni la force de continuer ce projet quand la vie me mettait au défi. Je remercie aussi mes amis qui ont cru en moi, parfois plus que moi-même, et qui ont été patients lorsque je n'étais pas disponible, de corps ou d'esprit, car j'étais captivée par mon mémoire.

Je souhaite remercier tout particulièrement mon directeur de recherche, le professeur Tonino Esposito, qui a continué à me soutenir et à m'appuyer dans mes moments de doute et d'hésitation. Il a toujours fait preuve d'une patience inégalée et d'une grande disponibilité pour que ce projet puisse aboutir. Nos discussions ont nourri les réflexions recueillies à présent dans ce mémoire.

Je tiens aussi à dire un énorme merci à ma cheffe, Julie, et à mes collègues, Geneviève et Stéphane, qui m'ont inspirée, de par leur propre passion pour la recherche, à m'investir corps et âme dans mon projet. Ils ont été une source inépuisable d'encouragements et de soutien.

Je remercie également Céline Bellot et Martin Goyette qui ont accepté d'évaluer mon mémoire. C'est un privilège que ces deux experts dans le domaine puissent porter un œil critique sur mon travail.

Finalement, c'est un merci tout particulier que je dis aux jeunes que j'ai croisés dans ma carrière d'intervenante et qui ont inspiré ce mémoire. Vos trajectoires de vie fabuleuses m'ont émue. J'espère de tout cœur que ce mémoire puisse contribuer aux connaissances pour rendre votre vie meilleure.

Introduction à la problématique

Mise en contexte

L'adolescence est une période charnière du développement d'une personne. Au cours de celle-ci, l'individu traverse plusieurs étapes développementales sur les plans physique, socioaffectif et cognitif. Ces phases sont nécessaires pour préparer le passage à la vie adulte, notamment en permettant à l'adolescent d'acquérir graduellement une indépendance par rapport à ses figures parentales tant au niveau émotionnel que financier (Cloutier, 2016). Or, dans la réalité actuelle, les jeunes adultes en devenir sont confrontés à des défis supplémentaires alors que les repères traditionnels définissant la transition à l'âge adulte comme le mariage, la complétion des études, l'entrée sur le marché du travail ou la naissance d'un enfant sont repoussés ou même remis en question (Avery et Freundlich, 2009; Coles, 1995; Mann-Feder et Goyette, 2019; Shanahan, 2000). Cette nouvelle réalité fait en sorte que plusieurs jeunes adultes éprouvent des difficultés à atteindre leurs objectifs financiers, professionnels ou académiques (Coles, 1995). Le contexte socioéconomique actuel contribue à exacerber ces difficultés. En effet, l'insertion sur le marché du travail est devenue plus complexe dans les pays occidentaux avec les crises économiques, la mondialisation et les nouvelles technologies venant modifier les emplois tels qu'ils étaient jusqu'alors. L'exode des emplois qui exigent peu de qualifications nécessite que les jeunes complètent des études plus poussées afin de pouvoir obtenir un travail bien rémunéré (Coles, 1995; Goyette, 2003; Osgood, Foster et Courtney, 2010).

Ces profondes modifications ont eu pour conséquence d'allonger la période de transition à l'âge adulte (Avery et Freundlich, 2009; Goyette et Frechon, 2013; Mann-Feder et Goyette, 2019). Ainsi, à l'époque actuelle, les jeunes adultes restent plus longtemps chez leurs parents, notamment pour compléter leurs études. À titre illustratif, au Canada, 34.7 % des jeunes âgés de 20 à 34 ans vivaient avec au moins un de leurs parents en 2016 comparativement à 30.6 % en 2001. Aux États-Unis, ce taux était de 34.1 % en 2016 pour les jeunes de 18 à 34, ans alors que dans l'Union européenne, en 2012, c'était 48 % des jeunes

âgés de 18 à 29 ans qui vivaient avec au moins un de leurs deux parents (Goyette, Blanchet et Bellot, 2019). En attendant de pouvoir gagner le marché du travail et subvenir eux-mêmes à leurs besoins, ces jeunes doivent compter sur des soutiens externes (Goyette et Frechon, 2013; Mann-Feder et Goyette, 2019). Ceux qui quittent le milieu parental tôt à la fin de l'adolescence réalisent souvent plusieurs allers et retours au domicile parental avant de s'établir définitivement comme adultes (Arnett, 2000; Rogers, 2011).

Arnett (2000) a proposé le concept de vie adulte émergente pour décrire la période de 18 à 25 ans qui marque la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Cette période se caractérise par l'expérimentation de différents rôles et préférences au niveau de la carrière, des relations interpersonnelles, de l'identité et de la vie en général. Pendant l'expérimentation, les responsabilités de l'âge adulte sont délayées (Arnett, 2000). La vie adulte émergente est en quelque sorte un tremplin vers l'âge adulte et se caractérise par des gains développementaux aux niveaux cognitif, émotionnel et comportemental, nécessaires pour assumer les rôles et responsabilités adultes (Avery et Freundlich, 2009).

Ceci étant dit, le contexte actuel du passage à la vie adulte n'affecte pas de la même façon tous les jeunes. Cette transition varie selon les contextes familial et social dans lesquels évolue l'adolescent (Goyette, 2003). Ainsi, alors que la transition à l'âge adulte s'avère un défi de taille pour les jeunes de la population générale, les épreuves rencontrées par les jeunes issus de familles confrontées à des difficultés importantes et ayant nécessité des services en protection de la jeunesse semblent souvent insurmontables. Ces difficultés sont parfois tellement grandes qu'il n'est pas possible pour ces adolescents de demeurer dans leur milieu parental. Ils sont alors retirés de ce milieu pour être placés en famille d'accueil, auprès d'un tiers significatif, dans un centre de réadaptation, en foyer de groupe ou dans une ressource intermédiaire. Ces milieux alternatifs au domicile parental portent le nom de milieu de vie substitut (Barreau du Québec, 2018).

Pour certains, le placement en milieu de vie substitut se poursuit jusqu'à leur majorité où les services en protection de la jeunesse prennent fin. Cette situation a des implications importantes considérant que ces jeunes réalisent la transition à l'autonomie à partir du système

de la protection de la jeunesse et non à partir de leur milieu naturel, comme c'est le cas pour leurs pairs de la population générale. Ainsi, alors que les jeunes de la population générale peuvent bénéficier de soutien de la part de leur réseau social au niveau affectif et financier dans les années qui suivent leur majorité, ceux qui effectuent le passage à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut se retrouvent, quant à eux, souvent seuls lorsque les services en protection de la jeunesse se terminent (Goyette, Chénier, Royer et Noël, 2007; Paulsen et Berg, 2016). Ces jeunes n'ont souvent pas le loisir de faire les expériences propres à la vie adulte émergente. Ils doivent, dès l'atteinte de la majorité, subvenir eux-mêmes à leurs besoins de base étant donné la cessation des services en protection de la jeunesse. En d'autres mots, ces jeunes doivent affronter les défis de la vie adulte en plus bas âge que leurs pairs et ce, sans le soutien et les acquis nécessaires et avec un lourd bagage psychosocial en héritage (Avery et Freundlich, 2009; Batsche et al., 2014; Goyette et Fréchon, 2013; Jones, 2014; Lee et Berrick, 2014).

Plusieurs études ont été menées sur la question du devenir adulte des jeunes provenant du système de la protection de la jeunesse. Ces études arrivent au constat que les adolescents qui réalisent la transition vers l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut peinent souvent à répondre à leurs besoins de base (Avery et Freundlich, 2009; Courtney et Barth, 1996; Keller, Cusick et Courtney, 2007; Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016). Plusieurs d'entre eux atteignent la majorité sans avoir complété leurs études secondaires (Batsche et al., 2014; Goyette et Blanchet, 2018; Jones, 2014; Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016). Puis, ils se retrouvent fréquemment sans emploi ou occupent des emplois peu rémunérés qui ne leur permettent pas de se sortir de leur situation de précarité (Osgood, Foster et Courtney, 2010; Pecora et al., 2006; Reilly, 2003). À ce sujet, un nombre important de jeunes adultes ayant été placés appartiennent à une classe socioéconomique inférieure et ils sont nombreux à vivre dans la pauvreté (Hook et Courtney, 2011; Jones, 2014). De plus, les problèmes de santé mentale et physique (Pecora, White, Jackson et Wiggins, 2009; Reilly, 2003) ainsi que la toxicomanie sont importants au sein de cette population (Jones, 2011a; Singh, Thornton et Tonmyr, 2011). Ces jeunes placés, lorsqu'ils atteignent la majorité, vivent plus de problèmes aux niveaux de la criminalité, de l'itinérance et ils ont des problèmes familiaux importants

(Geenen et Powers, 2007; Goodkind, Schelbe et Shook, 2011; Jones, 2014; Keller, Cusick et Courtney, 2007).

Face aux besoins criants de ces adolescents vulnérables et en l'absence de figures parentales stables pour les guider, il devient de la responsabilité de l'État de les accompagner dans leur cheminement vers l'autonomie et de s'assurer que leur passage à la vie adulte se déroule de la manière la plus harmonieuse possible. Il s'agit d'un enjeu majeur considérant qu'à chaque année, au Québec, on estime que plus de 2000 jeunes quittent un milieu de vie substitut pour entreprendre leur vie adulte (Goyette et Blanchet, 2018).

À ce sujet, plusieurs programmes de préparation à la vie autonome ont été créés afin de soutenir les jeunes qui font la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut. Ainsi, aux États-Unis, en 1985, avec l'Independent Living Initiative, le gouvernement a alloué des fonds pour créer des programmes afin de pallier aux difficultés importantes de ces jeunes. Cette législation a entraîné la création des Independent Living Programs (ILPs), des programmes dont l'objectif était de préparer les jeunes à la vie après la prise en charge par le système de protection de la jeunesse. Des législations ultérieures, dont le John Chafee Foster Care Independence Act, en 1999, et le Fostering Connections to Success and Increasing Adoptions Act, en 2008, visaient à améliorer ces programmes. Les objectifs et les modalités de ces derniers varient selon les États. Certains visent l'acquisition de plusieurs habiletés à la fois (gestion de la vie quotidienne, logement, éducation), alors que d'autres sont plus spécifiques, par exemple des programmes visant l'employabilité (Courtney, 2009; Healey, 2017).

Au Québec, Goyette (2003) a réalisé une recension de 19 programmes et interventions de préparation à l'autonomie. Son étude a mis en lumière le fait que l'employabilité demeure l'objectif central dans la plupart des programmes, alors que les jeunes en milieu de vie substitut présentent plusieurs autres besoins nécessitant une intervention qui est davantage multidimensionnelle (Goyette, 2003; Goyette, Morin et Lyrette, 2005). Plus récemment, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a réalisé une autre recension (INESSS, 2018). Le rapport indique qu'il existe un effort de diversification des

activités de préparation à la vie autonome, mais arrive à un constat similaire à celui de Goyette (2003), soit qu'il est nécessaire d'adopter une perspective plus large des besoins des jeunes dans le cadre des interventions mises en place pour les préparer à l'autonomie.

Certains programmes ont été développés dans l'effort de répondre aux multiples besoins des jeunes qui réalisent le passage à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut. Le Programme qualification des jeunes (PQJ) en est un exemple. Ce programme s'inscrit dans le contexte du rapport Cloutier, paru en 2000, et du Conseil permanent de la jeunesse, en 2004, qui recommandaient la mise en place d'activités de préparation à la vie adulte spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes hébergés en milieu de vie substitut dans le but de favoriser une transition réussie à la vie adulte (Goyette et al., 2006). Ce programme a été proposé par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) suite au Sommet du Québec et de la jeunesse dont l'objectif était la création d'un plan pour venir en aide aux jeunes en difficulté (Goyette, Morin et Lyrette, 2005).

Problématique de la recherche

Les différents programmes développés aux États-Unis et au Québec témoignent d'un effort pour tenter d'accompagner les jeunes placés en milieu de vie substitut vers une transition harmonieuse à la vie adulte et de diminuer l'écart entre eux et leurs pairs de la population générale concernant les défis rencontrés durant cette période cruciale de leur vie. Toutefois, plusieurs chercheurs critiquent le manque de connaissances au sujet de l'efficacité de ces programmes à préparer les jeunes à l'autonomie (Courtney, 2009; INESSS, 2018; Osgood, Foster et Courtney, 2010). La faible rigueur méthodologique des études évaluatives existantes figure parmi les raisons énumérées pour expliquer le peu de connaissances au sujet de l'efficacité des programmes (Bussièrès et al., 2015; Montgomery, Donkoh et Underhill, 2006; Naccarato et DeLorenzo, 2008; Yelick, 2017). Cette lacune fait en sorte qu'il est difficile de déterminer l'efficacité des programmes pour préparer les jeunes à l'autonomie, les aspects probants de ces programmes, leur fonctionnement pour favoriser la préparation à l'autonomie et la façon de les améliorer en tenant compte de l'évolution des besoins des jeunes.

Question et objectifs de la recherche

La présente recherche vise à apporter une contribution aux connaissances actuelles au sujet de l'efficacité des programmes pour préparer les jeunes à une transition harmonieuse à la vie adulte. De façon précise, nous souhaitons répondre à la question suivante : Est-ce que les programmes de préparation à la vie adulte sont efficaces pour préparer la transition à l'âge adulte des jeunes placés en milieu de vie substitut? Pour répondre à cette question, nous allons réaliser une méta-analyse. La méta-analyse est une procédure statistique permettant de combiner de manière objective les résultats de plusieurs études différentes portant sur le même sujet et possède en ce sens une puissance statistique plus grande que les études individuelles pour évaluer l'efficacité d'une intervention donnée (Higgins et Green, 2011). La précision et la validité des estimations peuvent être améliorées en augmentant la quantité de données dans une méta-analyse. Par ailleurs, la quantité accrue de données augmente la puissance statistique pour détecter un effet.

Les objectifs spécifiques de la recherche sont :

- Mesurer la taille d'effet des programmes de préparation à l'autonomie sur les différentes dimensions de l'autonomie ciblées par ces programmes;
- Émettre des recommandations afin de bonifier les programmes existants en fonction des résultats obtenus.

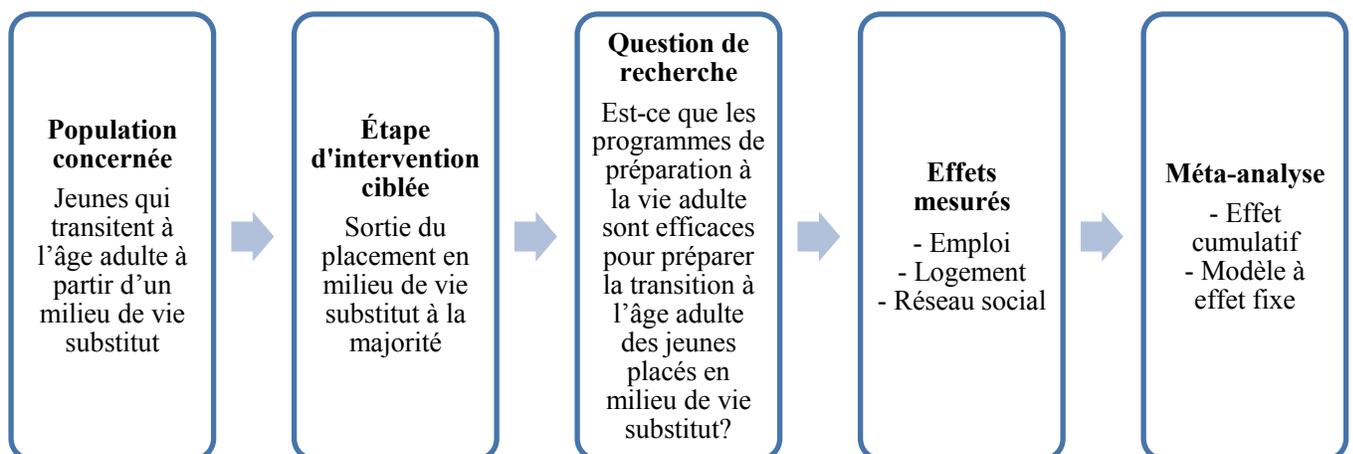
Dans le cadre de notre recherche, nous nous appuyerons sur la définition de l'âge adulte telle que proposée par Coles (1995). Coles (1995) identifie trois transitions importantes qui caractérisent le passage à l'âge adulte soit la transition de l'école vers le marché de l'emploi, de la famille d'origine à une nouvelle famille et finalement, la transition du domicile des parents pour vivre dans un logement indépendant. À partir de cette définition, la mesure de succès des programmes évalués sera déterminée tout d'abord par une transition réussie sur le marché du travail (dimension de l'emploi) et un logement stable (dimension du logement). Plus spécifiquement en lien avec la transition de l'école vers le marché de l'emploi, il est à noter que l'éducation ne sera pas une dimension que nous allons mesurer dans le cadre de la présente recherche. En effet, nous considérons que celle-ci doit être abordée beaucoup plus tôt

dans la trajectoire de vie du jeune et que les programmes de préparation à l'autonomie ne peuvent à eux seuls combler les retards qui auraient pu être cumulés à ce niveau. Finalement, à partir de la transition de la famille d'origine à la nouvelle famille, nous ajoutons une troisième dimension pour mesurer le succès des programmes, soit celle du réseau social. Toutefois, en plus de la famille, nous élargissons la définition du réseau social pour inclure toute personne significative qui gravite autour du jeune et qui est susceptible de contribuer à son insertion socioprofessionnelle. En effet, dans le contexte actuel où les repères traditionnels du passage à la vie adulte sont retardés ou remis en question, incluant la transition vers une nouvelle famille tel que suggérée Coles (1995), nous croyons que la dimension du réseau social ne peut se limiter à la famille proche. Ainsi, pour compléter notre conceptualisation de l'âge adulte, en plus de la définition de Coles (1995), nous nous appuyons sur une perspective interdépendante du passage à la vie adulte qui souligne le rôle essentiel du réseau social pour accompagner le jeune dans la période avant et après la transition à l'autonomie (Goyette, 2006; Propp, Ortega et NewHeart, 2003). Les notions théoriques à la base de notre recherche sont approfondies dans le chapitre 2 de ce mémoire.

Le modèle logique illustré à la figure 1 explique le contexte général de la recherche.

Figure 1

Modèle logique du contexte général de la recherche



Pour atteindre le premier objectif de la recherche, qui consiste à mesurer la taille d'effet des programmes de préparation à l'autonomie sur les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social, une revue systématique sera effectuée. Celle-ci sera composée d'études réalisées en Amérique du Nord et en Europe évaluant l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie pour les adolescents qui réalisent la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut. Les données recueillies seront ensuite soumises à une méta-analyse afin de calculer la moyenne des tailles d'effet de chacune des dimensions liées à l'autonomie dans les études d'évaluation individuelles. Les résultats permettront d'observer si les programmes améliorent la situation des jeunes en lien avec les dimensions ciblées. À partir de ces résultats, il sera possible d'atteindre le second objectif de la recherche qui consiste à émettre des recommandations afin de bonifier, s'il y a lieu, les programmes existants en fonction des résultats obtenus.

Ce mémoire est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre présente une recension de la littérature. Les sujets abordés sont le profil des jeunes réalisant le passage à la vie adulte à partir d'un milieu de vie substitut, les programmes de préparation à la vie adulte qui ont été développés à ce jour ainsi que l'efficacité de ces programmes. Le second chapitre précise le cadre théorique. Puis, le troisième chapitre détaille la méthodologie utilisée, soit la revue systématique et la méta-analyse. Le quatrième chapitre présente les résultats de l'étude. Finalement, le cinquième chapitre est une discussion autour de résultats obtenus. Les recommandations par rapport à la pratique et les recherches futures y sont également abordées.

Chapitre 1 - Recension de la littérature

Ce chapitre dresse un portrait des connaissances actuelles au sujet des jeunes qui réalisent leur passage à la vie adulte à partir d'un milieu de vie substitut ainsi que des programmes développés pour les aider dans cette transition vers l'autonomie. Le chapitre débute par une recension de la littérature sur le profil des jeunes dans l'objectif de faire état des besoins et des défis qu'ils rencontrent lors de leur passage à l'autonomie. Par la suite, les programmes qui ont été développés, au Québec et aux États-Unis, afin de soutenir ces jeunes dans leur passage à la vie adulte sont abordés. Le chapitre se termine sur le sujet de l'efficacité de ces programmes à préparer les jeunes à l'autonomie.

1.1 Profil des jeunes placés

1.1.1 Mise en contexte

Les jeunes hébergés dans un milieu de vie substitut ont été retirés de leur milieu parental à cause de situations pouvant compromettre gravement leur sécurité ou leur développement physique, cognitif ou affectif. Au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) établit six situations de compromission pouvant donner lieu à une intervention en protection de la jeunesse soit l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, l'abus sexuel, l'abus physique et les troubles de comportement sérieux (Éditeur officiel du Québec, 2019). Alors que l'intervention en protection de la jeunesse privilégie le maintien de l'enfant dans son milieu familial (Gouvernement du Québec, 2010), pour certains enfants et adolescents, ce maintien ne peut se réaliser sans mettre en danger leur sécurité ou leur développement. Ces jeunes sont alors retirés de leur milieu et peuvent être orientés vers différentes ressources : une ressource de type familial (famille d'accueil, famille d'accueil de proximité ou confié à un tiers significatif), en réadaptation (foyer de groupe ou centre de réadaptation) ou dans une ressource intermédiaire (INESSS, 2018). Tel qu'indiqué dans l'introduction à la problématique, nous référons à l'ensemble de ces milieux sous l'appellation « milieu de vie substitut » (Barreau du Québec, 2018).

La majorité des adolescents qui transitent à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut a été retirée de son domicile parental durant l'adolescence (Curry et Abrams, 2014; Stott, 2012). Ceci implique qu'avant leur placement, ces jeunes ont évolué dans des environnements familiaux difficiles où ils ont été exposés à la maltraitance, la négligence, la pauvreté, la violence familiale, la toxicomanie ou à des problèmes de santé mentale de leurs parents. Ils proviennent de familles souvent désorganisées et marquées par l'instabilité (Curry et Abrams, 2014; Jackson et Cameron, 2012; Stott, 2012). Ces situations peuvent donner lieu à des traumatismes qui ont des conséquences durables sur le développement et le fonctionnement à plusieurs niveaux, notamment le comportement, la régulation émotionnelle, le fonctionnement cognitif et les relations interpersonnelles (Greeson et al., 2011). À ce lourd bagage psychosocial s'ajoutent les difficultés cumulées durant le suivi en protection de la jeunesse. Il s'agit notamment de multiples déplacements de milieux de vie qui peuvent survenir une fois qu'un jeune est retiré de son milieu parental. À ce sujet, Goyette et ses collègues (Goyette, Blanchet et Bellot, 2019) ont publié, dans le cadre de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (ÉDJeP), un premier rapport sur le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte. L'étude, menée auprès d'une population de 1136 jeunes Québécois ayant vécu un placement, conclut que ces adolescents ont connu une moyenne de 5,25 changements de milieux de vie, en excluant les placements de moins de 72 heures. De plus, 14,3 % de ces jeunes ont vécu 10 déplacements ou plus.

Une fois que ces jeunes atteignent la majorité et que le suivi en protection de la jeunesse se termine, le contexte dans lequel s'effectue la transition à l'autonomie ne permet pas d'amortir le choc que cette transition implique, au contraire. Plus précisément, ces adolescents sont confrontés à deux transitions : la transition de la protection, des soins et de l'encadrement offerts par le système de protection de la jeunesse aux responsabilités de la vie adulte ainsi que la transition de l'enfance à l'âge adulte (Goodkind, Schelbe et Shook, 2011). La première transition, celle du système de protection de la jeunesse aux responsabilités de la vie adulte, est particulièrement abrupte (Osgood, Foster et Courtney, 2010). En effet, l'encadrement et la protection dont bénéficient ces jeunes pendant leur suivi est incompatible avec la liberté qu'ils doivent gérer à l'âge adulte. Le contexte d'un suivi en protection de la jeunesse fait en sorte que ces jeunes doivent respecter des règles strictes et n'ont souvent pas

l'opportunité d'explorer les rites de passage associés à l'adolescence (ex. sortir tard avec les amis, travailler après l'école, obtenir leur permis de conduire, etc.). Or, une fois la majorité atteinte, cet encadrement prend fin de façon soudaine, avec l'attente que ces jeunes soient capables de fonctionner de manière autonome (Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016). Ils sont alors confrontés à adopter des responsabilités adultes en plus bas âge que leurs pairs de la population générale, sans le soutien nécessaire et sans être prêts, au plan développemental, à assumer entièrement les responsabilités qui incombent à un adulte (Avery et Freundlich, 2009). Une fois majeurs, ces jeunes rencontrent plusieurs difficultés d'adaptation à la vie adulte.

1.1.2 Devenir adulte des jeunes placés

Comme illustré dans la section précédente, les jeunes placés en milieu de vie substitut ont une trajectoire de vie marquée par des difficultés qui entravent leur développement et qui sont susceptibles d'entraîner des problèmes d'adaptation lors du passage à la vie adulte. Cette section vise à documenter l'état des connaissances au sujet du devenir adulte des jeunes placés en lien avec les dimensions de l'éducation, de l'emploi, du logement et du réseau social. D'autres dimensions auraient pu être ciblées dans le cadre de la recension de la littérature. Cependant, le choix d'approfondir les dimensions nommées ci-haut est justifié par le fait que celles-ci correspondent à la conceptualisation de l'âge adulte retenue dans le cadre de ce mémoire. Cette conceptualisation est abordée dans le chapitre 2 sur le cadre théorique. Par ailleurs, même si la dimension de l'éducation n'est pas mesurée dans la présente méta-analyse, il est pertinent de l'aborder ici étant donné son impact sur la dimension de l'emploi.

Éducation

Plusieurs études démontrent que les jeunes placés en milieu de vie substitut sont désavantagés par rapport à leurs pairs de la population générale au niveau académique notamment parce qu'ils sont nombreux à ne pas avoir obtenu un diplôme d'études secondaires à leur sortie du placement (Batsche et al., 2014; Courtney et al., 2007; Jones, 2014; Reilly, 2003; Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016). À ce sujet, Goyette et ses collègues réalisent actuellement une étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés, l'ÉDJeP. La population à l'étude comprend 1136 jeunes Québécois placés, âgés d'environ 17 ans au

moment de la première entrevue (vague 1). Ces jeunes ont été rencontrés une première fois entre mai 2017 et avril 2018 pour compléter un questionnaire concernant différents aspects de leur vie. Le rapport sommaire des résultats de la première vague de rencontres (Goyette et Blanchet, 2018) rapporte que seulement 17 % des jeunes Québécois placés ayant participé à l'étude étaient inscrits en cinquième secondaire alors que ce taux est de 75 % pour les jeunes Québécois du même âge issus de la population générale. De plus, 37 % des participants à l'étude avaient connu un épisode de décrochage scolaire. Ce taux est de 5 % pour la population générale de jeunes du même âge. Par ailleurs, parmi les participants interrogés dans le cadre de l'étude, seulement 27.2 % ont répondu vouloir poursuivre des études universitaires, alors que ce taux est de 54.5 % pour les Québécois de la population générale (Goyette et Blanchet, 2018).

Dans le même ordre d'idées, d'autres auteurs ont observé que peu de jeunes placés suivent un cheminement académique conventionnel qui consiste à terminer les études secondaires pour entreprendre des études post-secondaires (Osgood, Foster et Courtney, 2010; Pecora et al., 2006). Dans une étude sur des jeunes anciennement placés en famille d'accueil ($n = 659$), Pecora et ses collègues ont trouvé que les deux cinquièmes des jeunes ont entrepris des études post-secondaires, mais que parmi ces jeunes, seulement 20.6 % avaient complété ces études. De plus, pour la tranche d'âge de 25 à 33 ans, seulement 2.7 % des anciens jeunes placés avaient complété des études de niveau baccalauréat comparativement à 24.4 % de jeunes adultes de même âge de la population générale (Pecora et al., 2006).

Différents facteurs sont mis de l'avant par les chercheurs pour tenter d'expliquer les retards académiques des jeunes placés par rapport à la population générale. Tout d'abord, l'instabilité du contexte de vie avant et pendant le placement peut occasionner des interruptions dans le parcours scolaire des jeunes placés et entraîner des retards scolaires (Jackson et Cameron, 2012; Osgood, Foster et Courtney, 2010; Stein, 2006; Stott, 2012). À ce sujet, le rapport des résultats de la première vague de l'ÉDJeP sur le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte (Goyette, Blanchet et Bellot, 2019) conclut que la probabilité d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant la majorité diminue avec l'augmentation de l'instabilité du placement. Les jeunes ayant vécu plus d'instabilité

durant leur placement en protection de la jeunesse avaient jusqu'à deux fois moins de chances d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant 18 ans. Outre l'instabilité, une étude de Jackson et Cameron (2012) a identifié que l'incapacité des établissements scolaires à reconnaître et aborder les problématiques spécifiques de ces jeunes et le peu d'emphase mis sur la scolarité par les personnes responsables des jeunes placés peut expliquer le délaissement du cursus académique conventionnel au profit de formations professionnelles qui visent l'obtention rapide d'un emploi. À ce sujet, le rapport sommaire de la première vague de l'ÉDJeP (Goyette et Blanchet, 2018) rapporte que plus les jeunes placés avaient l'impression d'être encouragés à poursuivre leurs études durant leur placement, plus ils avaient tendance à compléter un haut niveau de scolarité.

Ceci étant dit, les retards académiques des jeunes placés sont susceptibles de causer des défis importants lors de la transition à la vie adulte. En effet, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires est devenue la norme dans la réalité actuelle pour pouvoir occuper des emplois bien rémunérés (Osgood, Foster et Courtney, 2010). La conséquence pour les jeunes placés qui ne complètent pas leurs études secondaires est la difficulté à obtenir un emploi. Ce dernier étant un facteur important d'insertion sociale, ces jeunes sont de surcroît à risque de vivre de l'exclusion sociale (Jackson et Cameron, 2012). La section suivante dresse un portrait du devenir des jeunes placés concernant la dimension de l'emploi.

Emploi

L'accès à l'emploi est un enjeu de taille pour les jeunes qui réalisent leur passage à l'autonomie à partir d'un milieu de placement (Hook et Courtney, 2011; Powers et al., 2018). Ainsi, dans une étude sur le devenir des jeunes placés, Wade et Dixon (2006) sont arrivés à la conclusion que 44 % des jeunes de leur échantillon ($n = 101$) n'avaient pas d'emploi 12 à 15 mois suivant leur sortie de placement. Dans le même ordre d'idées, Hook et Courtney (2011) ont réalisé des analyses à partir de données secondaires issues d'une étude longitudinale sur les jeunes placés ($n = 732$) et ont trouvé qu'à 24 ans, seulement la moitié des anciens jeunes placés étaient employés. De plus, les auteurs ont aussi observé que les jeunes qui n'avaient pas d'emploi étaient moins éduqués que ceux qui en avaient un; un tiers de ceux qui ne cherchaient pas d'emploi et un quart de ceux qui étaient à la recherche d'un emploi n'avaient

pas de diplôme d'études secondaires alors que ce taux était d'un jeune sur dix parmi ceux qui détenaient un emploi. Okpych et Courtney (2014) ont analysé le lien entre l'éducation et l'emploi à partir d'un échantillon ($n = 732$) de jeunes qui ont effectué la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de placement. Ces jeunes ont été interrogés au début de l'étude, puis à chaque deux ans. En se basant sur les résultats de la cinquième vague de rencontres, alors que la majorité de l'échantillon était âgée de 26 ans, les auteurs ont trouvé que pour un niveau d'éducation égal, les jeunes sortant d'un milieu de placement gagnaient la moitié du salaire et avaient un taux d'emploi de 20 % inférieur aux jeunes de la population générale. Cette différence avait toutefois tendance à s'estomper à mesure que les jeunes complétaient des études plus poussées (Okpych et Courtney, 2014).

Parmi les jeunes provenant du système de protection de la jeunesse qui réussissent à s'insérer sur le marché du travail, les recherches montrent que leurs revenus sont inférieurs à ceux de leurs pairs de la population générale. Ainsi, une étude de Courtney et ses collègues (2007), dans le cadre de laquelle 732 jeunes ayant été placés ont été interrogés, a démontré que ces jeunes gagnaient en moyenne un dollar de moins par heure travaillée que leurs pairs de la population générale. Aussi, le revenu annuel moyen provenant de l'emploi pour les jeunes avec une histoire de placement était de 8 914 \$ comparativement à 12 728 \$ pour leurs pairs de la population générale (Courtney et al., 2007).

Les difficultés à trouver un emploi ou un emploi bien rémunéré entraînent des problèmes financiers. En ce sens, beaucoup d'anciens jeunes placés, une fois adultes, vivent sous le seuil de la pauvreté (Osgood, Foster et Courtney, 2010; Pecora et al., 2006). Dans une étude, Reilly (2003) a interrogé des anciens jeunes placés ($n = 100$) et a conclu que 60 % des répondants gagnait 10 000 \$ ou moins par année et 41 % ne gagnait pas un salaire suffisant pour répondre à ses besoins de base. Pour remédier à la situation, certains se tournaient vers les activités criminelles. Ainsi, 24 % des jeunes interrogés ont mentionné avoir vendu de la drogue à un moment ou à un autre depuis la fin de leur placement et 11 % ont eu des relations sexuelles en échange d'argent (Reilly, 2003).

Logement

Plusieurs études démontrent que les jeunes qui réalisent la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de placement sont susceptibles de vivre de l'instabilité au niveau du logement, notamment de nombreux déménagements et de l'itinérance, suivant leur sortie du placement (Osgood, Foster et Courtney, 2010; Reilly, 2003). À ce sujet, Goyette et ses collègues (Goyette et Blanchet, 2018) illustrent, dans le cadre du rapport sommaire de la première vague de l'ÉDJeP, que seulement 66 % des participants à l'étude ($n = 1136$) savaient où ils allaient habiter une fois que les services en protection de la jeunesse auraient pris fin. Toujours dans le cadre de l'ÉDJeP, une étude (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019) portant sur la stabilité résidentielle a été réalisée à partir d'entrevues effectuées avec des jeunes sortis du placement ($n = 719$) depuis 13.5 mois en moyenne (données issues de la deuxième vague de l'ÉDJeP). Parmi ces jeunes, 20 % ont exprimé avoir vécu de l'itinérance visible (vivre dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence) depuis leur sortie du placement, 49 % étaient en stabilité résidentielle et 32 % ont connu de l'instabilité résidentielle (avoir vécu dans plus d'un lieu de vie additionnel par année depuis la sortie du placement en plus du premier lieu d'habitation suite au placement). Chez les jeunes qui ont eu l'expérience de l'itinérance visible, le nombre moyen d'épisodes d'itinérance était de quatre. De plus, 62 % des jeunes ont nommé que la durée de l'épisode le plus long a été de quelques jours. Toutefois, 34 des 719 jeunes interrogés ont vécu plus d'un mois d'itinérance visible et pour certains d'entre eux, cette durée s'est échelonnée sur plus d'un an.

Dans le même ordre d'idées, Pecora et ses collègues (2006) ont réalisé une étude sur des anciens jeunes placés ($n = 659$) et ont trouvé que plus d'un jeune sur cinq avait vécu de l'itinérance au moins une journée dans l'année suivant sa sortie du placement. Fowler, Toro et Miles (2009) ont réalisé une autre étude ($n = 265$) dans laquelle ils ont conclu que 43 % de jeunes placés ont souffert d'instabilité au niveau du logement dans les deux années qui ont suivi leur sortie de placement. De plus, 20 % des participants à l'étude ont vécu de l'itinérance de manière chronique durant cette période comparativement à un taux de 12.9 % de prévalence d'un seul épisode d'itinérance à vie dans la population adulte générale aux États-Unis. Les auteurs ont aussi observé que l'instabilité de logement était associée avec des

problèmes au niveau comportemental et émotionnel, à la victimisation, à la criminalité et au décrochage scolaire. En effet, les problèmes comportementaux étaient plus de deux fois plus présents chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle que ceux qui étaient stables au niveau résidentiel; les victimisations sexuelle et physique étaient plus de cinq fois plus grandes et le décrochage scolaire, plus de deux fois supérieur à celui des jeunes en stabilité résidentielle (Fowler, Toro et Miles, 2009). L'étude sur la stabilité résidentielle menée dans le cadre de l'ÉDJeP a elle aussi exploré les difficultés personnelles des jeunes. Les résultats montrent que 32 % des jeunes ayant vécu un épisode d'itinérance ont affirmé avoir connu des problèmes de santé physique et psychologique dans la dernière année comparativement à 21 % des jeunes en stabilité résidentielle ($p < .05$) et 24 % des jeunes vivant de l'instabilité résidentielle ($p < .1$). De plus, 60 % des jeunes ayant vécu de l'itinérance ont nommé consommer de la drogue au quotidien ou quelques fois par semaine. Seulement 8 % de jeunes qui ont eu l'expérience de l'itinérance ont indiqué ne pas avoir consommé de drogue dans la dernière année. En comparaison, 24 % des jeunes vivant de l'instabilité résidentielle et 24 % des jeunes stables au niveau résidentiel ont mentionné ne pas avoir consommé aucune drogue dans la dernière année. Par ailleurs, les jeunes ayant eu l'expérience de l'itinérance sont deux fois plus à risque d'avoir été arrêtés dans la dernière année comparativement aux autres jeunes (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019).

Différents facteurs sont proposés pour expliquer les difficultés au niveau résidentiel à la fin du placement en protection de la jeunesse. Tout d'abord, Wade et Dixon (2006) ont réalisé une étude sur le devenir adulte des jeunes placés ($n = 106$) 12 à 15 mois suite à leur sortie de placement. Les auteurs ont établi que l'instabilité de logement était significativement plus grande chez les jeunes placés affichant des problèmes de comportement, des difficultés émotionnelles et des problèmes de santé mentale que chez les jeunes placés ne présentant pas ces problématiques. Les jeunes qui ont fugué durant leur placement et qui ont abusé de drogues ont également connu davantage d'instabilité au niveau de leur logement après leur placement (Wade et Dixon, 2006).

Goyette et ses collègues suggèrent trois facteurs pour expliquer l'instabilité résidentielle : le dernier milieu de placement, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et

le réseau social (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019). Tout d'abord, les auteurs suggèrent que le dernier milieu de placement est aussi le point de départ pour la vie adulte et parle des possibilités dont dispose le jeune. Ainsi, les participants à l'ÉDJeP qui transitaient à l'autonomie à partir d'un milieu de réadaptation (centre de réadaptation ou foyer de groupe) étaient davantage susceptibles de vivre des expériences d'instabilité résidentielle ou d'itinérance comparativement aux jeunes en famille d'accueil. Ces derniers étaient deux fois moins à risque d'avoir vécu de l'itinérance. Les auteurs mentionnent que l'opportunité pour un jeune de demeurer dans sa famille d'accueil suite à sa majorité peut amortir une transition abrupte à la vie adulte. Par ailleurs, Goyette et ses collègues (2019) affirment que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent est un facteur de protection. En effet, les jeunes de l'ÉDJeP qui avaient complété leurs études secondaires étaient plus susceptibles de vivre de la stabilité ou de l'instabilité au niveau résidentiel que de vivre de l'itinérance. Finalement, en ce qui concerne le réseau social, les jeunes de l'ÉDJeP qui ont indiqué avoir plus de personnes dans leur réseau de soutien étaient davantage susceptibles d'être dans une situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle que d'itinérance. Plus précisément, les résultats de l'étude illustrent que pour chaque personne proche additionnelle, les jeunes ont 2 % plus de chances de vivre en situation de stabilité résidentielle et 3 % moins de risques d'avoir connu au moins un épisode d'itinérance (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019). L'importance d'un réseau social lors du passage à l'autonomie ne se limite toutefois pas seulement au logement, comme l'explique la section suivante.

Réseau social

Dans un contexte où les différentes modifications d'ordre socioéconomique et la désynchronisation des seuils définissant traditionnellement le passage à l'âge adulte ont donné naissance à l'allongement de la jeunesse (Avery et Freundlich, 2009; Coles, 1995; Mann-Feder et Goyette, 2019; Shanahan, 2000), la présence d'un réseau social devient d'autant plus essentielle pour soutenir les jeunes dans la période qui suit la fin de l'adolescence. Cette période est marquée par l'expérimentation de différents rôles et identités durant laquelle les jeunes vont effectuer plusieurs va-et-vient dans leur domicile familial avant de s'établir définitivement comme adultes (Arnett, 2000; Rogers, 2011). Or, alors que la plupart des jeunes de la population générale bénéficient du soutien parental durant cette étape de leur vie,

le réseau social des jeunes qui effectuent le passage à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut est souvent pauvre ou incapable d'offrir l'accompagnement nécessaire à la transition à la vie adulte (Goyette, Chénier, Royer et Noël, 2007; Paulsen et Berg, 2016). À ce sujet, Goyette et ses collègues (2007) affirment que ce n'est pas tant l'absence de personnes dans le réseau social du jeune qui pose problème, mais la capacité de celui-ci à offrir un soutien positif dans la transition vers l'autonomie. Ainsi, Goyette et ses collaborateurs (2007) soulèvent que même si certains jeunes placés demeurent en contact avec leurs parents durant leur placement, ceux-ci n'ont pas toujours les ressources personnelles ou matérielles pour leur offrir le soutien dont ils ont de besoin. En effet, ces jeunes proviennent souvent de familles en difficulté dans lesquelles les parents sont eux-mêmes confrontés à des défis quant au logement, à l'emploi ou à la toxicomanie (Goyette, Chénier, Royer et Noël, 2007).

De leur côté, Paulsen et Berg (2016) ont réalisé une étude qualitative dans laquelle des entrevues ont été effectuées auprès de jeunes ($n = 43$) qui ont connu des épisodes de services en protection de la jeunesse. Les auteurs ont identifié que plusieurs jeunes n'avaient pas accès à des adultes significatifs en dehors de leurs intervenants en protection de la jeunesse qui, pour plusieurs jeunes, étaient la source de soutien principale. Or, à l'atteinte de la majorité, où la plupart des services en protection de la jeunesse prennent fin, ces soutiens cessent de façon brusque alors que les jeunes ne sont pas prêts au niveau développemental à assumer les responsabilités de la vie adulte (Avery et Freundlich, 2009). La présence d'un réseau social demeure essentielle à cette période critique de la vie du jeune adulte. À ce sujet, Goodkind et ses collègues (2011) ont interrogé des jeunes ($n = 45$) ayant passé à l'âge adulte à partir d'un milieu de placement sur leur expérience de transition. Ces jeunes ont répondu que la plus grande difficulté rencontrée était l'absence de soutien social et émotionnel (Goodkind, Schelbe et Shook, 2011).

Le réseau social, lorsqu'il s'avère positif, permet de remplir plusieurs rôles dans l'accompagnement du jeune vers l'autonomie. Tout d'abord, la présence d'adultes significatifs sert de modèle de référence pour développer des habiletés de vie nécessaires pour fonctionner en société comme la gestion de la vie quotidienne, les habiletés sociales et la gestion des émotions (Avery, 2011). Outre le développement des habiletés fonctionnelles, la qualité des

relations avec des figures significatives est un important facteur de protection pour les jeunes (Mota et Matos, 2014; Osgood, Foster et Courtney, 2010). Ces relations favorisent la résilience par le développement d'une sécurité émotionnelle et des perceptions positives de soi-même et des autres sans compter une meilleure capacité à faire face à l'adversité, nécessaires pour une transition réussie à l'âge adulte. Cette résilience contribue notamment à l'établissement de relations interpersonnelles positives grâce à une meilleure stabilité personnelle et un contrôle de soi accru (Mota et Matos, 2014). Or, chez les jeunes placés, l'instabilité des figures significatives entrave l'établissement d'un attachement sécurisant avec un adulte de confiance ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance (Kayser et al., 2011; Stovall et Dozier, 1998; Ward, 2011). Ceci les empêche de bénéficier d'un modèle de référence adulte positif tant nécessaire à leur développement (Avery, 2011).

Par ailleurs, plusieurs jeunes placés perçoivent l'autonomie comme un synonyme d'indépendance. Ceci est susceptible de freiner l'établissement d'un réseau social sur lequel ils peuvent compter (Goodkind, Schelbe et Shook, 2011). À ce propos, Samuels et Pryce (2008) ont réalisé une étude auprès de 44 jeunes en processus de transition à la vie autonome à partir d'un milieu de placement. Les auteurs sont parvenus à la conclusion que le désir des jeunes d'être autosuffisants peut créer un sentiment d'être déconnectés des autres et à ne pas chercher de soutien émotionnel (Samuels et Pryce, 2008). La perception que les jeunes ont de l'autonomie est renforcée par les interventions visant à les préparer à la vie adulte favorisant l'autosuffisance au détriment de l'établissement d'un réseau social (Curry et Abrams, 2014). Or, de plus en plus, les chercheurs qui s'intéressent au sujet de la transition à la vie adulte des jeunes placés tentent de mettre de l'avant le concept d'interdépendance pour venir remplacer la perception qu'indépendance signifie autonomie (Goyette, 2006; Mendes et Moslehuddin, 2006; Paulsen et Berg, 2016; Propp, Ortega et NewHeart, 2003). L'interdépendance est une conception de l'autonomie qui redonne le pouvoir de prise de décision et d'action au jeune dans un contexte de collaboration. Selon ce concept, personne n'est complètement autosuffisant. Plutôt, chaque jeune a besoin d'un soutien continu de la part des personnes significatives pour l'accompagner dans son cheminement pour devenir un adulte, tout en demeurant la figure centrale des décisions qui le concernent (Propp, Ortega et NewHeart, 2003).

Cette section termine la description du profil des jeunes qui réalisent la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut. L'objectif était de décrire les obstacles rencontrés par ces jeunes durant leur passage à l'autonomie et de cibler leurs besoins à ce niveau. La section suivante aborde les programmes qui ont été élaborés dans l'objectif de répondre à ces besoins afin d'adoucir l'impact d'une transition à la vie adulte souvent abrupte pour ces jeunes.

1.2 Programmes de préparation à l'autonomie

Le parcours de vie des jeunes placés fait en sorte que les défis rencontrés lors du passage à la vie adulte leur semblent insurmontables. En l'absence de figures parentales pour les guider et les soutenir durant cette étape critique de leur vie, il revient à l'État d'assurer ce rôle. À ce sujet, Courtney (2009) amène le concept de « corporate parenting ». Suivant ce concept, l'État a l'obligation légale et morale d'offrir le même soutien aux jeunes placés que celui que n'importe quel bon parent offrirait à son enfant. C'est dans cette optique que des programmes ont été élaborés, au Québec et ailleurs, afin d'outiller et soutenir ces jeunes dans le souci de leur assurer une transition plus harmonieuse à l'âge adulte. Cette section dresse un portrait des programmes existants aux États-Unis et au Québec, notamment les objectifs qu'ils visent, la manière dont ils sont dispensés et leurs limites. Par la suite, une recension de la littérature concernant l'efficacité de ces programmes à préparer les jeunes à l'autonomie est présentée.

1.2.1 Portrait des programmes existants

Cette section aborde les programmes et les interventions pour soutenir le passage à l'âge adulte développés aux États-Unis et au Québec. Toutefois, plusieurs autres pays ont élaboré des programmes semblables. Le site Internet International Research Network on Transitions to Adulthood from Care (INTRAC) (<https://globalintrac.com/>) regroupe une communauté de chercheurs d'un peu partout dans le monde autour du sujet de la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut. Les objectifs sont multiples. Il s'agit notamment d'offrir une opportunité de dialogue entre les chercheurs, de favoriser la recherche à l'échelle internationale au sujet du passage à la vie adulte et d'utiliser la recherche pour informer les politiques et les meilleures pratiques à travers le monde.

Aux États-Unis

Aux États-Unis, en 1985, face aux difficultés importantes rencontrées par les jeunes placés en milieu de vie substitut après leur majorité, l'Independent Living Initiative a accordé des fonds aux États pour mettre en place des services dont l'objectif était de préparer les jeunes placés à l'autonomie. Les Independent Living Programs (ILPs) ont alors vu le jour. Ils étaient destinés aux jeunes de 16 à 21 ans. Ces programmes visaient à aider ces jeunes dans l'acquisition des habiletés à la vie autonome, à leur offrir un soutien au niveau de l'emploi et de l'éducation, à leur prodiguer des conseils et à les accompagner dans l'élaboration d'un plan pour la transition à la vie autonome. Cependant, les services offerts n'incluaient pas d'assistance au niveau résidentiel (Courtney, 2009).

Puis, en 1999, le Foster Care Independence Act a conféré des fonds supplémentaires aux États pour la mise en place d'un ensemble de services de préparation à l'autonomie. L'âge de l'éligibilité à ces services a été diminué à 14 ans (Georgiades, 2005; Jones, 2014; Milum, 2011; Montgomery, Donkoh et Underhill, 2006; Naccarato et DeLorenzo, 2008). Cette nouvelle loi visait à inclure la période critique après le placement en offrant des services jusqu'à 21 ans (Jones, 2014; Milum, 2011). Une partie des fonds pouvait être utilisée pour offrir un soutien résidentiel. De plus, l'assurance santé Medicaid a été prolongée jusqu'à l'âge de 21 ans (Courtney, 2009; Skemer et Valentine, 2016). Un amendement à la loi a permis que des fonds soient employés pour offrir un aide financière aux niveaux professionnel et académique jusqu'à l'âge de 23 ans (Courtney, 2009).

Dans un article, Courtney (2009) souligne les limites importantes des services de préparation à l'autonomie offerts aux États-Unis par le biais de l'Independent Living Initiative et du Foster Care Independence Act. Il note que peu de services développés suite à ces deux lois se prolongeaient réellement au-delà de la majorité alors qu'ils sont pourtant nécessaires pour offrir un soutien durant la période critique après le placement. Par ailleurs, l'auteur déplore le manque de soutien offert au niveau résidentiel dans le cadre des services mis en place. Courtney (2009) souligne également que malgré la possibilité offerte dans le cadre du Foster Care Independence Act, peu d'États ont choisi d'étendre le Medicaid jusqu'à 21 ans alors que les jeunes placés ont plusieurs besoins au niveau de leur santé physique et mentale.

Le Fostering Connections to Success and Increasing Adoptions Act a contribué à améliorer certaines lacunes des programmes élaborés sous les deux autres lois. Dans le cadre de cette loi, parue en 2008, le gouvernement américain a alloué des fonds aux États pour développer davantage les ILP et étendre les services en protection de la jeunesse de 18 à 21 ans (Courtney, 2009). Par ailleurs, l'assurance santé Medicaid a été prolongée jusqu'à l'âge de 26 ans (Skemer et Valentine, 2016). Cette nouvelle loi exige de la part des États de mettre en place des activités et des environnements qui vont prendre en considération les besoins développementaux particuliers des jeunes sur le point de faire la transition à l'autonomie, notamment en offrant des appartements supervisés (Courtney, 2009).

En ce qui concerne les objectifs et les modalités des programmes développés, ceux-ci varient d'un programme à l'autre. Ils partagent cependant certains objectifs communs, soit le développement personnel et la préparation à la vie autonome. Au niveau du développement personnel, les aspects travaillés dans le cadre des programmes peuvent être la gestion des émotions, la communication et la prise de décisions. Concernant la vie autonome, les éléments abordés dans les programmes sont, par exemple, trouver un emploi, établir un budget, rechercher un logement ou apprendre à utiliser les ressources dans la communauté. Les programmes visent aussi à aider les jeunes dans la poursuite de leurs objectifs académiques et de carrière de même qu'à l'établissement d'un réseau social (Georgiades, 2005).

L'acquisition des habiletés de la vie autonome est réalisée selon différentes modalités, dépendamment des programmes. De façon générale, les programmes utilisent des techniques comme le modelage, le jeu de rôles, la rétroaction et l'enseignement. Par ailleurs, selon les objectifs visés, les programmes peuvent être offerts de manière individuelle ou en groupe, dans le cadre d'ateliers ou d'activités en classe (Montgomery, Donkoh et Underhill, 2006). Certains programmes offrent des appartements supervisés dont un des objectifs est la mise en pratique et la consolidation des habiletés acquises (Jones, 2011).

Au Québec

Au Québec, Goyette (2003) a effectué une recension des interventions dont l'objectif était la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes placés dans

les centres jeunesse du Québec. Un total de 19 pratiques a été recensé. L'étude a mis en lumière le fait que les interventions mises en place visaient l'employabilité ou la scolarisation, le logement et l'autonomie fonctionnelle. L'employabilité demeurait la dimension centrale dans la plupart des programmes. De plus, le chercheur a observé qu'il existait peu d'interventions sur la dimension du logement alors que ceci représente un aspect central du passage à la vie adulte (Goyette, 2003).

Plus récemment, en 2016, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a réalisé auprès des directeurs du programme jeunesse des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des directeurs de la protection de la jeunesse, une recension des pratiques organisationnelles et cliniques visant la préparation à l'autonomie des jeunes placés en milieu de vie substitut. Leur rapport indique que différentes pratiques organisationnelles ont été développées dans le but de faciliter l'accès des jeunes à divers services visant à répondre à leurs besoins spécifiques et à assurer la continuité auprès des services pour adultes (INESSS, 2018). Ces pratiques prennent la forme d'ententes de collaboration et de mécanismes d'accès entre les différents services pour faciliter l'accessibilité. Les établissements ont mis en place des partenariats avec les ressources disponibles sur leur territoire pour travailler en collaboration dans le but d'assurer une continuité et une complémentarité au niveau des services offerts aux jeunes. Des processus ont été mis en place pour permettre des références personnalisées vers les services aux adultes. Toujours au niveau des pratiques organisationnelles, le rapport mentionne que certains établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont créé des ressources d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes qui présentent davantage de difficultés à assumer la transition à la vie adulte, notamment à cause de problématiques complexes et de l'absence de soutien pour les accompagner dans le passage à la vie autonome.

En ce qui concerne les pratiques cliniques, le tableau 1 à la page suivante résume les principales pratiques recensées ainsi que les objectifs visés.

Tableau 1*Pratiques cliniques en lien avec la transition à la vie autonome*

Pratiques cliniques	Objectifs visés
Programmes, ateliers de groupe et activités cliniques	<ul style="list-style-type: none">- Acquérir des habiletés pour gérer les activités de la vie quotidienne (ex. cuisiner, gérer un budget, faire l'épicerie, etc.)- Apprendre la régulation des émotions- Développer un réseau social- Rechercher un emploi- Poursuivre les études- Apprendre à prendre des décisions- Participer à la vie citoyenne- Utiliser les ressources disponibles
Programmes académiques et de préparation à l'emploi	<ul style="list-style-type: none">- Aider les jeunes à reprendre ou poursuivre leurs études- Offrir un soutien financier aux jeunes- Apprendre à utiliser les ressources à leur disposition- S'initier au marché du travail- Acquérir les compétences requises pour maintenir un emploi- Réfléchir et explorer les objectifs professionnels
Programmes d'hébergement en appartement	<ul style="list-style-type: none">- Offrir un lieu de transition où les jeunes peuvent se préparer à entamer la vie adulte- Consolider les acquis en lien avec le passage à la vie autonome- Bénéficier d'un accompagnement dans les démarches d'insertion sociale (ex. recherche de logement et départ en appartement)- Offrir un soutien financier aux jeunes- Développer les habiletés sociales, de communication et de résolution de problèmes- Apprendre les règles reliées à la vie en colocation
Outils cliniques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les forces, besoins et zones de vulnérabilité du jeune en lien avec l'autonomie- Planifier et assurer la complémentarité des interventions à réaliser auprès du jeune- Assurer un suivi de l'évolution de la situation du jeune et ajuster l'intervention en conséquence- Favoriser l'implication du jeune dans sa démarche d'autonomie- Certains outils sont centrés sur l'autonomie fonctionnelle (ex. budget, épicerie, etc.) alors que d'autres sont multidimensionnels (ex. sphère relationnelle, cognitive, émotionnelle).

Le rapport soulève certaines préoccupations concernant les pratiques existantes. Une de celles-ci est à l'effet que plusieurs interventions visant la préparation à l'autonomie mettent de l'avant le développement d'habiletés fonctionnelles au détriment d'habiletés personnelles et relationnelles et ce, malgré un effort de diversifier les activités de la part de certains établissements (INESSS, 2018). Dans le même ordre d'idées, d'autres recherches menées au Québec, incluant la recension réalisée par Goyette (2003), concluent que les programmes d'intervention existants visent d'abord et avant tout l'employabilité et le développement d'habiletés fonctionnelles en négligeant d'autres dimensions importantes comme l'établissement d'un réseau social pour soutenir le jeune dans la transition à la vie adulte (Goyette et Turcotte, 2004; Panet-Raymond, Goyette et Bellot, 2004).

À ce sujet, les recherches sur le devenir adulte des jeunes placés insistent sur l'importance de travailler l'autonomie de façon multidimensionnelle, soit en considérant l'ensemble des sphères de vie du jeune. Il s'agit notamment de considérer les relations sociales avec l'entourage et la communauté et d'aborder les difficultés psychosociales présentes (Goyette, 2003; Panet-Raymond, Goyette et Bellot, 2004). Les recherches recommandent aussi d'offrir aux jeunes des milieux d'hébergement afin de faciliter leur insertion résidentielle et consolider leurs acquis (Courtney, 2009; Goyette, Morin et Lyrette, 2005). De plus, plusieurs auteurs argumentent en faveur d'une prolongation des services en protection de la jeunesse passé le cap de la majorité (Courtney, 2009; Goyette, Morin et Lyrette, 2005; Jones, 2014). Cette période est souvent la plus éprouvante par les jeunes, considérant la fin abrupte des services en protection de la jeunesse.

C'est dans ce contexte que le projet d'intervention intensive, appelé programme qualification des jeunes (PQJ), a été créé. Ce programme vise à offrir un soutien et un accompagnement aux jeunes qui ont connu de longues périodes de placement en milieu de vie substitut et pour qui le retour dans le milieu familial n'est pas possible (ACJQ, 2010). L'objectif du PQJ est de prévenir la marginalisation des jeunes pour qui les services en protection de la jeunesse cessent à leur majorité. Il se base sur l'établissement d'un lien de confiance entre le jeune et son intervenant PQJ. Cette relation se crée avant le passage à l'autonomie, le programme débutant alors que le jeune est âgé de 16 ans. À partir de cette base

relationnelle stable, le jeune, accompagné de son intervenant PQJ, établit peu à peu des relations avec les institutions du monde adulte et la communauté (ACJQ, 2010). L'intervenant PQJ accompagne l'adolescent étape par étape dans l'acquisition d'habiletés nécessaires à la vie autonome. À l'aide d'outils évaluatifs, le jeune et son intervenant établissent un plan d'intervention qui cible les besoins spécifiques du jeune en lien avec la préparation à la vie autonome.

De façon plus spécifique, le programme comporte trois volets (Casey et Bell, 2014; Goyette, Morin et Lyrette, 2005; ACJQ, 2010) :

- Préparer et encadrer le passage à la vie autonome : acquérir des habiletés fonctionnelles en lien avec l'autonomie comme gérer un budget, faire l'épicerie, développer des habiletés sociales, trouver et entretenir un logement, s'occuper de son hygiène personnelle, etc.
- Intégrer le marché du travail ou une formation qualifiante : acquérir le savoir, savoir-faire et savoir-être pour rechercher, obtenir et maintenir un emploi et s'intégrer au marché du travail.
- Développer des réseaux d'aide et de soutien : aider le jeune à connaître et à savoir accéder aux ressources dans sa communauté.

La durée du PQJ est de trois ans, soit de l'âge de seize à dix-neuf ans. Une particularité du programme est qu'il s'étend au-delà de la majorité ce qui permet au jeune de bénéficier du soutien d'un adulte de confiance dans l'année critique qui suit la fin des services en protection de la jeunesse. Le PQJ est conçu pour les jeunes particulièrement démunis du système de la protection de la jeunesse, soit les adolescents et adolescentes qui ne bénéficient pas d'un réseau social fort et qui ont peu d'acquis aux niveaux académique, professionnel, personnel et social (ACJQ, 2010).

Le PQJ aspire à améliorer les conditions de vie à l'âge adulte des jeunes qui transitent à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut. Il apporte une valeur ajoutée aux interventions qui l'ont précédé en ciblant plusieurs dimensions de l'autonomie et non seulement les habiletés tangibles comme l'obtention d'un emploi ou la poursuite des études.

La mise en œuvre de ce programme a été suivie par le développement de l'outil Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA). Le PCA est un outil d'intervention proposé par l'Association des centres jeunesse du Québec. Il concerne tous les jeunes de 16 ans et plus qui sont desservis par des services d'aide à la jeunesse. Le PCA vise à offrir à tous les intervenants qui œuvrent auprès de ces jeunes un processus et un outil d'intervention communs pour mieux les accompagner dans leur cheminement vers l'autonomie. L'outil permet de cibler les besoins du jeune sur les mêmes axes que le PQJ, soit les axes socioprofessionnel, résidentiel et du réseau social et de planifier l'intervention en fonction des besoins identifiés (ACJQ, 2014; Bussières et al., 2015).

1.2.2 Efficacité des programmes existants

Les programmes et interventions pour soutenir le passage à la vie autonome des jeunes placés se sont multipliés dans les dernières décennies (Courtney, 2009). Toutefois, plusieurs chercheurs soulignent le manque d'études au sujet de l'efficacité de ces programmes à préparer les jeunes à l'autonomie (Courtney, 2009; INESSS, 2018; Osgood, Foster et Courtney, 2010). Courtney (2009) argumente qu'il existe peu de recherches empiriques pour appuyer les interventions mises en place pour accompagner les jeunes à l'autonomie ce qui rend difficile l'amélioration des politiques et des pratiques existantes ou même de dire ce qui est efficace pour aider les jeunes à réaliser un passage réussi à l'autonomie.

Le manque de rigueur au niveau méthodologique des recherches évaluatives existantes figure parmi les raisons soulevées pour expliquer le peu de connaissances au sujet de l'efficacité des programmes. À ce propos, Montgomery et ses collaborateurs (2006) ont réalisé une revue systématique sur l'efficacité des interventions visant à préparer la transition à l'âge adulte des jeunes placés. Les auteurs n'ont identifié aucune étude ayant employé un essai clinique randomisé pour mesurer l'efficacité des interventions. Leur revue a permis d'identifier huit études employant un design non-aléatoire. Les résultats de la revue systématique démontrent que certaines interventions pour préparer les jeunes à l'autonomie semblent avoir un effet positif sur les jeunes au niveau de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé et des habiletés à la vie adulte. Les auteurs soulignent toutefois la faiblesse méthodologique des études retenues, ce qui atténue la validité et la généralisation des

résultats. Montgomery et ses collègues (2006) insistent sur l'importance d'utiliser des essais cliniques randomisés dans les recherches futures. Dans le même ordre d'idées, Naccarato et DeLorenzo (2008) ont mené une autre revue systématique concernant la transition à l'autonomie et les services offerts aux jeunes placés et ont identifié 19 études. Parmi les limites de leur revue systématique, les auteurs évoquent la faiblesse méthodologique des études retenues. Notamment, les études différaient énormément quant à la façon dont la vie autonome était mesurée de même qu'au niveau de la méthodologie employée et des participants (taille des échantillons, données démographiques, histoires de placement, réseaux de soutien et domaines mesurés). Dans sa revue systématique sur les ILP, Yelick (2017) parvient à des constats semblables. La chercheuse a identifié six études évaluant l'impact des programmes sur cinq domaines, soit l'emploi, le logement, la santé mentale, l'éducation et les habiletés à la vie autonome. Yelick (2017) conclut qu'il existe peu d'évidences que les programmes de préparation à l'autonomie aident réellement les jeunes placés. L'auteure rapporte une faiblesse méthodologique au niveau des études retenues ainsi qu'une variation au niveau des programmes évalués dans les différentes études, ce qui empêche de les comparer entre eux.

Plus particulièrement au Québec, dans leur rapport sur les pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut, l'INESSS (2018) note que parmi les pratiques qu'ils ont répertoriées, peu semblent avoir été évaluées concernant leur implantation ou leur efficacité. Certains programmes, notamment le PQJ, ont été évalués et semblent prometteurs. Ainsi, une évaluation du PQJ menée en 2004 sur un échantillon de 80 jeunes participants au programme et neuf intervenants PQJ a permis d'arriver au constat que l'autonomie et le profil des jeunes ayant participé au programme se sont améliorés de manière importante du début à la fin de l'étude et que cette situation s'est maintenue après la fin des services (Goyette et al., 2006). Or, Goyette et ses collaborateurs, qui ont réalisé l'évaluation, affirment qu'il est difficile de conclure si cette évolution positive est attribuable à la participation des jeunes au PQJ ou si elle est due au processus de maturation naturel des jeunes (Goyette et al., 2006).

Par ailleurs, Bussièrès et ses collègues (2015) ont réalisé une revue systématique sur l'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte. Leur rapport fait suite à une demande du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et du secrétariat à la jeunesse (SAJ) à savoir si le PQJ est toujours adapté pour répondre aux besoins des jeunes qui effectuent la transition à l'autonomie à partir du système de protection de la jeunesse ainsi que d'identifier des indicateurs dans un objectif d'évaluation continue du programme. Les auteurs ont recensé huit études en lien avec l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie. Ils concluent qu'il est difficile de se prononcer sur l'efficacité des programmes à partir de leur revue systématique pour plusieurs raisons. Premièrement, les programmes évalués dans les études sont très différents les uns des autres ce qui fait en sorte qu'il devient problématique de juger de leur efficacité globale. En effet, certains visent l'acquisition de plusieurs habiletés à la vie autonome (programmes multidimensionnels) alors que d'autres se centrent sur des habiletés spécifiques comme l'école ou l'emploi (programmes spécifiques). En deuxième lieu, les biais induits par les faiblesses méthodologiques de certaines études restreignent la généralisation des résultats. Ces biais incluent notamment la contamination entre le groupe contrôle et le groupe traitement, le caractère non aléatoire de l'assignation des participants et l'emploi d'outils non validés lors de la collecte de données.

Des méta-analyses ont également tenté d'apporter un éclairage au sujet de l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie. Ainsi, Heerde et ses collègues (2018) ont évalué l'impact de ces programmes sur les jeunes quittant un milieu de vie substitut en lien avec les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi, de la santé mentale et de la consommation. Leur revue systématique a identifié 19 études. De ces 19 études, huit contenaient suffisamment de données pour réaliser une méta-analyse. Cette dernière a permis d'évaluer l'impact des programmes sur trois dimensions, soit l'emploi, le logement et l'éducation. Les résultats démontrent que la participation à des programmes de préparation à l'autonomie pourrait être associée à des effets positifs sur les trois dimensions évaluées. Cependant, les auteurs recommandent que des recherches plus détaillées et rigoureuses soient réalisées au sujet des programmes de préparation à l'autonomie. En effet, Heerde et ses collaborateurs (2018) soulignent qu'il existe peu d'études qui comparent des participants à un

programme à ceux qui n'y ont pas participé, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'isoler l'effet du programme sur les dimensions mesurées. De plus, les auteurs observent que les études évaluatives existantes n'évaluent pas toutes les mêmes dimensions de l'autonomie sans compter que les périodes de suivi varient également d'une étude à l'autre (Heerde, Hemphill et Scholes-Balog, 2018).

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, Healey (2017) a réalisé une méta-analyse concernant les programmes de préparation à l'autonomie pour les jeunes placés en Amérique du Nord. Sa méta-analyse comprend huit études et évalue l'impact des programmes sur les domaines de l'éducation, du logement, de l'identité, de l'emploi, des finances et des habiletés à la vie autonome. Ses résultats indiquent que les programmes qui visent l'acquisition d'habiletés à la vie autonome semblent peu efficaces comparativement aux services réguliers pour préparer les jeunes à l'autonomie. Toutefois, les programmes basés sur l'autodétermination du jeune et qui se centrent sur l'établissement d'un réseau social à travers un lien privilégié avec un mentor ont démontré des résultats légèrement plus positifs que les autres programmes sur la planification à la transition, la qualité de vie et l'autodétermination. L'auteure souligne toutefois que les études incluses dans sa méta-analyse contenaient de petits échantillons et invite à la prudence dans l'interprétation des résultats obtenus.

1.3 Résumé de la recension et pertinence de la présente recherche

La recension de la littérature a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les jeunes placés en milieu de vie substitut au moment de leur transition à l'autonomie en lien avec les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et du réseau social. Elle a aussi offert un aperçu des interventions et programmes développés, aux États-Unis et au Québec, pour tenter de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes et diminuer ainsi l'écart entre eux et leurs pairs de la population générale, particulièrement dans les premières années critiques suivant l'atteinte de la majorité. Finalement, les recherches au sujet de l'efficacité des programmes arrivent toutes au même constat, soit que les faiblesses méthodologiques des études évaluatives existantes et la variabilité entre les programmes évalués permettent difficilement de se prononcer à savoir si les programmes répondent réellement aux besoins des

jeunes en milieu de vie substitut dans leur cheminement vers l'autonomie et d'atténuer les difficultés qu'ils rencontrent au début de l'âge adulte.

La présente recherche tente de pallier à cette lacune au niveau des connaissances en s'appuyant sur une méthodologie incorporant une méta-analyse pour mesurer l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie des jeunes placés en milieu de vie substitut. Il est pertinent de rappeler que la méta-analyse est une procédure statistique permettant de combiner de manière objective les résultats de plusieurs études différentes portant sur le même sujet et détient en ce sens une puissance statistique plus grande que les études individuelles pour évaluer l'efficacité d'une intervention donnée (Higgins et Green, 2011). Dans le cadre de notre recension de la littérature, nous avons identifié deux méta-analyses (Healey, 2017; Heerde, Hemphill et Scholes-Balog, 2018) qui avaient également pour objectif de mesurer l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie. À la différence de ces deux études qui n'évaluent pas cette dimension, nous allons mesurer l'impact des programmes sur la dimension du réseau social, en plus des dimensions de l'emploi et du logement. En effet, le réseau social est une composante essentielle de la transition à la vie adulte et s'inscrit dans un contexte où la notion d'interdépendance vient peu à peu remplacer celle d'indépendance en ce qui concerne le passage à l'autonomie.

D'autre part, pour guider nos critères d'inclusion pour la revue systématique, nous allons nous baser sur un programme qui s'est montré prometteur au Québec, le PQJ. Ceci permettra d'uniformiser les interventions prodiguées d'une étude à l'autre; la non-uniformité des interventions étant une difficulté rencontrée au sein d'autres études évaluatives (Bussièrès et al., 2015; Yelick, 2017). Les programmes évalués doivent donc rejoindre le PQJ concernant les objectifs visés. Par ailleurs, les études retenues dans le cadre de notre recherche devront toutes contenir un groupe contrôle de jeunes également suivis en protection de la jeunesse, mais qui ne bénéficient pas d'un service spécifique en vue de les préparer à l'autonomie. L'objectif est de pallier à certaines difficultés méthodologiques rencontrées dans d'autres études évaluatives ne comportant pas un groupe contrôle comparable au groupe traitement en ce qui concerne les caractéristiques de base (Bussièrès et al., 2015; Heerde, Hemphill et Scholes-Balog, 2018; Yelick, 2017).

Finalement, notre méta-analyse comprendra les études parues entre 2010 et 2019 inclusivement. Cette période de temps a été choisie dans le but de circonscrire les études les plus récentes sur les programmes de préparation à l'autonomie. Les quatre revues systématiques et les deux méta-analyses mesurant l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie recensées dans la revue de littérature du présent mémoire englobent les programmes avant cette période. Ainsi, la revue systématique de Montgomery et ses collègues (2006) comprend toutes les études mesurant l'efficacité des programmes parues jusqu'en octobre 2005. Celle de Naccarato et DeLorenzo (2008) englobe les études issues entre 1990 et 2006. La revue systématique de Buisnières et al. (2015) inclut les études publiées jusqu'au mois de décembre 2014. Celle de Yelick (2017) contient les études publiées entre janvier 2006 et décembre 2012. En ce qui concerne les méta-analyses, le mémoire de Healey (2017) circonscrit les études publiées entre 1950 et janvier 2017. Finalement, l'étude de Heerde et de ses collègues (2018) inclut les études parues entre 1990 et 2014.

Chapitre 2 - Cadre théorique

Le cadre théorique retenu pour la présente recherche incorpore plusieurs notions théoriques. Tout d'abord, nous nous appuyons sur la définition de Coles (1995) pour dégager les dimensions qui marquent un passage réussi à la vie adulte. Plus particulièrement en lien avec la dimension du réseau social, nous nous basons aussi sur la notion d'interdépendance qui vient peu à peu remplacer celle d'indépendance et d'autosuffisance lorsqu'il est question d'autonomie. Le caractère essentiel du réseau social et une vision interdépendante de la transition à la vie adulte sont inspirés entre autres des travaux de Goyette (2006) et de Propp, Ortega et NewHeart (2003). Par ailleurs, le fait de considérer la vie adulte sous l'angle de plusieurs dimensions sous-tend une perspective multidimensionnelle du passage à la vie adulte, comme le propose Goyette (2003). Finalement, nous situons la transition à la vie adulte de manière à prendre en considération le phénomène de l'allongement de la jeunesse occasionné par les changements socioéconomiques apparus au courant des dernières décennies ainsi que la désynchronisation des repères caractérisant traditionnellement le passage à la vie adulte. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la théorie de la vie adulte émergente telle que proposée par Arnett (2000). Ces différentes notions théoriques sont élaborées de façon plus spécifique dans les paragraphes qui suivent afin de mettre de l'avant les besoins auxquels les interventions visant à préparer la transition à l'autonomie des jeunes en milieu de vie substitut doivent nécessairement répondre.

Coles (1995) conçoit la transition à l'âge adulte comme un passage graduel du statut de dépendance qui caractérise l'enfance aux responsabilités propres à l'âge adulte. Ainsi, l'enfant est en situation de dépendance par rapport aux adultes chargés de s'occuper de lui. Ceux-ci ont la responsabilité de répondre à ses besoins aux niveaux physique, émotionnel, social, moral et éducatif ainsi que de le protéger des abus et de l'exploitation. Quant à lui, l'adulte est un citoyen à part entière. Il doit pourvoir lui-même à ses besoins, occuper un emploi payant, avoir un milieu pour vivre et payer les taxes. Le jeune, lui, n'est ni un enfant ni un adulte. On le considère capable de prendre certaines décisions concernant son futur, mais il doit aussi, à un certain point, être protégé des abus et de l'exploitation. Coles (1995) ajoute que le jeune a besoin d'être guidé

pour prendre des décisions éclairées par rapport à son avenir. Il acquiert les droits et responsabilités appartenant à l'âge adulte de manière graduelle.

Coles (1995) affirme que le jeune ne devient pas un adulte lorsqu'il atteint un âge chronologique arbitraire. Plutôt, il doit compléter certaines transitions clés. L'auteur identifie trois transitions particulièrement importantes dans le passage à la vie adulte. Il s'agit de la transition du domicile familial au logement individuel (dimension du logement), la transition de l'école ou de la formation à un emploi à temps plein (dimension de l'emploi) et la transition de la famille d'origine à la nouvelle famille (dimension du réseau social). Coles (1995) utilise le concept de carrière pour théoriser ces transitions. Une carrière est une séquence de statuts à travers lesquels les jeunes passent lorsqu'ils transitent de l'enfance à l'âge adulte. Les statuts provoquent une série de processus sociaux qui ont le potentiel de déterminer le cours probable de la séquence future de statuts du jeune. Le concept de carrière comme une séquence de statuts est important étant donné qu'il implique que chaque étape dans la séquence a une influence sur l'étape future. Par exemple, l'éducation complétée pendant l'adolescence peut soit ouvrir à des opportunités ou limiter sérieusement l'accès à l'emploi à l'âge adulte. Puis, l'obtention de l'emploi a un impact sur la capacité à déménager hors du domicile parental (ou du milieu de vie substitut).

Les transitions décrites par Coles (1995) sont influencées par les choix et les opportunités dont disposent les jeunes. Les opportunités sont déterminées par les conditions économiques et sociales qui sont elles-mêmes fonction des politiques sociales et économiques prévalant à une époque donnée. Tel qu'illustré dans le chapitre de la recension de la littérature, le contexte socioéconomique actuel est venu complexifier le processus de transition à la vie adulte et a provoqué le phénomène de l'allongement de la jeunesse. Arnett (2000) a proposé le concept de vie adulte émergente pour décrire la période de 18 à 25 ans qu'il conçoit comme une étape développementale supplémentaire, se situant entre la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. Cette période se caractérise par l'expérimentation de rôles et préférences en lien avec différentes sphères caractérisant la vie adulte notamment la carrière, le logement et les relations. C'est une période où les jeunes vont parfaire les acquis développementaux nécessaires à l'adoption des responsabilités adultes. Elle est marquée par une instabilité notamment aux

niveaux des relations, des choix de carrière ou du logement. Pendant cette période d'instabilité, les responsabilités de la vie adulte sont retardées et plusieurs jeunes comptent sur les soutiens matériel et émotionnel de leurs parents pour subvenir à leurs besoins en attendant de s'établir définitivement comme adultes. Toutefois, les jeunes qui transitent à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut ne bénéficient pas des mêmes opportunités que leurs pairs de la population générale. Tel qu'illustré dans la recension de la littérature, ces derniers quittent le système de la protection de la jeunesse avec un capital social, affectif et financier moins grand que leurs pairs de la population générale. Ils vivent des difficultés importantes à s'établir comme adultes particulièrement dans les premières années suivant l'atteinte de la majorité. Coles (1995) suggère le terme de transitions fracturées lorsqu'un jeune quitte un statut sans en atteindre un autre comme lorsqu'il quitte la maison familiale (ou un milieu de vie substitut) sans intégrer un logement stable ou qu'il quitte l'école sans obtenir un emploi qui lui permette de subvenir à ses besoins.

Face à cette situation, les interventions pour préparer les jeunes placés en milieu de vie substitut à l'autonomie doivent pallier à leur manque de capital comparativement à leurs pairs de la population générale afin de leur éviter les écueils des transitions fracturées. Ces interventions doivent prendre en considération le contexte actuel du passage à la vie adulte où les transitions clés caractérisant ce passage se réalisent beaucoup plus tard. Pour ce faire, il est essentiel que les interventions auprès de ces jeunes se prolongent au-delà de la majorité pour englober la période de la vie adulte émergente, soit au moins jusqu'à l'âge de 25 ans. L'objectif est d'offrir à ces jeunes l'opportunité de réaliser les expériences propres à la vie adulte émergente et de consolider les acquis nécessaires pour assumer les rôles et responsabilités adultes.

En plus d'intégrer la période de la vie adulte émergente, il est nécessaire que les interventions qui visent la préparation à l'autonomie des jeunes en milieu de vie substitut adoptent une perspective multidimensionnelle du passage à la vie adulte de manière à considérer l'ensemble des besoins dans les différentes sphères de vie des jeunes (Goyette, 2003). En cohérence avec la définition de l'âge adulte de Coles (1995), ces interventions doivent aborder les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social. Tout d'abord, la dimension de l'emploi est essentielle, car en plus de permettre de subvenir aux besoins de base, l'emploi

constitue un important facteur d'insertion sociale. Ceci étant dit, les interventions pour favoriser le succès de la transition de l'école au marché du travail ne peuvent se limiter à aider le jeune à rédiger son curriculum vitae ou à rechercher un emploi. Coles (1995) insiste sur l'importance que les jeunes provenant du système de protection de la jeunesse reçoivent un soutien supplémentaire aux niveaux de l'éducation et de leur choix de carrière considérant les retards qu'ils présentent à cet égard comparativement à leurs pairs de la population générale ainsi les dommages que l'absence d'emploi peut causer aux niveaux psychologique et social. Par ailleurs, étant donné le contexte plus compétitif du marché de l'emploi à l'heure actuelle, il est nécessaire d'offrir aux jeunes placés les mêmes opportunités que celles dont bénéficient leurs pairs de la population générale. Pour ce faire, il est primordial de leur offrir le contexte approprié pour qu'ils puissent compléter les études et les formations nécessaires à l'acquisition des habiletés recherchées par les employeurs.

Les interventions de préparation à l'autonomie doivent également se pencher sur la dimension du logement. À ce sujet, Goyette (2003) affirme que le logement constitue la base stable à partir de laquelle l'individu s'enracine dans son milieu de vie et sa communauté. Dans sa recension de 2003, le chercheur déplore d'ailleurs le peu d'attention portée à cette dimension dans le cadre des pratiques recensées. Tout comme pour la dimension de l'emploi, les interventions en lien avec la dimension du logement ne peuvent se restreindre à accompagner le jeune dans la recherche d'un logement. Il ne faut pas oublier que la plupart des jeunes provenant du système de protection de la jeunesse doivent quitter leur milieu de placement à la majorité pour intégrer un logement indépendant. En revanche, leurs pairs de la population générale ont l'opportunité de rester chez leurs parents en attendant d'avoir les moyens financiers pour quitter le domicile familial. Ceux qui partent plus tôt peuvent bénéficier du soutien parental tant au niveau matériel qu'émotionnel et ont l'option de retourner dans la maison familiale. De la même façon, il est essentiel d'offrir aux jeunes provenant de milieux de vie substitués un filet de sécurité suivant l'atteinte de la majorité en attendant qu'ils puissent intégrer un logement indépendant. Ces filets de sécurité peuvent prendre la forme de milieux d'hébergement transitoires pour faciliter l'insertion résidentielle tout en offrant également l'opportunité aux jeunes de consolider les acquis nécessaires à la vie autonome (Courtney, 2009; Goyette, Morin et Lyrette, 2005).

Alors que l'emploi et le logement représentent des dimensions cruciales caractérisant le passage à la vie adulte, les interventions de préparation à l'autonomie ne peuvent se limiter à elles. Dans un contexte d'allongement de la jeunesse où la transition à la vie adulte n'est plus un événement isolé marqué par l'atteinte de la majorité, mais plutôt un processus qui peut s'échelonner sur plusieurs années, il est essentiel que les interventions pour accompagner les jeunes placés à l'autonomie intègrent aussi la dimension du réseau social (Mann-Feder et Goyette, 2019). Le réseau social facilite le passage à la vie adulte en permettant aux jeunes de bénéficier de soutiens matériel et émotionnel. Goyette (2006) suggère que les relations interpersonnelles positives, soit un réseau social offrant un soutien dans les périodes avant et après la transition à l'autonomie, sont une manière pour l'adulte en devenir de s'ouvrir au monde et sont essentielles pour ses intégrations sociale et professionnelle (Goyette, 2006; Mann-Feder et Goyette, 2019). L'importance du réseau social s'inscrit dans une perspective interdépendante du passage à la vie adulte qui met au défi la perception qu'autonomie est synonyme d'autosuffisance. L'interdépendance est une conception de l'autonomie qui place le jeune au cœur des décisions qui le concernent tout en lui permettant de bénéficier d'un soutien continu de la part des personnes significatives pour l'accompagner dans son cheminement pour devenir un adulte (Propp, Ortega et NewHeart, 2003). Dans ce contexte, il est essentiel que les interventions de préparation à l'autonomie ne se limitent pas à inculquer des habiletés de la vie autonome aux jeunes, mais incorporent aussi la notion d'interdépendance. À l'instar du PQJ, ceci implique d'accompagner le jeune à créer des relations avec son entourage ainsi que de l'amener à connaître et à utiliser les ressources de la communauté. Il s'agit également de sensibiliser la communauté aux besoins particuliers des jeunes qui réalisent la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut et de créer des partenariats à l'extérieur du système de protection de la jeunesse dans l'objectif d'offrir un suivi continu et un filet de sécurité autour des jeunes. L'objectif est de faciliter leur insertion socioprofessionnelle et de leur offrir l'opportunité de parfaire leur développement pour pouvoir assumer les responsabilités de la vie adulte (Goyette, 2003).

En résumé, la transition à la vie adulte telle que définie par Coles (1995), tout en insistant de façon particulière sur l'importance du réseau social, implique que les interventions de préparation à la vie adulte doivent prendre en considération le phénomène de l'allongement de la

jeunesse et adopter une perspective multidimensionnelle et interdépendante du passage à la vie adulte. Différents programmes, comme c'est le cas du Programme qualification des jeunes (PQJ) au Québec, ont été développés avec cet objectif. La présente recherche vise à réaliser une recension d'études évaluatives de ces programmes dans l'objectif de les soumettre à une méta-analyse et évaluer ainsi leur efficacité à préparer avec succès à l'autonomie les jeunes placés en milieu de vie substitut en lien avec les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social.

Chapitre 3 - Méthodologie

3.1 Stratégie de recherche de la littérature

Pour répondre à la question à savoir si les programmes de préparation à l'autonomie pour les jeunes placés en milieu de vie substitut sont efficaces pour améliorer leurs résultats à l'âge adulte sur les dimensions identifiées (emploi, logement, réseau social), une revue systématique des études pertinentes a été effectuée sur les dix bases de données suivantes : Sociological Abstracts, Social Work Abstracts, Social Services Abstracts, Social Sciences Abstracts, PubMed, PsychINFO, International Bibliography of the Social Sciences, Family Studies Abstracts, ERIC, et CINAHL. Les mots-clés employés sont inscrits dans le tableau 2 illustré ci-dessous et classés en catégories. Ces mots-clés ont été identifiés à partir de la recension de la littérature ainsi qu'en consultant le thésaurus de chaque base de données. La recherche consistait à combiner les mots-clés de la même catégorie avec l'opération booléenne « OR ». Les différentes catégories ont ensuite été reliées avec l'opération booléenne « AND ». La revue systématique a été complétée en consultant les références bibliographiques des documents pertinents identifiés lors de la recension de la littérature et de la revue systématique effectuée sur les bases de données.

Tableau 2

Mots-clés employés pour la revue systématique classés en catégories

Catégorie	Mots-clés
Autonomie	<i>“aging out” OR “independent living” OR emancipat* OR selfsufficien* OR autonomy OR independen* OR adulthood OR “transition to adulthood” OR “emerging adulthood” OR transition* OR aging OR respons* OR empowerment</i>
Programme/Intervention	<i>program* OR intervention* OR service* OR support*</i>
Jeunes	<i>adolescent* OR juvenile OR teen* OR youth OR “young adult” OR child* OR adolescen* OR “young adult*” OR “young people”</i>
Protection de la jeunesse	<i>“child welfare” OR “foster care” OR placement OR “foster child” OR “foster youth” OR “child care services” OR “child protection” OR “aging out youth” OR “leaving care” OR “aging out of care” OR foster* OR neglected</i>

Les études ont été sélectionnées en parcourant leur titre et leur résumé pour s'assurer qu'elles répondaient aux critères d'inclusion identifiés. Les textes complets des études retenues ont ensuite été obtenus à partir de la bibliothèque électronique de l'Université de Montréal ou grâce au prêt entre bibliothèques. Puis, ces textes ont été lus en totalité de manière à s'assurer de leur pertinence pour la revue systématique.

3.2 Critères d'inclusion et d'exclusion

Les critères suivants ont été identifiés pour la revue systématique :

- **Population ciblée** : jeunes, suivis en protection de la jeunesse et placés dans un milieu de vie substitut, qui se préparent ou sont en processus de transition à l'âge adulte.
- **Intervention** : toute intervention de préparation à l'autonomie pour les jeunes placés en milieu de vie substitut qui partage les caractéristiques du PQJ quant aux objectifs visés, soit préparer et encadrer le passage à la vie autonome des jeunes, les intégrer au marché du travail ou dans une formation qualifiante et les aider à développer des réseaux de soutien et d'aide.
- **Comparateur** : comparaison entre les jeunes qui effectuent la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut et qui ont bénéficié d'une intervention spécifique visant à les préparer à l'autonomie et les jeunes qui réalisent la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut et qui ont reçu les services réguliers.
- **Résultats d'intérêt** : la mesure de succès des interventions est effectuée par une transition réussie sur le marché du travail (dimension de l'emploi), un logement stable (dimension du logement) et la présence d'un réseau social (dimension du réseau social).
- **Durée de l'intervention** : celle-ci débute avant la majorité et se poursuit idéalement au moins un an après l'atteinte de la majorité, comme le PQJ.
- **Milieus d'intervention** : les systèmes de protection de la jeunesse en Amérique du Nord et en Europe.
- **Étendue de la période des publications retenues** : du 1^{er} janvier 2010 au 20 mai 2019 inclusivement.

- **Langue** : français ou anglais.
- **Devis des études** : études expérimentales ou quasi-expérimentales qui comparent un groupe de jeunes ayant bénéficié d'une intervention spécifique de préparation à l'autonomie à un groupe contrôle ayant reçu les services réguliers. Les participants ont été assignés au groupe traitement ou au groupe contrôle au hasard. Si les participants n'ont pas été assignés au hasard, les caractéristiques avant l'intervention de chaque groupe sont décrites. Les études qui mesurent un même groupe avant et après l'intervention ont été exclues.
- **Données statistiques** : études qui rapportent les tailles d'effet des interventions ou des données quantitatives suffisantes pour pouvoir calculer la taille d'effet pour les dimensions pertinentes pour la présente recherche (emploi, logement, réseau social).

3.3 Codage des études sélectionnées

Les études sélectionnées lors de la revue systématique ont été codées en fonction des caractéristiques décrites ci-dessous. Le canevas d'extraction des données utilisé se trouve à l'Annexe I.

- **Caractéristiques de l'étude** : titre, nom du ou des auteurs, année de publication, type de document (ex. article périodique, rapport, thèse, etc.).
- **Contexte de l'étude** : pays, ville ou État dans lesquels l'étude s'est déroulée et la période durant laquelle la collecte de données a eu lieu.
- **Devis de l'étude** : devis expérimental ou quasi-expérimental, échantillon distribué au hasard ou non, manière dont les jeunes ont été assignés au groupe traitement ou au groupe contrôle, traitement reçu par le groupe contrôle, connaissance par les participants d'être dans un groupe ou dans l'autre, etc.
- **Caractéristiques des participants et de l'échantillon** : taille de l'échantillon au début et à la fin de l'étude, âge des participants, sexe, origine ethnique, type de placement (famille d'accueil, foyer de groupe ou centre de réadaptation) et durée du placement.

- **Caractéristiques de l'intervention (programme de préparation à l'autonomie) :** nom du programme, durée du programme, fréquence et intensité de l'intervention, objectifs de l'intervention, critères d'éligibilité, modalités de dispensation.
- **Collecte de données :** description des instruments utilisés pour mesurer les dimensions d'intérêt et de la méthode de collecte de données employée (ex. entrevue avec les participants, sondage papier crayon, consultation de bases de données, etc.).
- **Résultats :** la méta-analyse vise à mesurer l'efficacité des programmes de préparation à l'autonomie pour aider les jeunes à trouver un emploi, un logement stable et à bâtir un réseau social. Les résultats pertinents en lien avec ces dimensions ont donc été codés. Plus précisément, les tailles d'effet, lorsqu'elles étaient disponibles, la moyenne, l'écart-type et toute autre donnée statistique permettant de calculer la taille d'effet pour une des dimensions mesurées dans la présente étude ont été inscrites dans le canevas d'extraction des données.

Il est à noter que le canevas d'extraction des données a été modifié et raffiné durant le processus de codage en fonction de nouvelles informations obtenues. Ces informations nous ont amené à préciser davantage les aspects à documenter. Par exemple, nous avons ajouté un élément en lien avec la collecte de données, soit une description des instruments utilisés ainsi que la méthode employée pour recueillir les données auprès des participants. Un autre élément pertinent ajouté au canevas a été la période durant laquelle la collecte de données s'est déroulée.

3.4 Calcul de la taille d'effet

Pour calculer la taille d'effet des interventions de préparation à l'autonomie sur les dimensions pertinentes à la présente recherche (emploi, logement, réseau social), la statistique Hedge's g a été employée. Cette statistique mesure la différence des moyennes entre deux groupes soit, dans le cas présent, le groupe traitement et le groupe contrôle, divisée par l'écart-type groupé. La statistique Hedge's g a été choisie étant donné qu'elle permet une meilleure estimation de la taille d'effet lorsque les échantillons sont très petits (moins de 20 sujets) et lorsque il y a une grande différence entre les tailles des échantillons dans le groupe traitement et le groupe contrôle.

La formule de la statistique Hedge's g est illustrée ci-dessous où xt représente la moyenne post-traitement pour le groupe traitement, xc , la moyenne post-traitement pour le groupe contrôle et S , l'écart-type groupé.

$$\text{Taille d'effet} = \text{Hedge's } g = \frac{|xt-xc|}{S}$$

L'écart-type groupé (S) est calculé selon la formule ci-dessous où $n1$ et $s1$ représentent respectivement la taille de l'échantillon et l'écart-type dans le groupe traitement et $n2$ et $s2$, ceux dans le groupe contrôle.

$$S = \sqrt{\frac{(n1-1)s1^2 + (n2-1)s2^2}{(n1-1)+(n2-1)}}$$

3.5 Modèle à effet fixe

Pour calculer les tailles d'effet pondérées, les tailles d'effet des études individuelles ont été regroupées selon les trois dimensions identifiées pour cette recherche soit l'emploi, le logement et le réseau social. Puis, le modèle à effet fixe a été employé pour pondérer les tailles d'effet individuelles obtenues pour chaque dimension. Le modèle à effet fixe a été choisi au lieu du modèle à effet aléatoire, car nous supposons que les études individuelles mesurent le même effet et que la variabilité dans les effets mesurés est causée par des variations au sein même des études individuelles et non entre elles. En d'autres mots, nous présumons que les études incluses dans la méta-analyse sont relativement homogènes en ce qui a trait à l'intervention, à la population et aux effets mesurés. Ceci est justifié par une faible hétérogénéité pour chaque dimension évaluée qui témoigne du fait que la différence dans les effets mesurés dans les études individuelles n'est pas attribuable à autre chose que l'erreur aléatoire ou la chance. L'hétérogénéité et la manière dont celle-ci a été calculée est expliquée dans la section 3.7 du présent chapitre. Les résultats de l'évaluation de l'hétérogénéité sont rapportés individuellement pour chaque dimension dans le chapitre des résultats.

Dans le modèle à effet fixe, le poids de chaque taille d'effet est calculé par l'inverse de la variance de Hedge's g . La variance de Hedge's g est obtenue à partir de la formule illustrée ci-

dessous où vg illustre la variance de Hedge's g , $n1$ et $n2$ représentent respectivement la taille du groupe traitement et du groupe contrôle et g , le Hedge's g calculé à l'étape précédente.

$$vg = \frac{n1+n2}{n1*n2} + \frac{g^2}{2(n1+n2)}$$

La formule permettant de calculer le poids (w) de chaque taille d'effet selon le modèle à effet fixe est donc :

$$w = \frac{1}{vg}$$

Le calcul des tailles d'effet individuelles et de leur poids permet ensuite de calculer la taille d'effet moyenne pondérée pour chaque dimension, tel qu'illustré dans la formule ci-dessous dans laquelle w représente le poids de la taille d'effet et g , la taille d'effet.

$$\text{Taille d'effet moyenne pondérée} = \frac{\sum_{i=1}^k w_i g_i}{\sum_{i=1}^k w_i}$$

Ceci étant dit, afin de réaliser la méta-analyse pour chaque dimension, deux logiciels ont été utilisés : le logiciel RevMan 5 (The Cochrane Collaboration, 2014) et le Open Meta Analyst (Wallace et al., 2012). L'utilisation de deux logiciels pour la méta-analyse s'explique par le fait que le logiciel Open Meta Analyst offre la possibilité d'inscrire directement les tailles d'effet et les intervalles de confiance des études individuelles pour calculer la taille d'effet pondérée puis d'illustrer les résultats sous forme de graphique en forêt. Ceci n'est pas possible dans le logiciel RevMan 5. D'un autre côté, la calculatrice de RevMan 5 offre des options supplémentaires pour calculer les tailles d'effet individuelles et les intervalles de confiance.

3.6 Évaluation du risque de biais

Pour déterminer le risque de biais dans les études incluses dans la méta-analyse, l'outil de Cochrane Collaboration a été utilisé. Cet outil permet d'évaluer six sources de biais pour chaque étude : biais de sélection, biais de performance, biais de détection, biais dû à l'attrition, biais de déclaration et autres sources de biais. L'existence de biais est susceptible d'avoir un impact sur les résultats rapportés dans les études, soit en sous-estimant ou en surestimant l'effet du traitement évalué. Le tableau 3 présente l'outil d'évaluation du risque de biais de Cochrane

Collaboration (Higgins et Green, 2011). Pour chaque étude et pour chaque catégorie de biais, il s'agit d'inscrire un symbole (-) si le risque de biais est faible, un symbole (+) si le risque de biais est élevé et (?) si l'information est insuffisante ou s'il est impossible d'évaluer le biais. Les différentes sources de biais sont définies ci-dessous à partir du guide de Higgins et Green (2011).

Tableau 3

Outil de Cochrane Collaboration pour évaluer le risque de biais

Étude	Biais de sélection	Biais de performance	Biais de détection	Biais dû à l'attrition	Biais de déclaration	Autres sources de biais
Étude 1						
Étude 2						
...						
Étude X						

Note. (-) faible risque de biais, (+) haut risque de biais, (?) information insuffisante/impossibilité d'évaluer le biais

Biais de sélection

Le biais de sélection se divise en deux sous-types de biais : la génération de la séquence aléatoire et la dissimulation de la séquence d'affectation. Le premier sous-type, la génération de la séquence aléatoire, consiste à s'assurer que les participants de l'étude ont été assignés de façon aléatoire dans le groupe traitement ou le groupe contrôle. Le second sous-type, la dissimulation de la séquence d'affectation, implique de vérifier que les personnes responsables de recruter les participants de l'étude et de les assigner au groupe traitement ou au groupe contrôle n'étaient pas au courant de la séquence d'affectation.

Biais de performance

Le biais de performance réfère à la conscience ou non des participants de l'étude de faire partie du groupe traitement ou du groupe contrôle. Par exemple, dans les études qui évaluent un médicament, il est possible de remettre le médicament évalué au groupe traitement et un placebo

au groupe contrôle sans que les participants ne soient au courant de prendre le médicament ou le placebo.

Biais de détection

Le biais de détection survient lorsque les personnes responsables d'évaluer l'effet d'un traitement sont conscientes de l'affectation des participants au groupe traitement ou au groupe contrôle. Ceci comprend les évaluateurs externes, mais aussi les participants eux-mêmes s'ils sont responsables de s'auto-évaluer dans le cadre de l'étude.

Biais dû à l'attrition

Le biais dû à l'attrition se produit lorsqu'il manque des données pour évaluer l'efficacité d'un traitement à cause, entre autres, de l'attrition de l'échantillon durant l'étude ou de l'exclusion de certaines données de l'analyse. Certaines raisons peuvent justifier des données manquantes, comme l'impossibilité d'un participant de continuer sa participation à l'étude compte tenu d'un déménagement. Ces données manquantes risquent peu d'impacter l'évaluation de l'effet d'un traitement. D'autres raisons, comme l'exclusion d'un participant de l'étude parce qu'il ne répond pas au traitement, sont plus susceptibles de créer un biais dans la mesure de l'effet de ce traitement.

Biais de déclaration

Le biais de déclaration se produit lorsque les chercheurs rapportent de façon partielle les résultats de leur étude, par exemple en omettant les résultats non significatifs.

Autres sources de biais

Les autres sources de biais comprennent tous les éléments qui peuvent biaiser la mesure de l'effet d'un traitement et qui ne sont pas englobés dans les cinq autres sources de biais. Par exemple, il peut s'agir de particularités du design expérimental d'une étude, des différences importantes entre les participants au début de l'étude, de l'implantation incorrecte d'un traitement, de l'utilisation d'un instrument de collecte de données qui n'est pas en mesure de capter l'effet mesuré, etc.

3.7 Évaluation de l'hétérogénéité

L'hétérogénéité statistique se produit lorsque les effets des traitements mesurés dans les études incluses dans la méta-analyse varient à cause de la diversité clinique ou des variations sur le plan méthodologique dans les études individuelles. La diversité clinique aussi appelée hétérogénéité clinique réfère à une variabilité dans les participants, les interventions/traitements/programmes évalués et les résultats/effets mesurés entre les études. La variation méthodologique ou l'hétérogénéité méthodologique survient lorsqu'il y a variabilité dans les designs expérimentaux et dans les risques de biais entre les études individuelles. L'hétérogénéité statistique se produit lorsque la différence dans les effets mesurés dans les études individuelles est attribuable à autre chose que l'erreur aléatoire ou la chance (Higgins et Green, 2011).

Il existe plusieurs manières de mesurer l'hétérogénéité. Entre autres, il est possible d'observer l'entrecouplement des intervalles de confiance dans le graphique en forêt des résultats. Le test du chi-carré (Q) permet également de vérifier la présence d'hétérogénéité. Dans ce test, une valeur de p faible est indice d'hétérogénéité dans les effets mesurés. Toutefois, la puissance de ce test est faible pour calculer l'hétérogénéité dans les méta-analyses incluant peu d'études, comme c'est le cas dans la présente recherche. Par conséquent, en plus d'utiliser le test de chi-carré, le test du I^2 sera également employé pour évaluer l'hétérogénéité. Ce test permet d'indiquer le pourcentage de variabilité dans les effets mesurés qui est attribuable à l'hétérogénéité. Les lignes directrices suivantes, tirées du guide de Higgins et Green (2011), sont utilisées pour interpréter le test du I^2 :

Valeur du I^2 (%)	Hétérogénéité
0 à 40	Peu importante
30 à 60	Modérée
50 à 90	Importante
75 à 100	Considérable

Les résultats de l'évaluation de l'hétérogénéité seront rapportés individuellement pour chaque dimension dans la section des résultats.

Chapitre 4 - Résultats

4.1 Résultats de la revue systématique

Dans l'objectif de répondre à la question de recherche à savoir si les programmes de préparation à l'autonomie des jeunes placés en milieu de vie substitut sont efficaces pour améliorer leurs résultats à l'âge adulte pour les dimensions identifiées (emploi, logement, réseau social), une revue systématique des études pertinentes a tout d'abord été effectuée sur dix bases de données, spécifiées dans le chapitre 3 sur la méthodologie. La recherche englobe les études publiées entre le 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 20 mai 2019 inclusivement.

Au départ, la recherche sur les bases de données a permis d'identifier 1313 résultats. Les références de ces résultats ont été importées dans le logiciel EndNote et la fonction « Find Duplicates » a été appliquée afin de repérer les doublons. Les références restantes ont été triées en fonction de leur titre et scrutées une à une pour éliminer les doublons restants. Au final, en excluant tous les doublons, la recherche sur les bases des données a permis de repérer un total de 977 études. Par ailleurs, six références additionnelles ont été trouvées en scrutant la bibliographie de deux revues systématiques (Bussièrès et al., 2015; Yelick, 2017) et deux méta-analyses (Healey, 2017; Heerde, Hemphill et Scholes-Balog, 2018) identifiées lors de la recension de la littérature. Une recherche avec des termes plus généraux sur Google Scholar a permis de repérer une étude supplémentaire portant à sept le nombre total d'études repérées à partir d'autres sources. Par conséquent, la recherche sur les bases de données (977 études) et la recherche à partir d'autres sources (sept études) a retourné un total de 984 résultats. La Figure 2 à la page suivante illustre le diagramme de sélection des études.

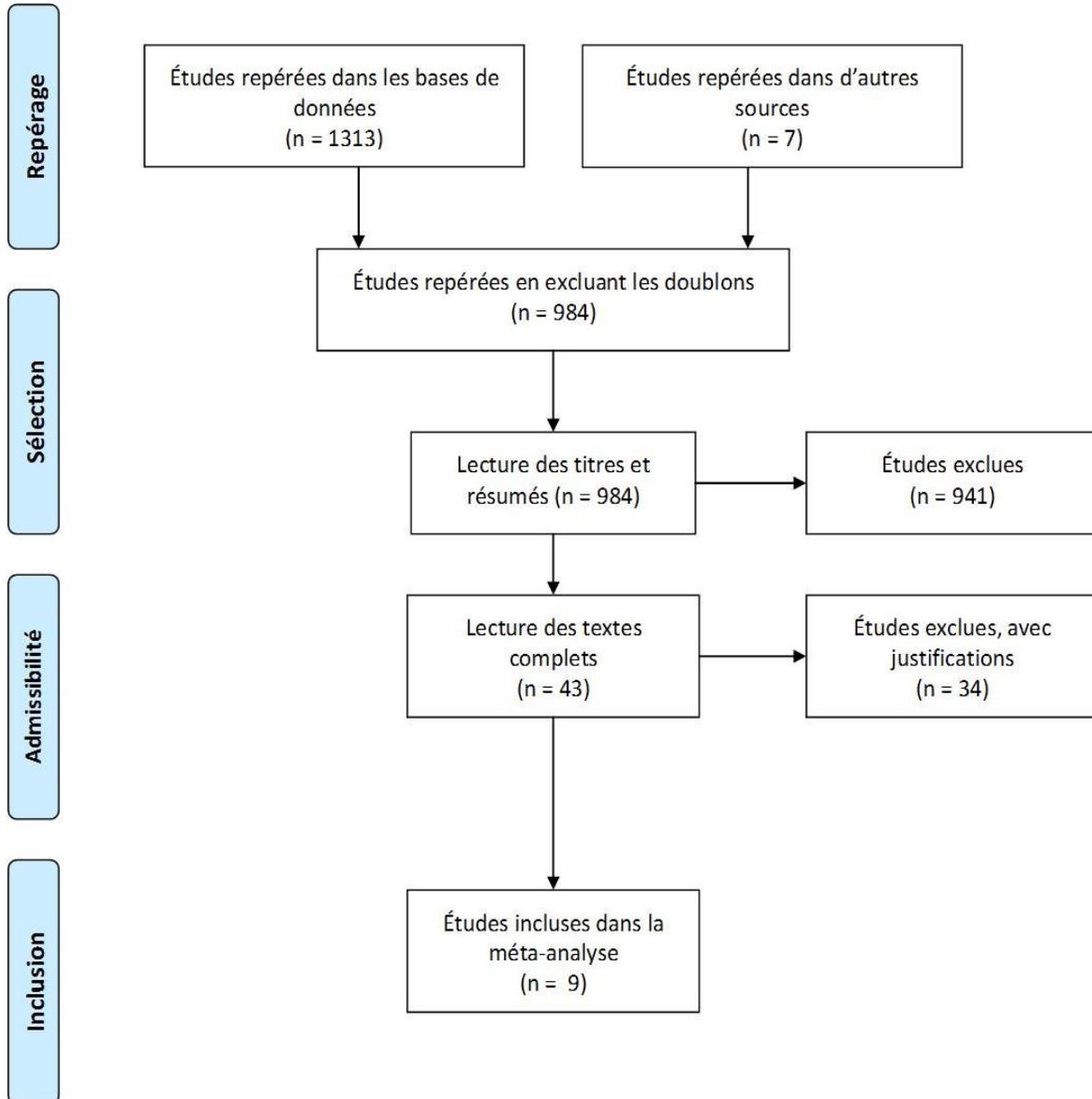
Une lecture des titres et résumés des 984 études a été effectuée. Cette première lecture a permis d'exclure 941 études, car elles ne répondaient pas aux critères de la présente recherche, tels que définis dans le chapitre 3 sur la méthodologie. Les 43 études restantes ont été lues dans leur totalité. De ces 43 études, neuf ont été sélectionnées pour la méta-analyse et 34 ont été exclues, avec des justifications.

Figure 2

Diagramme de sélection des études¹



PRISMA 2009 Flow Diagram



¹ Diagramme inspiré de: Moher, Liberati, Tetzlaff, Altman et The PRISMA Group (2009)

4.2 Études exclues de la méta-analyse

Le tableau 4 présente les 34 études exclues de la méta-analyse ainsi que les motifs justifiant leur exclusion. Les principales raisons ayant occasionné l'exclusion des études de la méta-analyse sont les suivantes :

- L'étude n'avait pas de groupe contrôle;
- L'étude ne mesurait pas une des dimensions d'intérêt pour la présente méta-analyse (emploi, logement, réseau social);
- Le groupe contrôle bénéficiait d'un programme similaire au groupe traitement, ne permettant pas de dégager l'efficacité du programme évalué;
- Le programme évalué visait une population spécifique de jeunes placés (ex. jeunes souhaitant poursuivre des études post-secondaires);
- L'étude n'utilisait pas un design expérimental ou quasi-expérimental;
- L'étude n'avait pas d'informations suffisantes pour calculer une taille d'effet;
- L'étude n'évaluait pas l'effet d'un programme.

Par ailleurs, deux rapports de recherche (Skemer et Valentine, 2016; Valentine, Skemer et Courtney, 2015) ont été exclus de la méta-analyse, car les résultats de ces rapports se retrouvent dans l'étude de Courtney, Valentine et Skemer (2019) qui est déjà incluse dans la méta-analyse.

Tableau 4

Études exclues avec justifications

Étude	Justification
Barnow et al. (2015)	L'étude mesure l'effet des programmes sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Batista, Johnson et Friedmann (2018)	L'étude ne mesure pas l'effet des programmes sur une des dimensions identifiées pour la méta-analyse (emploi, logement, réseau social).
Boston (2012)	La thèse ne mesure pas l'effet des programmes sur une des dimensions identifiées pour la méta-analyse (emploi, logement, réseau social).

Étude	Justification
Brown et Wilderson (2010)	Le groupe contrôle reçoit un programme semblable à celui dont bénéficie le groupe traitement.
Collins et Ward (2011)	L'étude mesure l'effet des programmes sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Flynn et Tessier (2011)	L'étude mesure l'effet des programmes sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Gates, Pearlmuter, Keenan, Divver et Gorroochurn (2018)	Il n'y a pas de groupe contrôle et les données statistiques sont insuffisantes pour calculer une taille d'effet.
Geiger, Cheung, Hanrahan, Lietz et Carpenter (2017)	Le programme s'adresse à une sous-population spécifique (les jeunes qui souhaitent poursuivre des études post-secondaires).
Guada, Conrad et Mares (2012)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Hasson, Reynold et Crea (2015)	L'étude mesure la différence entre les garçons et les filles qui ont participé à un programme. De plus, l'étude est effectuée sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Jones (2010)	L'étude mesure l'effet du programme sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Kirk et Day (2011)	L'intervention se concentre sur les jeunes qui souhaitent poursuivre des études post-secondaires. De plus, il n'y a pas de groupe contrôle.
Kroner et Mares (2011)	L'étude mesure l'effet du programme sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Lee et Ballew (2018)	L'étude ne mesure pas l'effet des programmes sur une des dimensions identifiées pour la méta-analyse (emploi, logement, réseau social). De plus, il n'y a pas de groupe contrôle.
Lenz-Rashid (2018)	Les groupes comparaison ont reçu des programmes similaires au programme évalué.
Mares (2010)	Il n'y a pas de groupe contrôle et les données statistiques sont insuffisantes pour calculer une taille d'effet.
Mares et Kroner (2011)	Il n'y a pas de groupe contrôle et les données statistiques sont insuffisantes pour calculer une taille d'effet.
Milum (2011)	L'étude mesure l'effet du programme sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.

Étude	Justification
Munson, Stanhope, Small et Atterbury (2017)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Naccarato, Brophy et Courtney (2010)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Nesmith et Christophersen (2014)	Les données statistiques sont insuffisantes pour calculer une taille d'effet.
Okpych (2015)	L'étude n'évalue pas l'effet d'un programme, mais la réception de services de préparation à l'autonomie.
Opsal et Eman (2018)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Powers et al. (2012)	Le programme vise une population spécifique, soit des jeunes recevant une éducation spécialisée. De plus, le groupe comparaison a reçu un programme similaire au programme évalué.
Raithel, Yates, Dworsky, Schretzman et Welshimer (2015)	L'étude ne mesure pas l'effet du programme sur une des dimensions identifiées pour la méta-analyse (emploi, logement, réseau social).
Rashid (2016)	L'étude mesure l'effet du programme sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.
Scannapieco et Painter (2014)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong (2016)	Il n'y a pas de groupe contrôle et les données statistiques sont insuffisantes pour calculer une taille d'effet.
Schelbe (2018)	L'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Sensiper et Barragán (2018)	L'intervention se concentre sur les jeunes qui souhaitent poursuivre des études post-secondaires. De plus, l'étude n'évalue pas un programme selon un design expérimental ou quasi-expérimental.
Skemer et Valentine (2016)	Rapport de recherche dont les résultats sont rapportés dans l'article de Courtney, Valentine et Skemer (2019) qui se retrouve déjà dans la méta-analyse.
Smith (2014)	L'étude mesure l'effet du programme sur un seul et même groupe. Il n'y a pas de groupe contrôle.

Étude	Justification
Valentine, Skemer et Courtney, 2015	Rapport de recherche dont les résultats sont rapportés dans l'article de Courtney, Valentine et Skemer (2019) qui se retrouve déjà dans la méta-analyse.
Zinn et Courtney (2014)	L'étude ne mesure pas l'effet du programme sur une des dimensions identifiées pour la méta-analyse (emploi, logement, réseau social).

4.3 Études incluses dans la méta-analyse

Neuf études répondant aux critères de la recherche ont été sélectionnées pour faire partie de la méta-analyse. Toutes ces études ont été menées aux États-Unis. Deux études sont des rapports de recherche alors que sept sont des articles périodiques.

Le rapport de Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b) et l'article de Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2015b) utilisent les données de la même recherche qui porte sur le Massachusetts' Adolescent Outreach Program. Toutefois, Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b) mesurent l'effet du programme sur les dimensions de l'emploi et du logement alors que Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2015b) mesurent l'effet du programme sur la dimension du réseau social. L'évaluation du Massachusetts' Adolescent Outreach Program fait partie d'une initiative créée par le gouvernement américain dans l'objectif d'évaluer de façon expérimentale l'effet des programmes de préparation à l'autonomie sur les jeunes. Cette initiative se nomme Multi-Site Evaluation of Foster Youth Programs. L'évaluation du Independent Living - Employment Services Program (IL-ES) dans l'étude de Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a) et l'évaluation du Life Skills Training Program (LST) dans l'étude de Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2015a) font également partie de cette initiative. Ces deux études sont également incluses dans la présente méta-analyse.

L'étude de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019) évalue plusieurs programmes de préparation à l'autonomie subventionnés par le Chafee Foster Care Independence Program (CFCIP). Dans cette étude, les données ont été recueillies à partir du National Youth in Transition Database (NYTD) et du Adoption and Foster Care Analysis and Reporting System (AFCARS). Le NYTD collecte les données sur les services de préparation à l'autonomie dans 50

États différents alors que l'AFCARS collige les données sur les caractéristiques individuelles des jeunes placés.

Les quatre études évaluatives restantes (Courtney, Valentine et Skemer, 2019; Greeson et Thompson, 2017; Jones, 2011; Lim, Singh et Gwynn, 2017) évaluent des programmes individuels. Les particularités des différents programmes évalués sont détaillées plus loin dans cette section.

Le tableau 5 à la page suivante présente les caractéristiques des études retenues pour la méta-analyse. Les trois dernières colonnes de ce tableau illustrent les dimensions et sous-dimensions mesurées dans chacune des études. Il est à noter que ces colonnes n'affichent pas une liste exhaustive des dimensions mesurées dans les études, mais plutôt celles qui sont pertinentes dans le cadre de la présente recherche (emploi, logement, réseau social). Par ailleurs, les neuf études sélectionnées ne mesurent pas toutes l'effet du programme sur les trois dimensions d'intérêt. Chaque dimension est mesurée dans cinq des neuf études retenues.

Six des études incluses ont utilisé un devis expérimental, alors que trois ont employé un devis quasi-expérimental avec des assignations non aléatoires des participants au groupe contrôle ou au groupe traitement. La taille des échantillons variait de 24 jeunes à 4206 jeunes. Le tableau 6 à la page 58 illustre de façon détaillée les caractéristiques des participants dans les groupes traitement et les groupes contrôle respectivement et ce, au début de chaque étude, soit avant l'attrition de l'échantillon au cours de l'étude.

L'étendue d'âge des participants était de 16 à 24 ans, avec la majorité se situant dans la tranche d'âge de 17 à 19 ans. Les participants dans le groupe contrôle ne recevaient pas de programme de préparation à l'autonomie. Certains bénéficiaient de services habituels, alors que d'autres se voyaient remettre une liste de services et de ressources dans la communauté. Pour trois études, il était tout simplement mentionné que les participants ne bénéficiaient pas d'un programme (Kim, Ju, Rosenberg et Farmer, 2019; Lim, Singh et Gwynn, 2017) ou qu'ils avaient accès à d'autres arrangements (Jones, 2011).

Tableau 5

Caractéristiques des études retenues pour la méta-analyse

Étude	Pays	Type de document	Devis de l'étude	Période de collecte des données	Méthode de collecte de données principale	N total	Dimensions mesurées		
							Emploi	Logement	Réseau social
Courtney et al. (2011a)	É-U	rapport	essai clinique randomisé	septembre 2003 à juin 2008	entrevue en personne au début de l'étude ainsi que 1 an et 2 ans après la première entrevue	début étude : 254 1 ^{ère} entrevue : 229 2 ^e entrevue : 229	-employé à n'importe quel moment dans les 12 derniers mois -employé actuellement	-nombre de déménagements -itinérance	N/A
Courtney et al. (2011b)	É-U	rapport	essai clinique randomisé	septembre 2004 à mars 2009	entrevue en personne au début de l'étude ainsi que 1 an et 2 ans après la première entrevue	début étude : 194 1 ^{ère} entrevue : 181 2 ^e entrevue : 179	-employé à n'importe quel moment dans les 12 derniers mois -employé actuellement	-nombre de déménagements depuis le début de l'étude -itinérance depuis le début de l'étude -vit seul -itinérant	N/A
Jones (2011)	É-U	article périodique	étude quasi-expérimentale	octobre 2001 à juin 2005	entrevue de cohortes successives à intervalles de 6 mois, 1 an, 2 ans et 3 ans après la sortie du programme	à la sortie du programme : 106 à 6 mois : 106 à 12 mois : 80 à 24 mois : 50 à 36 mois : 25	-employé -a déjà été sans emploi	-nombre de déménagements -nombre de mois à l'adresse actuelle -sans place pour dormir pour une nuit -vit de façon indépendante	-reçoit soutien financier de la famille -reçoit soutien financier des amis -a au moins un contact mensuel avec la famille

Étude	Pays	Type de document	Devis de l'étude	Période de collecte des données	Méthode de collecte de données principale	N total	Dimensions mesurées		
							Emploi	Logement	Réseau social
Greeson et al. (2015a)	É-U	article périodique	essai clinique randomisé	septembre 2003 à octobre 2006	données secondaires du Multi-Site Evaluation of Foster Youth Programs	début étude : 482	N/A	N/A	soutien social
Greeson et al. (2015b)	É-U	article périodique	essai clinique randomisé	septembre 2004 à mars 2009	données secondaires du Multi-Site Evaluation of Foster Youth Programs	début étude : 194 1 ^{ère} entrevue : 181 2 ^e entrevue : 179	N/A	N/A	soutien social
Greeson et al. (2017)	É-U	article périodique	essai clinique randomisé	septembre 2014 à septembre 2015	pour la collecte de données quantitative : sondage en ligne utilisant 12 instruments validés	24	N/A	N/A	-indice de santé relationnelle -sondage de mentorat pour les jeunes
Lim et al. (2017)	É-U	article périodique	étude quasi-expérimentale	2005-2012	pairage de dossiers pour les jeunes éligibles au programme à partir de dossiers administratifs provenant de plusieurs sources	895	N/A	instabilité de logement	N/A

Étude	Pays	Type de document	Devis de l'étude	Période de collecte des données	Méthode de collecte de données principale	N total	Dimensions mesurées		
							Emploi	Logement	Réseau social
Courtney et al. (2019)	É-U	article périodique	essai clinique randomisé	octobre 2010 à octobre 2012	sondage papier crayon au début de l'étude et 12 à 14 mois après	début étude : 1322 1 ^{er} suivi : 1114	-a déjà eu un emploi -employé à temps plein -employé à temps partiel	-score sur l'échelle de l'instabilité de logement -itinérance -couch-surfing -incapable de payer le loyer -perdu son logement car incapable de payer le loyer	-résultat à l'échelle de soutien social -très proche d'un adulte -a exprimé des sentiments de proximité avec un adulte attentionné -résultat à l'échelle de proximité familiale
Kim et al. (2019)	É-U	article périodique	étude quasi-expérimentale	2011-2015	bases de données gouvernementales issues de sondages sur cohortes de jeunes à 17 ans puis à 19 et 21 ans	4206	employé à temps plein	N/A	N/A

Note. N : taille de l'échantillon total, É-U : États-Unis, N/A : dimension non mesurée dans l'étude

Tableau 6*Caractéristiques des participants au début de l'étude*

Étude	Groupe traitement				Groupe contrôle				
	<i>n</i>	Âge <i>x</i> (<i>s</i>)	Étendue âge	Sexe (% femme)	<i>n</i>	Âge <i>x</i> (<i>s</i>)	Étendue âge	Sexe (% femme)	Intervention reçue
Courtney et al. (2011a)	136	15.99 (0.56)	N/A	61.8	118	16.02 (0.60)	N/A	51.7	Services habituels
Courtney et al. (2011b) et Greeson et al. (2015b)	97	16.92 (0.80)	N/A	68	97	16.85 (0.73)	N/A	66	Services habituels
Jones (2011)	54	57.4 % ont 18 ans	17-20	59.3	52	71.2 % ont 18 ans	17-20	62	Autres arrangements
Greeson et al. (2015a)	234	17	N/A	58.3	248	17	N/A	59.35	Services habituels
Greeson et al. (2017)	12	18.83 (0.83)	18-20.5	50	12	18.58 (0.67)	18-20.5	50	Services habituels
Lim et al. (2017)	251	19.3 (1.5)	N/A	38	644	18.3 (1.7)	N/A	44	Dans le programme NYNY III moins de 7 jours ou pas dans le programme
Courtney et al. (2019)	788	71.8 % ont 18 ans	18-24	47.6	534	70.8 % ont 18 ans	18-24	48.5	Liste de services et ressources dans la communauté
Kim et al. (2019)	2757	17	N/A	57.24	1449	17	N/A	55.14	Pas reçu de programme de préparation à l'autonomie

Note. *n* : taille de l'échantillon, *x* : moyenne, *s* : écart-type, N/A : ne s'applique pas

Le tableau 7 à la page 61 décrit les caractéristiques des programmes dont ont bénéficié les participants dans le groupe traitement. Mis à part l'étude de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019), dans laquelle plusieurs programmes ont été évalués simultanément, les programmes évalués dans les autres études sont les suivants : Independent Living - Employment Services Program (IL-ES), Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach), Transitional Housing Program (The Academy), Life Skills Training Program (LST), Caring Adults 'R' Everywhere (CARE), NYNY III Program et YVLifeSet Program.

L'Independent Living - Employment Services Program (IL-ES) est évalué dans l'étude de Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a) auprès d'un échantillon de 136 jeunes dans le groupe traitement (âge moyen de 15.99 ans, 61.8 % de sexe féminin) et 118 jeunes dans le groupe contrôle (âge moyen de 16.02 ans, 51.7 % de sexe féminin). Il s'agit d'un programme qui a été développé pour les jeunes de 16 ans et plus placés, en probation ou qui ont effectué la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de placement. Le programme vise à offrir un accompagnement jusqu'à l'âge de 21 ans afin d'aider les jeunes à trouver un emploi et diminuer leur recours à l'assistance sociale. Chaque jeune est suivi de manière individuelle par un intervenant qui évalue ses besoins spécifiques. Il bénéficie ensuite de services individualisés comme se préparer à la recherche d'un emploi, participer à des ateliers pour développer ses habiletés professionnelles et l'achat de vêtements appropriés pour la recherche d'emploi.

Le Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach) est évalué dans l'étude de Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b) auprès d'un échantillon de 97 jeunes dans le groupe traitement (âge moyen de 16.92 ans, 68 % de sexe féminin) et 97 jeunes dans le groupe contrôle (âge moyen de 16.85 ans, 66 % de sexe féminin). Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2015b) utilisent les données secondaires de cette étude pour évaluer l'impact du Massachusetts' Adolescent Outreach Program sur la dimension du réseau social. Ce programme cible les jeunes bénéficiant d'un placement intensif en famille d'accueil, âgés de 16 ans et plus et ayant un projet de vie axé sur l'autonomie, en d'autres mots, qui ne retourneront pas vivre dans leur milieu naturel à leur majorité. Chaque jeune bénéficie d'un suivi individualisé avec un intervenant qui lui offre un soutien et un accompagnement à plusieurs niveaux comme développer ses habiletés à la vie autonome, poursuivre ses études, trouver un emploi, obtenir son permis de conduire,

développer son réseau social ou être référé à des services externes appropriés. Les rencontres entre le jeune et son intervenant ont généralement lieu de façon hebdomadaire pendant la période où le service est offert de façon active. Par la suite, le jeune bénéficie d'un suivi mensuel. Les participants de la recherche de Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b) ont bénéficié en moyenne de 16 mois de suivi actif et de 6 mois de suivi mensuel.

L'efficacité du Transitional Housing Program (The Academy) est mesurée dans l'étude de Jones (2011) auprès d'un échantillon de 54 jeunes dans le groupe traitement (âge moyen de 18 ans, 59.3 % de sexe féminin) et 52 jeunes dans le groupe contrôle (âge moyen de 18 ans, 62 % de sexe féminin). Ce programme a pour objectif d'offrir un lieu d'hébergement à long terme pour les jeunes placés avec une histoire de déplacements multiples et qui sont peu susceptibles de retourner dans leur milieu naturel à leur majorité. En plus d'offrir un lieu de vie stable, le programme vise à préparer les jeunes à l'âge adulte. Notamment, il offre la scolarité sur le campus, des services en santé mentale, un suivi psychosocial avec un intervenant, la préparation à l'emploi, le développement d'un réseau social et une référence à des services dans la communauté. Les services sont prodigués à travers des activités individuelles ou de groupe. Les jeunes peuvent bénéficier du programme jusqu'à un an après la fin de leur placement.

Le Life Skills Training Program (LST) est évalué dans l'étude de Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm (2008). Celle-ci n'est pas incluse dans la présente recherche, car elle a été publiée avant 2010, soit à l'extérieur de la période ciblée par les critères pour la revue systématique. Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2015a) reprennent les données de cette étude et évaluent l'efficacité du programme sur la dimension du réseau social auprès d'un échantillon de 223 jeunes dans le groupe traitement (âge moyen de 17 ans, 58.3 % de sexe féminin) et 246 jeunes dans le groupe contrôle (âge moyen de 17 ans, 59.35 % de sexe féminin). Le Life Skills Training Program (LST) s'adresse aux jeunes placés ou en probation âgés de 16 à 21 ans. Le programme vise à outiller les jeunes à acquérir des habiletés et des ressources pour vivre de façon indépendante. Plus précisément, il leur offre un accompagnement au niveau de l'éducation, de l'emploi, de l'apprentissage des habiletés de la vie quotidienne, des habiletés de survie, des habiletés pour comprendre les choix et les conséquences, des habiletés sociales et interpersonnelles et des habiletés à se servir d'un ordinateur. Le programme est administré en

Tableau 7*Caractéristiques des programmes*

Étude	Nom du programme	Objectifs	Critères d'éligibilité	Durée	Fréquence	Modalités
Courtney et al. (2011a)	Independent Living - Employment Services Program (IL-ES)	<ul style="list-style-type: none"> -offrir assistance emploi pour jeunes âgés de 16 ans et plus -diminuer le recours à l'assistance sociale -développer des habiletés à la vie autonome 	<ul style="list-style-type: none"> -jeunes de 16 ans et plus placés, en probation ou qui ont fait la transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de placement -jeunes sans difficultés importantes les empêchant d'obtenir un emploi (ex. trouble de l'apprentissage, abus de substances) 	jusqu'à 21 ans	variable selon les besoins individuels du jeune	accompagnement individuel
Courtney et al. (2011b) et Greeson et al. (2015b)	Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach)	<ul style="list-style-type: none"> -accompagner jeunes à développer des habiletés à la vie autonome, à poursuivre des études, à développer un réseau social -préparer à l'emploi -offrir soutien financier -offrir services en santé mentale et toxicomanie -offrir services au-delà de la majorité 	<ul style="list-style-type: none"> -jeunes de 16 ans et plus -jeunes dont le projet de vie est la vie autonome au lieu du retour dans le milieu familial 	une moyenne de 16 mois de services actifs et 6 mois de suivi	une fois par semaine durant la période de services actifs et mensuellement durant période de suivi	services individualisés

Étude	Nom du programme	Objectifs	Critères d'éligibilité	Durée	Fréquence	Modalités
Jones (2011)	Transitional Housing Program (The Academy)	<ul style="list-style-type: none"> -offrir un lieu d'hébergement pour les jeunes qui ne retournent pas vivre à la maison à leur majorité -offrir scolarité sur le campus -offrir services en santé mentale -offrir suivi psychosocial -apprendre la vie autonome -préparer à l'emploi -développer réseau social -référer à des services dans la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> -jeunes qui n'ont pas de projet de vie, qui vont faire la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de placement et qui ont vécu plusieurs déplacements -jeunes éligibles à l'émancipation du placement, qui sont aux études, qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi et qui veulent participer au programme 	jusqu'à un an après la fin de placement	programme continu sur le site et qui fait partie de la vie quotidienne durant le séjour du jeune	programme offre plusieurs activités de manière individuelle ou en groupe
Greeson et al. (2015a)	Life Skills Training Program (LST)	<ul style="list-style-type: none"> -acquérir des habilités et ressources pour la vie autonome aux niveaux de l'éducation, emploi, vie quotidienne, habilités de survie, habilités sociales et interpersonnelles, habilités à se servir d'un ordinateur et Internet -comprendre les choix et leurs conséquences 	programme pour jeunes 16 à 21 ans placés ou en probation	5 semaines	3h deux fois par semaine	en salle de cours
Greeson et al. (2017)	Caring Adults 'R' Everywhere (CARE)	<ul style="list-style-type: none"> -faciliter les relations jeunes-mentors naturels -les mentors naturels forment les jeunes aux habiletés de la vie autonome (faire un budget, cuisiner, chercher un appartement) et cherchent à engager les jeunes dans les activités de la communauté 	programme pour les jeunes plus vieux, de 18 à 20.5 ans, qui ont comme projet de vie la transition à la vie adulte à partir d'un milieu de placement	12 semaines et possibilité de plus, si nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> -supervisions hebdomadaires des dyades jeune-mentor -rencontres de groupe mensuelles -rencontres jeune-mentor minimum 2h par semaine 	activités de groupe structurées et rencontres jeune-mentor avec l'intervenant

Étude	Nom du programme	Objectifs	Critères d'éligibilité	Durée	Fréquence	Modalités
Lim et al. (2017)	NYNY III Program	-offrir un logement abordable -offrir des services pour faciliter la transition à l'autonomie incluant formation à l'emploi, soutien à l'éducation, connecter avec les services en santé et en santé mentale	-jeunes adultes de 18 à 25 ans qui vont quitter leur milieu de placement dans les 6 prochains mois ou qui ont quitté leur milieu de placement dans les deux dernières années ou qui ont été placés plus d'un an après l'âge de 16 ans	jusqu'à 26 ans	variable selon les besoins individuels du jeune	services individualisés
Courtney et al. (2019)	YVLifeSet Program	-entraîner aux habiletés de la vie autonome -offrir soutien financier -prodiguer des conseils -accompagner à l'emploi et dans le parcours académique -référer à services appropriés dans la communauté	-jeunes entre 18-24 ans -placés au moins un an après 14 ans ou au moins un jour après 17 ans -jeunes placés en protection de la jeunesse ou judiciairisés -exclut jeunes avec problèmes de violence sévère, diagnostics de santé mentale, consommation ou retards de développement -jeunes capables de vivre de façon indépendante avec soutien approprié	9 à 12 mois	rencontres hebdomadaires d'une durée moyenne de 75 min entre jeune et son intervenant	rencontres individuelles et de groupe avec intervenant, possibilité de rencontres supplémentaires avec coordonnateur spécialisé pour école ou emploi
Kim et al. (2019)	Programmes de préparation à l'autonomie subventionnés par le Chafee Foster Care Independence Program	-offrir soutien au niveau académique -accompagner dans la formation à l'emploi et formation professionnelle -offrir mentorat -éduquer et informer sur différents sujets reliés à la vie autonome	-programmes conçus pour jeunes susceptibles de faire la transition à l'âge adulte à partir de leur milieu de placement	variable selon le programme	variable selon le programme	variable selon le programme

salle de cours à une fréquence de trois heures, deux fois par semaine, pour une durée totale de cinq semaines ou 30 heures de cours au total.

Le programme Caring Adults 'R' Everywhere (CARE) est évalué dans l'étude de Greeson et Thompson (2017) auprès d'un échantillon de 12 jeunes dans le groupe traitement (âge moyen de 18.83 ans, 50 % de sexe féminin) et 12 jeunes dans le groupe contrôle (âge moyen de 18.58 ans, 50 % de sexe féminin). Le programme s'adresse à des jeunes plus vieux, soit de 18 à 20.5 ans, dont le projet de vie est la transition à la vie adulte à partir d'un milieu de placement. Le programme a pour objectif de faciliter et renforcer les relations entre les jeunes et leurs mentors naturels (autres que les parents). Ces mentors sont responsables d'inculquer aux jeunes des habiletés à la vie autonome (ex. gérer un budget, cuisiner, rechercher un appartement). Ils ont également le rôle d'encourager les jeunes à s'engager dans les activités de la communauté. Le programme est offert par le biais de rencontres hebdomadaires entre un intervenant, le jeune et son mentor. Des activités de groupe structurées sont également dispensées mensuellement. La durée du programme est de 12 semaines, mais peut se prolonger au-delà de cette période, si nécessaire.

Le NYNY III Program est évalué dans l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017) auprès d'un échantillon de 251 participants dans le groupe traitement (âge moyen de 19.3 ans, 38 % de sexe féminin) et 644 participants dans le groupe contrôle (âge moyen de 18.3 ans, 44 % de sexe féminin). Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui vont quitter leur milieu de placement dans les 6 mois, qui ont quitté leur milieu de placement au cours des deux années précédentes ou qui ont été placés plus d'un an après l'âge de 16 ans. Le NYNY III Program a pour objectif d'offrir un logement abordable aux jeunes et de leur dispenser des services pour faciliter la transition à l'autonomie comme la formation à l'emploi, encourager la poursuite des études et connecter le jeune avec des services en santé physique et mentale. Le jeune peut participer au programme jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 26 ans. Les services sont offerts de manière variable, dépendamment des besoins spécifiques de chaque jeune.

Le YVLifeSet Program est évalué dans les rapports de recherche de Valentine, Skemer et Courtney (2015) et de Skemer et Valentine (2016) auprès d'un échantillon de 788

participants dans le groupe traitement (âge moyen de 18 ans, 47.6 % de sexe féminin) et 534 participants dans le groupe contrôle (âge moyen de 18 ans, 48.5 % de sexe féminin). Le premier rapport mesure les effets du programme un an après le début de l'étude et le second rapport, deux ans après le début de l'étude. Les résultats du premier rapport sont publiés dans l'étude de Courtney, Valentine et Skemer (2019) qui fait partie de la présente méta-analyse. Le YVLifeSet Program s'adresse à une population de jeunes âgés de 18 à 24 ans, judiciairisés ou placés en protection de la jeunesse au moins un an après l'âge de 14 ans ou au moins un jour après 17 ans. Le programme exclut les jeunes avec des problèmes de violence sévère, ayant un ou des diagnostics en santé mentale, un problème de consommation ou des problèmes de développement. Le programme offre des services individualisés pour préparer la transition à la vie adulte. Les services sont prodigués suite à une évaluation des besoins spécifiques de chaque jeune. Un soutien financier est offert pour aider les jeunes à défrayer leurs besoins de base. Les jeunes ont accès à des intervenants assignés à leur dossier. Ceux-ci peuvent leur offrir des conseils, un accompagnement à l'emploi ou dans le cadre de leur parcours académique. Les jeunes peuvent également être référés à des services dans la communauté. Le programme est d'une durée de 9 à 12 mois. Le jeune rencontre son intervenant à une fréquence de 75 minutes par semaine. Des activités de groupe sont également offertes ainsi que des rencontres avec un coordonnateur spécialisé pour l'école ou l'emploi, au besoin.

Finalement, l'étude de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019) évalue de façon simultanée plusieurs programmes subventionnés par le CFCIP. L'évaluation est réalisée auprès d'un échantillon de 2757 participants dans le groupe traitement (âge moyen de 17 ans, 57.24 % de sexe féminin) et 1449 participants dans le groupe contrôle (âge moyen de 17 ans, 55.14 % de sexe féminin). Les services développés dans le cadre du CFCIP sont destinés aux jeunes placés jusqu'à leur majorité et ont pour objectif de les préparer à une transition harmonieuse à la vie adulte. Ces services offrent un accompagnement au niveau académique et professionnel. Le mentorat est également une composante des services dispensés. Par ailleurs, ces derniers visent à informer et éduquer les jeunes sur différents sujets liés à l'autonomie notamment la gestion des finances, le logement, la santé, la prévention du risque, les relations interpersonnelles et l'acquisition des habiletés de la vie quotidienne. Les modalités de dispensation de ces services varient selon les endroits où ils sont implantés.

La plupart des programmes décrits ci-haut couvrent de façon simultanée plusieurs objectifs de préparation à l'autonomie (formation académique ou professionnelle, apprentissage des habiletés à la vie autonome, développement du réseau social, soutien financier, prestation de services notamment en santé mentale ou en toxicomanie, référence à des services externes, suivi psychosocial, etc.), mais certains ont des orientations plus spécifiques. Ainsi, l'Independent Living - Employment Services Program (IL-ES) se concentre davantage sur la dimension de l'emploi alors que le Caring Adults 'R' Everywhere (CARE) est axé sur la dimension du réseau social. D'autres programmes, comme le Transitional Housing Program (The Academy) et le NYNY III Program, s'assurent d'offrir un lieu d'hébergement aux jeunes par le biais de résidences offertes à prix abordable sur le campus ou en périphérie de celui-ci.

L'ensemble des programmes s'adresse à des jeunes placés ou en probation peu susceptibles de retourner à la maison à leur majorité. L'âge de la clientèle ciblée par les programmes varie quelque peu. Ainsi, certains programmes débutent à partir de 16 ans alors que d'autres s'adressent à une clientèle de 18 ans et plus.

Les modalités selon lesquelles les programmes sont dispensés aux jeunes sont variables. Certains offrent des suivis individualisés, comme c'est le cas du Independent Living - Employment Services Program (IL-ES), du Massachusetts' Adolescent Outreach Program et du NYNY III Program. D'autres programmes offrent une combinaison de suivi individuel et d'activités de groupe comme le YVLifeSet Program. Le Transitional Housing Program (The Academy) permet au jeune d'accéder à divers services et d'acquérir plusieurs habiletés de la vie autonome au quotidien, dans le cadre d'activités individuelles ou de groupe, considérant que le jeune vit sur le campus où le programme est offert de manière continue. Le programme Caring Adults 'R' Everywhere (CARE) comprend, quant à lui, des rencontres entre le jeune, son mentor naturel et un intervenant ainsi que des activités de groupe. Finalement, le Life Skills Training Program (LST) est offert en salle de cours.

Les programmes les plus courts sont d'une durée de 5 semaines (Life Skills Training Program) et 12 semaines (Caring Adults 'R' Everywhere) alors que le programme le plus long

peut offrir un suivi jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 26 ans (NYNY III Program). Entre les deux, les programmes durent de 9 mois à un peu moins de deux ans. Tous les programmes s'étendent au-delà de la majorité du jeune, certains se prolongeant jusqu'à l'âge de 26 ans, comme c'est le cas du NYNY III Program.

Lorsque comparés au PQJ, les programmes recensés comportent des similitudes et des différences au niveau des objectifs, des modalités et de la durée. Le programme qui ressemble le plus au PQJ est le Massachusetts' Adolescent Outreach Program. Il cible plusieurs dimensions, dont les trois qui se retrouvent dans le PQJ, soit préparer et encadrer le passage à la vie autonome, l'intégration sur le marché du travail ou dans une formation qualifiante et le développement de réseaux d'aide et de soutien. Tout comme le PQJ, il débute à l'âge de 16 ans et est offert de manière individuelle. Toutefois, sa durée est un peu plus courte que celle du PQJ (22 mois par rapport à 3 ans pour le PQJ). Le programme Caring Adults 'R' Everywhere (CARE) ressemble au PQJ en ce sens qu'il se base sur l'établissement d'un lien privilégié avec un adulte de confiance pour amener le jeune à développer des habiletés à la vie autonome. Toutefois, il se distingue du PQJ par sa durée plus courte (12 semaines par rapport à 3 ans pour le PQJ) et par le fait qu'il cible des jeunes plus vieux (18 ans à 20.5 ans par rapport à 16 à 19 ans pour le PQJ). Le Transitional Housing Program (The Academy) et le NYNY III Program rejoignent le PQJ par le caractère multidimensionnel de leurs objectifs. Toutefois, ils se différencient du PQJ en offrant un lieu d'hébergement au jeune, ce que le PQJ n'offre pas. Le NYNY III se distingue également par le fait qu'il est offert à des jeunes plus vieux (18 à 26 ans par rapport à 16 à 19 ans pour le PQJ). Le YVLifeSet Program est multidimensionnel, comme le PQJ. Toutefois, sa durée est un peu plus courte (9 à 12 mois par rapport à 3 ans pour le PQJ) et il cible les jeunes plus vieux (18 à 24 ans par rapport à 16 à 19 ans pour le PQJ). Le Independent Living - Employment Services Program (IL-ES) est différent du PQJ parce qu'il cible une dimension spécifique qui est l'emploi par opposition au PQJ qui est multidimensionnel. Finalement, le Life Skills Training Program (LST) englobe plusieurs dimensions, mais est offert sur une courte durée (5 semaines par rapport à 3 ans pour le PQJ) et est dispensé en salle de cours au lieu d'un accompagnement par un intervenant attitré au jeune.

4.4 Évaluation du risque de biais

Pour déterminer le risque de biais dans les études incluses dans la méta-analyse, l'outil de Cochrane Collaboration, décrit dans le chapitre 3 sur la méthodologie, a été utilisé. Le tableau 8 illustre l'évaluation du risque de biais pour chaque étude comprise dans la méta-analyse.

Tableau 8

Évaluation du risque de biais avec l'outil de Cochrane Collaboration

Étude	Biais de sélection	Biais de performance	Biais de détection	Biais dû à l'attrition	Biais de déclaration	Autres sources de biais
Courtney et al. (2011a)	-	+	?	-	-	+
Courtney et al. (2011b)	-	+	-	-	-	+
Jones (2011)	+	+	?	+	-	-
Greeson et al. (2015a)	-	+	-	-	-	+
Greeson et al. (2015b)	-	+	-	-	-	+
Greeson et al. (2017)	-	+	+	-	-	+
Lim et al. (2017)	+	+	-	-	-	-
Courtney et al. (2019)	-	+	+	-	-	-
Kim et al. (2019)	+	+	?	-	-	-

Note. (-) faible risque de biais, (+) haut risque de biais, (?) information insuffisante/impossibilité d'évaluer le biais

Biais de sélection

Le tableau 8 indique seulement le sous-type de biais relatif à la génération de séquence aléatoire étant donné que l'information dans les études n'était pas suffisante pour se prononcer sur la dissimulation de la séquence d'affectation.

Trois études (Jones, 2011; Kim, Ju, Rosenberg et Farmer, 2019; Lim, Singh et Gwynn, 2017) ont été évaluées à haut risque de biais de sélection étant donné que l'assignation des participants au groupe traitement ou au groupe contrôle n'a pas été réalisée de façon aléatoire. Toutefois, Lim, Singh et Gwynn (2017) ont calculé un poids représentant la probabilité inverse de traitement dans le but de contrôler les différences entre le groupe traitement et le groupe contrôle au début de l'étude. Quant à eux, Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019) ont employé l'analyse d'appariement par poids de propension pour minimiser le biais de sélection dû à l'assignation non aléatoire.

Biais de performance

Le biais de performance réfère à la conscience ou non des participants de l'étude de faire partie du groupe traitement ou du groupe contrôle. Cette dissimulation est plus difficile à réaliser dans un domaine comme le travail social où les participants sont plus fréquemment conscients de participer ou non à un programme. Dans le même ordre d'idées, toutes les études sélectionnées dans le cadre de la présente méta-analyse ont été évaluées à haut risque de biais de performance, considérant que les jeunes étaient au courant de bénéficier ou non d'un programme de préparation à l'autonomie.

Biais de détection

Quatre études (Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011b; Greeson, Garcia, Kim et Courtney, 2015b; Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney, 2015a; Lim, Singh et Gwynn, 2017) ont été évaluées à faible risque de biais de détection. Pour trois de ces études (Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011b; Greeson, Garcia, Kim et Courtney, 2015b; Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney, 2015a), les personnes responsables des entrevues n'étaient pas conscientes de l'affectation des participants. L'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017) a, quant à elle, employé une analyse de séquence sur des données recueillies à

partir de dossiers administratifs provenant de plusieurs sources pour évaluer les effets du programme. L'analyse de séquence est une procédure statistique qui génère des groupes d'individus qui ne se chevauchent pas et qui partagent des séquences d'événements similaires. Ceci est effectué en comparant les séquences individuelles à tous les appariements possibles entre individus (Lim, Singh et Gwynn, 2017). Le raisonnement ici est que les informations administratives, au moment d'être recueillies par les différents organismes, ne l'étaient pas dans l'objectif d'évaluer un programme. Ce sont les chercheurs qui ont choisi de les utiliser dans ce but pour leur étude, une fois qu'elles avaient déjà été collectées.

Pour trois études (Courtney, Zinn, Koralek et Bess, 2011a; Jones, 2011; Kim, Ju, Rosenberg et Farmer, 2019), il n'a pas été possible de se prononcer sur le risque de biais de détection. L'étude de Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a) spécifie que les entrevues avec les participants ont été enregistrées sur un ordinateur portable et que certaines questions étaient administrées par ordinateur où les jeunes pouvaient soit lire les questions à l'écran ou écouter une voix préenregistrée les poser. L'ordinateur faisant face au jeune, la personne responsable de l'entrevue ne voyait pas les réponses du participant. Ces précautions peuvent contribuer à diminuer le biais de détection, mais il n'en demeure pas moins que l'étude ne précise pas si les personnes responsables de réaliser les entrevues avec les jeunes étaient conscientes de leur affectation ou non.

Il n'a pas non plus été possible de se prononcer sur le biais de détection dans l'étude de Jones (2011). L'étude indique que des assistants de recherche ayant été formés pour utiliser l'instrument de suivi ont réalisé les entrevues avec les participants. Or, il n'est pas indiqué si ces assistants étaient au courant de l'affectation des participants au groupe traitement ou au groupe contrôle.

L'étude de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019) ne contient pas non plus une quantité d'information suffisante pour se prononcer sur le biais de détection. Une des sources de données de cette étude est le National Youth in Transition Database (NYTD), une base de données créée dans l'objectif de collecter des données sur les services de préparation à l'autonomie. L'étude précise que les données sont recueillies par le biais de sondages sur des

cohortes de jeunes. Or, la manière dont ces sondages sont réalisés (auto-administrés, évaluateurs externes, etc.) n'est pas précisée. Le site du NYTD a été consulté afin de tenter d'obtenir davantage d'informations sur la manière dont les sondages sont menés, mais l'information disponible n'a pas été suffisante pour apporter des éclaircissements à ce niveau.

L'étude de Greeson et Thompson (2017) et celle de Courtney, Valentine et Skemer (2019) ont été évaluées à haut risque de biais de détection. En effet, pour ces deux études, les données sont auto-rapportées par les participants (sondage en ligne pour Greeson et Thompson, 2017; sondage papier et crayon pour Courtney, Valentine et Skemer, 2019) qui sont conscients de faire partie du groupe traitement ou du groupe contrôle.

Biais dû à l'attrition

La majorité des études faisant partie de la présente méta-analyse ont un faible risque de biais dû à l'attrition. L'attrition des échantillons étaient majoritairement causée par l'incapacité des chercheurs à rejoindre les participants notamment parce que ces derniers déménageaient sans laisser leurs nouvelles coordonnées, qu'ils fuyaient ou qu'ils étaient réunis avec leur famille naturelle.

Toutefois, l'étude de Jones (2011) a été évaluée à haut risque de biais et ce, même si l'attrition était occasionnée par des raisons justifiables, soit l'incapacité de rejoindre le jeune. En effet, la taille de l'échantillon a diminué de façon importante depuis le début de l'étude. Ainsi, au début de l'étude, l'échantillon total était de 106 participants. Lors de l'entrevue de suivi deux ans après, ce nombre est descendu à 46 participants pour évaluer la dimension de l'emploi et de 50 participants pour évaluer les dimensions du logement et du réseau social.

Biais de déclaration

Toutes les études choisies pour la méta-analyse ont été évaluées à faible risque de biais de déclaration, car toutes rapportaient leurs résultats de façon consistante avec leur méthodologie et ce, même s'ils n'étaient pas significatifs.

Autres sources de biais

Dans l'étude de Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a), le risque d'autres sources de biais a été évalué à élevé, car les participants recevaient un montant pour leur participation à l'étude (30 \$ pour la première entrevue, 40 \$ pour la seconde entrevue, 50 \$ pour la troisième entrevue). Les participants dans l'étude de Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b) ont aussi reçu un montant pour leur participation (30 \$ pour la première entrevue et 50 \$ pour chacune des entrevues subséquentes). L'étude de Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2011b) a été également évaluée à haut risque de biais, car elle utilise les données secondaires de l'étude de Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b). L'étude de Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2011a) utilise les données secondaires de l'étude de Courtney, Zinn, Zielewski, Bess et Malm (2008) dans laquelle les participants ont aussi reçu une compensation pour participer à l'étude (30 \$ pour la première entrevue et 50 \$ pour chacune des entrevues subséquentes). La rémunération peut avoir une influence sur le profil de participants que l'étude va attirer ainsi que les réponses de ces derniers dans le cadre de l'étude. Finalement, l'étude de Greeson et Thompson (2017) a été évaluée à haut risque d'autres sources de biais considérant la petite taille de l'échantillon ($n=24$).

4.5 Analyse des résultats

Cette sous-section explique les étapes réalisées pour performer les méta-analyses et présente les résultats pour les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social respectivement. Il est pertinent de rappeler que deux logiciels ont été utilisés pour les méta-analyses : le logiciel RevMan 5 (The Cochrane Collaboration, 2014) et le Open Meta Analyst (Wallace et al., 2012). Toutes les tailles d'effet ont été calculées sous forme de différences de moyennes standardisées ou Hedge's g . Lorsque des études rapportaient des tailles d'effet sous une forme différente, celles-ci étaient converties en Hedge's g . Pour interpréter les tailles d'effet obtenues, les lignes directrices suivantes ont été suivies (Glen, 2016) :

Valeur de Hedge's g	Taille d'effet
0.2	Faible
0.5	Modérée
0.8	Grande

Le modèle à effet fixe a été utilisé dans les analyses. L'intervalle de confiance pour tous les résultats présentés est de 95 %. En plus des résultats des méta-analyses pour chaque dimension, l'évaluation de l'hétérogénéité est également illustrée pour chaque dimension individuelle.

Dimension de l'emploi

L'effet des programmes sur la dimension de l'emploi a été mesuré dans cinq études : Courtney, Valentine et Skemer (2019); Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b); Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a); Jones (2011) et Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019). Un total de 10 sous-dimensions relatives à l'emploi a été évalué à travers les cinq études.

Trois études (Courtney, Valentine et Skemer, 2019; Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011b; Courtney, Zinn, Koralek et Bess, 2011a) ont rapporté leurs résultats sous forme de différences de moyennes standardisées ou Hedge's g . Le logiciel RevMan 5 a été utilisé afin de calculer les intervalles de confiance pour les tailles d'effet dans ces études, car ils n'étaient pas indiqués. La calculatrice de RevMan 5 permet de rentrer des valeurs spécifiques dans le but de calculer les tailles d'effet et les intervalles de confiance. Ces valeurs sont la taille de l'échantillon pour chaque groupe, la différence des moyennes entre les deux groupes et une mesure de dispersion (ex. la valeur de l'écart-type ou la valeur de p). Étant donné que ni la valeur de l'écart-type ni la valeur de p n'étaient indiquées dans les études, la valeur de l'écart-type groupé a été calculée à partir de la formule de Hedge's g , illustrée dans la section sur la méthodologie. Comme les trois études rapportaient la valeur de Hedge's g et la différence des moyennes ($x_t - x_c$), la valeur de l'écart-type groupé (S) a été calculée simplement en l'isolant dans la formule de Hedge's g , tel qu'indiqué ci-dessous :

$$S = \frac{|x_t - x_c|}{Hedge's\ g}$$

La supposition dans cette formule est que l'écart-type pour le groupe traitement est égal à l'écart-type pour le groupe contrôle (The Campbell Collaboration, 2013). L'écart-type pour chaque groupe a donc été calculé à partir de cette formule et rentré dans la calculatrice de RevMan 5.

Pour l'étude de Jones (2011), le logiciel RevMan 5 a également été utilisé, cette fois-ci pour calculer les tailles d'effet pour les sous-dimensions mesurées dans l'étude, en plus de l'intervalle de confiance. Étant donné qu'aucune mesure de dispersion n'a été rapportée, les lignes directrices suivantes (Parrott, 2013) ont été employées pour la valeur de p pour le groupe traitement et le groupe contrôle, dans la calculatrice de RevMan 5 :

- Si $p < .05$, $p = .05$ a été rentré dans le logiciel;
- Si $p < .01$, $p = .01$ a été rentré;
- Si $p < .001$, $p = .001$ a été rentré;
- Si p non significatif, $p = 1$ a été rentré.

Dans l'étude de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019), la taille d'effet était illustrée sous forme de rapport de chances (odds ratio). Pour convertir ce rapport de chances en Hedge's g , la formule suivante a été utilisée (Chinn, 2000) dans laquelle OR représente la valeur du rapport de chances :

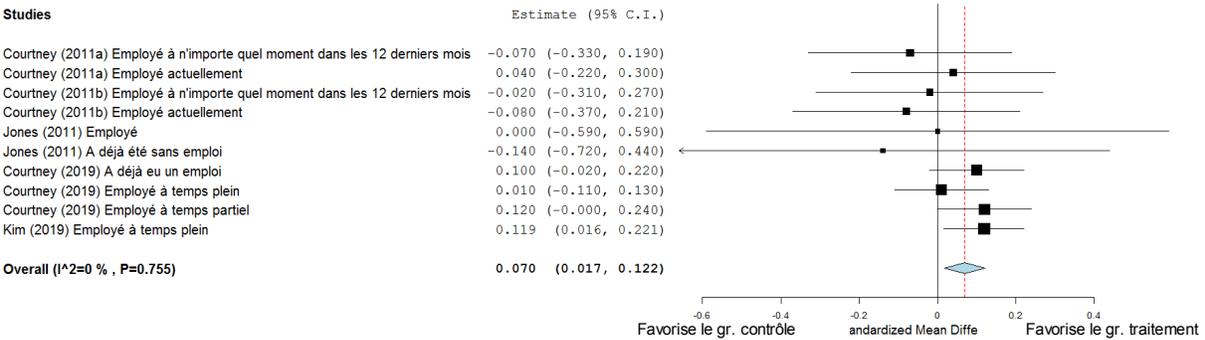
$$\text{Hedge's } g = \frac{\sqrt{3}}{\pi} \ln OR$$

L'intervalle de confiance pour le rapport de chances a été calculé à partir de l'erreur standard qui était indiquée dans l'étude. Les intervalles inférieur et supérieur ont ensuite été convertis en Hedge's g en utilisant la même formule que ci-dessus.

Puis, pour les cinq études mesurant la dimension de l'emploi, les tailles d'effet sous forme de Hedge's g pour chaque sous-dimension et leurs intervalles de confiance respectifs ont été consignés dans le logiciel Open Meta Analyst. Ensuite, la taille d'effet pondérée a été calculée à partir du modèle à effet fixe et les résultats illustrés sous forme de graphique en forêt. La figure 3 présente les résultats de la méta-analyse dans Open Meta Analyst pour la dimension de l'emploi.

Figure 3

Résultats de la méta-analyse pour la dimension emploi



La taille d'effet pondérée pour la dimension de l'emploi est de 0.07 ($p = .009$). Ce résultat signifie que les programmes de préparation à l'autonomie évalués dans les cinq études contenues dans la méta-analyse n'ont qu'un très faible effet favorisant le groupe traitement pour la dimension de l'emploi. En d'autres mots, les participants qui ont bénéficié d'un programme de préparation à l'autonomie ne sont que très légèrement plus susceptibles d'obtenir un emploi à l'âge adulte comparativement aux participants dans le groupe contrôle.

En ce qui concerne l'hétérogénéité, la valeur de p pour le test de chi-carré est de .755, signifiant que l'hétérogénéité est faible. Quant à elle, la valeur du test de I^2 est de 0 %, indiquant elle aussi que l'hétérogénéité est peu importante. En d'autres mots, il y a peu de variabilité clinique ou méthodologique entre les cinq études incluses dans la méta-analyse pour la dimension de l'emploi. Par conséquent, la différence dans les effets mesurés dans les études individuelles n'est pas attribuable à autre chose que l'erreur aléatoire ou la chance.

Dimension du logement

L'effet des programmes sur la dimension du logement a été mesuré dans cinq études : Courtney, Valentine et Skemer (2019); Courtney, Zinn, Johnson et Malm (2011b); Courtney, Zinn, Koralek et Bess (2011a); Jones (2011) et Lim, Singh et Gwynn (2017). Un total de 16 sous-dimensions relatives au logement a été évalué à travers les cinq études.

Trois études (Courtney, Valentine et Skemer, 2019; Courtney, Zinn, Johnson et Malm, 2011b; Courtney, Zinn, Koralek et Bess, 2011a) ont rapporté leurs résultats sous forme de différences de moyennes standardisées ou Hedge's g . De la même manière que pour la dimension de l'emploi, le logiciel RevMan 5 a été utilisé pour calculer les intervalles de confiance pour les tailles d'effets dans ces études, car ils n'étaient pas mentionnés. En l'absence de mesures de dispersion, les écart-types pour le groupe traitement et le groupe contrôle de chaque étude ont été calculés à partir de la formule de Hedge's g , comme pour la dimension de l'emploi, et rentrés dans la calculatrice du logiciel.

Pour l'étude de Jones (2011), le logiciel RevMan 5 a encore une fois été employé pour calculer la taille d'effet et l'intervalle de confiance, de la même façon que pour la dimension de l'emploi, soit en utilisant la valeur de p comme mesure de dispersion dans la calculatrice du logiciel. Toutefois, pour deux sous-dimensions (le nombre de déménagements et le nombre de mois à l'adresse actuelle), l'écart-type était mentionné, donc il a été utilisé dans le calcul de la taille d'effet et de l'intervalle de confiance au lieu de la valeur de p .

Dans l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017), étant donné que l'étude indique le rapport de chances pour le « logement stable », celui-ci a été inversé pour calculer la taille d'effet inverse, soit l'instabilité de logement. L'objectif poursuivi en inversant cette taille d'effet est qu'elle aille dans le même sens que les tailles d'effet qui mesurent l'instabilité du logement dans les autres études incluses dans la méta-analyse. Plus précisément, la formule suivante a été utilisée pour inverser la taille d'effet, où OR illustre la valeur du rapport de chances :

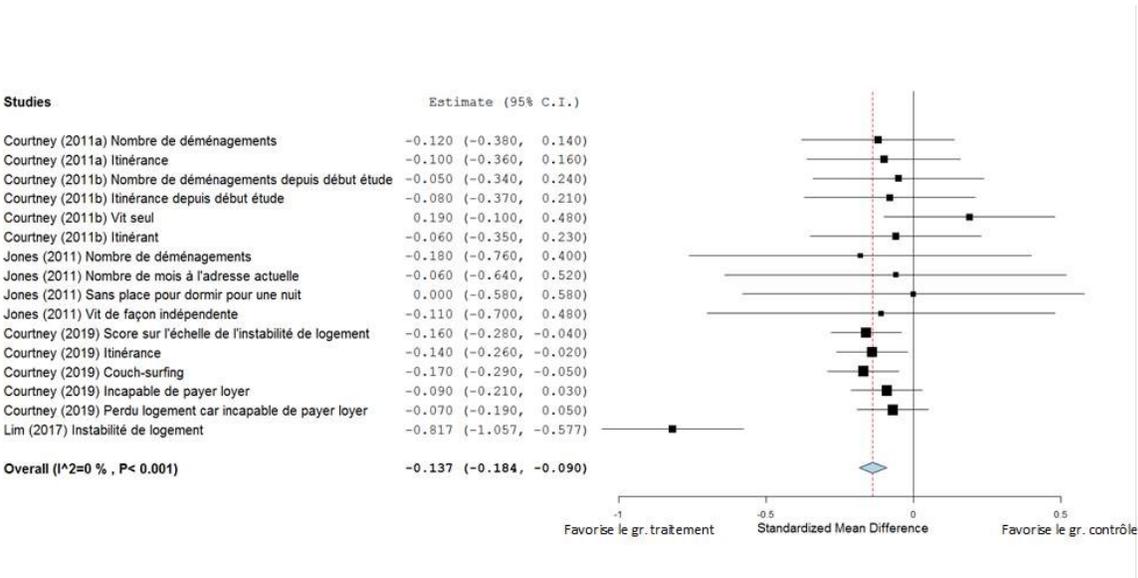
$$\text{Inverse du rapport de chances} = \frac{1}{OR}$$

Ensuite, pour convertir le rapport de chances en Hedge's g , la formule de Chinn (2000) a été utilisée, comme pour la dimension de l'emploi.

Les tailles d'effet et les intervalles de confiance pour les cinq études ont ensuite été inscrits dans le logiciel Open Meta Analyst. La figure 4 illustre les résultats de la méta-analyse dans Open Meta Analyst pour la dimension du logement.

Figure 4

Résultats de la méta-analyse pour la dimension du logement



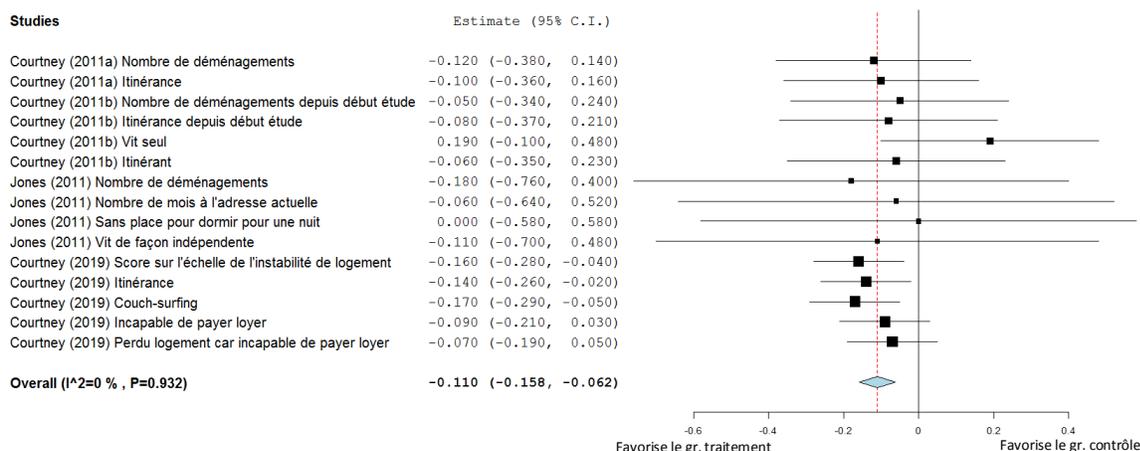
La taille d'effet pondérée pour la dimension du logement est de -0.137 ($p < .001$). Dans ce cas-ci, une taille d'effet négative favorise le groupe traitement, car c'est l'instabilité de logement qui est mesurée. En d'autres mots, la participation à un programme de préparation à l'autonomie devrait réduire l'instabilité de logement. Toutefois, la taille d'effet pondérée est faible, indiquant que les programmes de préparation à l'autonomie évalués dans les cinq études contenues dans la méta-analyse n'ont qu'un faible effet sur la dimension du logement. Autrement dit, les participants qui ont reçu un programme de préparation à l'autonomie ne sont que légèrement plus susceptibles d'avoir un logement stable ou de vivre moins d'instabilité de logement à l'âge adulte comparativement aux participants dans le groupe contrôle.

En ce qui concerne l'hétérogénéité, la valeur de p pour le test de chi-carré est de $p < .001$, indiquant une présence d'hétérogénéité. Quant à elle, la valeur du test de I^2 est de 0 %, indiquant que l'hétérogénéité est peu importante. En observant le graphique en forêt pour la dimension du logement, il est possible de voir qu'il y a une valeur extrême, soit celle de

l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017). Une nouvelle méta-analyse a été effectuée, cette fois-ci en excluant cette étude. Les résultats de cette méta-analyse sont illustrés dans la Figure 5.

Figure 5

Résultats de la méta-analyse pour la dimension du logement en excluant l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017)



Suite à l'exclusion de l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017), la valeur de p pour le test du chi-carré est de .932, signifiant que l'hétérogénéité est à présent faible. La valeur du test I^2 est, quant à elle, demeurée à 0 %. La valeur de la taille d'effet pondérée est de -0.11 ($p < .001$) comparativement à -0.137 dans l'analyse qui incluait l'étude de Lim, Singh et Gwynn (2017). Cette valeur d'effet est un peu plus faible que la précédente et signifie également que les programmes de préparation à l'autonomie n'ont qu'un faible effet sur la dimension du logement.

Dimension du réseau social

L'effet des programmes sur la dimension du réseau social a été mesuré dans cinq études : Courtney, Valentine et Skemer (2019); Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2015b); Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2015a); Greeson et Thompson (2017) et Jones

(2011). Un total de 11 sous-dimensions relatives au réseau social a été évalué à travers les cinq études.

Pour l'étude de Jones (2011), le logiciel RevMan 5 a été employé pour calculer la taille d'effet et l'intervalle de confiance pour chaque sous-dimension du réseau social, de la même façon que pour la dimension de l'emploi et du logement, soit en utilisant la valeur de p comme mesure de dispersion dans la calculatrice du logiciel.

Dans les études de Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2011a) et Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2011b), les tailles d'effet étaient rapportées sous forme de coefficient beta. Pour transformer le coefficient beta en différence de moyenne standardisée ou Hedge's g , le Campbell Collaboration Effect Size Calculator (Wilson, s.d.) a été utilisé. Plus précisément, nous avons calculé le Hedge's g à partir de la formule pour le *Unstandardized Regression Coefficient*. Afin de pouvoir nous servir de la calculatrice, nous avons dû trouver l'écart-type à partir de l'erreur standard qui, elle, était indiquée dans l'étude. Ceci a été effectué à l'aide de la formule suivante où S représente l'écart-type, n , la taille de l'échantillon et SE , l'erreur standard :

$$S = \sqrt{n} \times SE$$

Dans l'étude de Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2015a), étant donné que seulement la taille de l'échantillon total était rapportée ($n = 437$), nous avons utilisé $n = 218$ et $n = 219$ pour les tailles des groupes traitement et contrôle respectivement. Dans la calculatrice, la taille des échantillons de chaque groupe n'avait pas d'impact sur la valeur de Hedge's g , mais influait sur l'intervalle de confiance. Quant à l'étude de Greeson, Garcia, Kim et Courtney (2015b), la taille de chaque groupe était rapportée dans l'étude et le calcul a été réalisé en conséquence dans le Campbell Collaboration Effect Size Calculator.

Pour l'étude de Greeson et Thompson (2017), les tailles d'effet pour les sous-dimensions rapportées ainsi que leurs intervalles de confiance respectifs ont été calculés à partir de la calculatrice du logiciel RevMan 5 et ce, en y inscrivant la taille de l'échantillon de

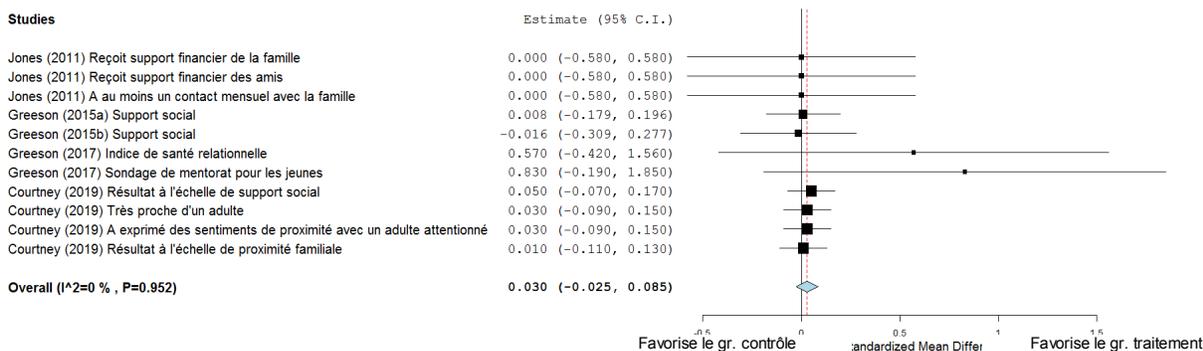
chaque groupe, les moyennes post-traitement et l'écart-type. Ces valeurs étaient toutes rapportées dans l'étude.

Pour l'étude de Courtney, Valentine et Skemer (2019), comme pour les dimensions de l'emploi et du logement, les tailles d'effet pour les sous-dimensions du réseau social étaient indiquées sous forme de différences de moyennes standardisées ou Hedge's *g*. Le logiciel RevMan 5 a de nouveau été utilisé pour calculer les intervalles de confiance (en calculant l'écart-type de chaque groupe à partir de la formule de Hedge's *g*).

Les tailles d'effet et les intervalles de confiance pour les cinq études ont ensuite été inscrits dans le logiciel Open Meta Analyst. La figure 6 présente les résultats de la méta-analyse dans Open Meta Analyst pour la dimension du réseau social.

Figure 6

Résultats de la méta-analyse pour la dimension du réseau social



La taille d'effet pondérée pour la dimension du réseau social est de 0.03 ($p = .291$). Ce résultat signifie qu'aucun effet significatif des programmes de préparation à l'autonomie sur la dimension du réseau social n'a été identifié à partir des cinq études contenues dans la méta-analyse.

En ce qui concerne l'hétérogénéité, la valeur de p pour le test de chi-carré est de .952, signifiant que l'hétérogénéité est faible. Quant à elle, la valeur du test de I^2 est de 0 %, indiquant elle aussi une hétérogénéité peu importante. En d'autres mots, il y a peu de variabilité clinique ou méthodologique entre les cinq études incluses dans la méta-analyse pour la dimension du réseau social. Ainsi, la différence dans les effets mesurés dans les études individuelles n'est pas attribuable à autre chose que l'erreur aléatoire ou la chance.

Le tableau 9 illustre une synthèse des résultats obtenus pour les trois dimensions mesurées. Ces résultats sont discutés dans le prochain chapitre.

Tableau 9

Tailles d'effet pondérées selon les dimensions mesurées

Dimension	K	N	Hedge's g	$IC\ 95\ \%$	Q	I^2 (%)
Emploi	5	5778	0.07**	0.017 – 0.122	5.853 ($p = 0.755$)	0
Instabilité de logement	5	2467	-0.137***	-0.184 – -0.090	39.105 ($p < 0.001$)	0
Instabilité de logement en excluant l'étude de Lim et al. (2017)	4	1572	-0.11***	-0.158 – -0.062	7.066 ($p = 0.932$)	0
Réseau social	5	1797	0.03	-0.025 – 0.085	3.896 ($p = 0.952$)	0

Note. *** $p < .001$, ** $p < .01$, K = nombre d'études incluses dans la méta-analyse, N = nombre total de participants; Hedge's g = taille d'effet, $IC\ 95\%$ = intervalle de confiance à 95%, Q = présence d'hétérogénéité, I^2 = pourcentage de variabilité attribuable à l'hétérogénéité

Chapitre 5 - Discussion

5.1 Principaux constats concernant l'efficacité des programmes

La présente recherche visait à répondre à la question à savoir si les programmes de préparation à la vie adulte sont efficaces pour préparer la transition à l'autonomie des jeunes placés en milieu de vie substitut. La revue systématique a permis d'identifier neuf études avec des données suffisantes pour réaliser une méta-analyse. Chacune des trois dimensions ciblées pour mesurer le succès de la transition à l'âge adulte (emploi, logement et réseau social) était mesurée dans cinq des neuf études retenues pour la méta-analyse. Les résultats obtenus indiquent que les programmes de préparation à l'autonomie ont un très faible favoritisme pour le groupe traitement pour les dimensions de l'emploi et du logement comparativement aux services habituels. Aucun effet significatif n'a été trouvé pour la dimension du réseau social. Ces résultats sont observés 1 an à 4 ans après le temps zéro. Les caractéristiques des programmes inclus dans le calcul des tailles d'effet pondérées pour chacune des dimensions sont discutées ci-dessous afin d'expliquer les résultats obtenus.

Tout d'abord, la taille d'effet pondérée pour la dimension de l'emploi a été mesurée à partir de l'évaluation de Kim, Ju, Rosenberg et Farmer (2019), ciblant plusieurs programmes de préparation à l'autonomie subventionnés par le CFCIP, ainsi que de l'évaluation de quatre programmes individuels soit : le Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach), le Transitional Housing Program (The Academy), le YVLifeSet Program et l'Independent Living - Employment Services Program (IL-ES). La première observation au sujet de ces programmes est qu'ils sont de courte durée et qu'ils n'englobent que partiellement la période de post-placement. Ainsi, le YVLifeSet est d'une durée maximale de 12 mois, le Outreach dure 22 mois, alors que The Academy se poursuit un an après le placement. Le IL-ES est le programme qui offre la plus longue durée de suivi (de 16 à 21 ans). Toutefois, il demeure centré sur la dimension de l'emploi. La courte durée des programmes et le fait que le IL-ES soit axé principalement sur l'employabilité pourraient expliquer en partie la faible taille d'effet obtenue pour la dimension de l'emploi. En effet, en ce qui concerne la durée, même si les programmes se prolongent au-delà de la majorité, cela n'est pas suffisant pour englober ce

qu'Arnett (2000) appelle la vie adulte émergente qui, elle, s'étend de 18 à 25 ans. Il s'agit d'une période où les jeunes qui transitent à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut ont particulièrement besoin de soutien aux niveaux social, émotionnel et matériel considérant la fin abrupte des services en protection de la jeunesse de même que la pauvreté ou même l'absence d'un réseau social positif pour les soutenir (Goyette et al., 2007; Paulsen et Berg, 2016). Parallèlement à un marché de l'emploi peu favorable pour les moins éduqués, comme c'est le cas de plusieurs jeunes qui sortent du système de protection de la jeunesse (Batsche et al., 2014; Goyette et Blanchet, 2018; Jones, 2014; Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016), ce soutien est d'autant plus indispensable pour les accompagner à s'établir comme adultes.

En ce qui concerne les objectifs des programmes, le IL-ES ressort comme étant particulièrement centré sur l'obtention d'un emploi et la diminution du recours à l'assistance sociale. À ce propos, les chercheurs (Goyette, 2003; Goyette et Turcotte, 2004; Panet-Raymond, Goyette et Bellot, 2004; INESSS, 2018) soulignent la nécessité que les programmes de préparation à l'autonomie ciblent des besoins dans plusieurs autres sphères de la vie des jeunes qui sont tout aussi essentiels dans leur cheminement pour devenir des adultes. Il s'agit par exemple d'aborder leurs difficultés psychosociales ou de les accompagner dans l'établissement de liens avec les ressources de la communauté auxquelles ils pourront se référer lorsque les services en protection de la jeunesse auront cessé. Ainsi, un programme comme le IL-ES peut apprendre à un jeune à trouver un emploi, mais si d'autres aspects de sa vie n'ont pas été abordés, par exemple sa capacité à établir des relations interpersonnelles ou un problème de toxicomanie, il peut être difficile pour ce jeune de trouver ou maintenir un emploi.

La taille d'effet pondérée pour la dimension du logement a été mesurée à partir de l'évaluation de cinq programmes individuels soit : le Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach), le Transitional Housing Program (The Academy), le YVLifeSet Program, l'Independent Living - Employment Services Program (IL-ES) et le NYNY III Program. Quatre de ces programmes (Outreach, The Academy, YVLifeSet et IL-ES) sont les mêmes que pour la dimension de l'emploi et partagent donc les mêmes critiques concernant la

durée et, en ce qui concerne le IL-ES, le fait qu'il soit axé sur la dimension de l'emploi. Deux des programmes inclus dans le calcul de la taille d'effet, The Academy et le NYNY III Program, ont la particularité d'offrir un lieu d'hébergement dans le cadre de leurs activités de préparation à la vie autonome. Cette façon de faire est en cohérence avec les recommandations des chercheurs qui insistent sur l'importance de proposer des milieux d'hébergement aux jeunes dans le but de faciliter leur insertion résidentielle et de leur offrir un lieu pour consolider leurs acquis (Courtney, 2009; Goyette, Morin, et Lyrette, 2005). Cela peut potentiellement expliquer pourquoi la taille d'effet pour la dimension du logement (-0.137 ($p < .001$) et -0.11 ($p < .001$) en excluant une valeur extrême) était plus grande que pour les deux autres dimensions mesurées dans le cadre de cette étude, tout en demeurant très faible.

La taille d'effet pondérée pour la dimension du réseau social a été calculée à partir de l'évaluation de cinq programmes individuels soit : le Massachusetts' Adolescent Outreach Program (Outreach), le Transitional Housing Program (The Academy), le YVLifeSet Program, le Life Skills Training Program (LST) et le Caring Adults 'R' Everywhere (CARE). Trois de ces programmes (Outreach, The Academy, YVLifeSet) sont les mêmes que pour les dimensions de l'emploi et du logement et partagent donc la même critique concernant leur durée insuffisante. Deux programmes supplémentaires, le LST et le CARE, ont été inclus pour mesurer la taille d'effet pour la dimension du réseau social. En ce qui concerne le LST, ce programme a la particularité d'être le plus court des programmes compris dans la méta-analyse (5 semaines) et se distingue des autres en étant offert exclusivement en salle de cours. À ce sujet, les recherches antérieures ont souligné que les interventions de préparation à l'autonomie prodiguées en salle de cours ne sont pas plus efficaces que les services habituels pour préparer les jeunes à l'autonomie (Lemon, 2005). Greeson, Garcia, Kim, Thompson et Courtney (2015a) argumentent à l'effet que les programmes offerts en salle de cours sont utiles pour informer les jeunes sur les aspects qui entourent la vie adulte, mais négligent d'autres soutiens dont les jeunes ont de besoin, notamment au niveau affectif et matériel.

À propos du programme CARE, ce dernier incorpore un aspect important pour préparer les jeunes placés à la transition à l'âge adulte. Il s'agit de l'établissement d'un lien de confiance entre le jeune et un adulte significatif. À partir de ce lien, le jeune acquiert des

habiletés à la vie autonome et il est encouragé à s'engager dans sa communauté. En ce sens, le programme CARE incorpore la notion d'interdépendance. Toutefois, la courte durée du programme (12 semaines) nous amène à nous questionner si cela est suffisant pour atteindre l'objectif qui consiste à faciliter la relation entre le jeune et son mentor naturel.

Pour résumer, le fait que les tailles d'effet pondérées obtenues soient très faibles (dimensions de l'emploi et du logement) ou non significatives (dimension du réseau social) peut possiblement être expliqué par les caractéristiques des programmes évalués, qui ne permettent pas de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en transition à l'âge adulte à partir d'un milieu de vie substitut. Il s'agit principalement de leur courte durée, qui n'englobe que partiellement la période de post-placement pendant laquelle ces jeunes sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'accompagnement et de soutien. Deux programmes plus particulièrement, soit le Life Skills Training Program (LST) et le Caring Adults 'R' Everywhere (CARE), ne durent que quelques semaines. Le LST, en plus d'être très court, néglige, par sa modalité de dispensation (en salle de cours), l'aspect relationnel du passage à la vie adulte, qui est pourtant central pour accompagner les jeunes dans leur cheminement vers l'autonomie. Un seul des programmes évalués, le NYNY III Program, se prolonge jusqu'à 26 ans. L'évaluation de ce programme a été incluse dans le calcul de la taille d'effet pondérée pour la dimension du logement (instabilité du logement). Rappelons que cette taille d'effet était un peu plus grande que celles obtenues pour les dimensions de l'emploi et du réseau social. Cependant, l'étude évaluant ce programme a dû être exclue de la méta-analyse, car elle augmentait l'hétérogénéité statistique. Une fois cette étude exclue, la taille d'effet pondérée a diminué de -0.137 à -0.11. Il est possible qu'un programme comme le NYNY III Program ait des effets bénéfiques. Toutefois, des études supplémentaires sont nécessaires à ce sujet.

Dans l'ensemble des programmes inclus dans la méta-analyse, le programme CARE est celui qui adopte le plus une approche relationnelle dans la préparation des jeunes à l'autonomie. Dans sa méta-analyse, Healey (2017) souligne que les programmes basés sur l'autodétermination et qui adoptent une approche relationnelle (soutien entre les pairs, coaching, mentorat) ont démontré un léger effet positif sur la planification à la transition, la

qualité de vie et l'autodétermination comparativement aux autres programmes évalués (Independent Living Programs) qui n'étaient pas plus efficaces que les services habituels pour les dimensions à l'étude soit l'éducation, le logement, l'identité, l'emploi, les finances et les habiletés à la vie autonome. Il y a donc lieu de penser que les programmes qui adoptent une approche relationnelle pourraient s'avérer prometteurs dans un contexte de préparation à la vie autonome. Dans le même ordre d'idées, rappelons qu'une évaluation du PQJ, qui se base sur une relation significative entre le jeune et son éducateur de suivi, a semblé avoir un impact positif sur les jeunes qui ont participé au programme et que cette situation s'est maintenue après les services (Goyette et al. 2006). Toutefois, des recherches supplémentaires sont nécessaires dans l'objectif de déterminer si les programmes incorporant une approche relationnelle sont vraiment plus efficaces que les autres programmes pour préparer les jeunes à l'autonomie. En effet, les limites méthodologiques des études existantes empêchent, en ce moment, de tirer des conclusions à ce sujet. Ainsi, dans le cadre de sa méta-analyse, Healey (2017) argumente qu'il est nécessaire de rester prudent quant aux résultats obtenus dû notamment aux petites tailles des échantillons dans les études incluses dans sa méta-analyse. Dans notre recherche, l'étude évaluant le programme CARE contenait seulement $n = 24$ participants. L'évaluation du PQJ, quant à elle, ne contenait pas de groupe contrôle.

Nos résultats diffèrent quelque peu de l'étude de Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018) qui arrive au constat que la participation à des programmes de préparation à l'autonomie pourrait être associée à des effets positifs sur les dimensions de l'emploi, du logement et de l'éducation. Cette disparité des résultats s'applique aux dimensions de l'emploi et du logement qui sont les deux dimensions communes évaluées dans notre méta-analyse et celle de Heerde et ses collègues (2018). Cette différence peut potentiellement s'expliquer par des raisons d'ordre méthodologique, notamment les critères d'inclusion des études pour la méta-analyse. Par exemple, une des études incluses dans la méta-analyse de Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018) est celle de Brown et Wilderson (2010). Or, nous avons exclu cette même étude sur la base de nos critères d'inclusion considérant que le groupe traitement et le groupe contrôle ont reçu une intervention similaire, ce qui fait en sorte qu'il devient difficile d'isoler la taille d'effet du programme évalué comparativement aux services habituels. Ainsi, en utilisant des critères d'inclusion plus étroits dans notre étude, nous n'avons trouvé qu'un

très faible effet positif des programmes pour les dimensions de l'emploi et du logement. D'autre part, il est important de mentionner que pour l'étude de Jones (2011), qui était également incluse dans la méta-analyse d'Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018), nos tailles d'effet pour certaines sous-dimensions de l'emploi et du logement différaient de celle de leur méta-analyse. Cela s'est produit lorsque nous avons utilisé la valeur de p comme mesure de dispersion en l'absence de mesures de dispersion plus précises, tel que suggéré par Parrott (2013). Toutefois, lorsque l'écart-type était indiqué dans l'étude de Jones (2011), comme c'est le cas pour deux sous-dimensions du logement (le nombre de déménagements et le nombre de mois à l'adresse actuelle), nous arrivions aux mêmes résultats qu'Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018).

5.2 Recommandations pour la pratique

Il est inquiétant de constater que la situation ne semble pas évoluer en ce qui concerne les services offerts aux jeunes en milieu de vie substitut considérant que depuis plusieurs années, les chercheurs qui s'intéressent au sujet mettent de l'avant l'importance de prolonger les services au-delà de la majorité pour inclure la période de post-placement (Courtney, 2009; Goyette, Morin et Lyrette, 2005; Jones, 2014), de tenir compte des besoins des jeunes selon une perspective multidimensionnelle et non uniquement centrée sur l'employabilité et la diminution du recours à l'assistance sociale (Goyette, 2003; Panet-Raymond, Goyette et Bellot, 2004; INESSS, 2018), d'incorporer la notion d'interdépendance dans les services offerts et de considérer le caractère essentiel du réseau social dans le cheminement vers l'autonomie (Coles, 1995; Goyette, 2006; Mann-Feder et Goyette, 2019; Propp, Ortega et NewHeart, 2003).

Suite aux résultats de notre étude, nos recommandations vont dans le même sens. Il est primordial de pouvoir offrir aux jeunes qui transitent à l'autonomie des services qui prennent en considération la réalité actuelle du passage à la vie adulte tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques en lien avec leur trajectoire de vie peu commune comparativement à celle de leurs pairs de la population générale. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en place des services qui vont accompagner les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans afin de leur donner l'opportunité de réaliser les expériences propres à la vie adulte émergente afin qu'ils puissent

avoir l'occasion, comme leurs pairs de la population générale, de définir les différents rôles et préférences qui incombent à la vie adulte. Ces services n'ont pas nécessairement à prendre place uniquement entre les murs des établissements de la protection de la jeunesse. Ils peuvent et doivent impliquer les partenaires de la communauté dans une perspective intersectorielle du passage à la vie adulte. Dans le même ordre d'idées, le système de protection de la jeunesse ne peut à lui seul répondre à l'ensemble des besoins de jeunes qui font la transition à l'autonomie à partir d'un milieu de vie substitut. La responsabilité de préparer cette transition doit être partagée avec les partenaires internes (hôpitaux, CLSC) et externes (police, milieu communautaire, etc.). Le plus récent rapport du Vérificateur général du Québec (2019) est éloquent à ce sujet lorsqu'il souligne que les établissements ne soutiennent pas de façon suffisante la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans son rôle d'assurer la protection de l'enfant. Plus spécifiquement en lien avec les jeunes sur le point de faire leur passage à l'autonomie, ceci passe par une meilleure accessibilité aux services ainsi que des services adaptés à leurs besoins et à leur réalité. À ce propos, le rapport de l'INESSS sur les pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec fait état de mécanismes de collaboration et de concertation pour faciliter l'accès des jeunes à des services pour répondre à leurs besoins spécifiques et à assurer la continuité auprès des services pour adultes (INESSS, 2018). Toutefois, dans la réalité, les critères d'éligibilité à certains soins et services font en sorte que beaucoup de jeunes issus du système de protection de la jeunesse présentant des problématiques complexes sont exclus, alors qu'ils sont ceux qui en ont le plus besoin. Le même constat concernant les critères d'éligibilité s'applique pour les interventions de préparation à l'autonomie dispensées au sein même des établissements de la protection de la jeunesse. Par exemple, le PQJ ne s'applique qu'à une population de jeunes particulièrement vulnérables du système de protection de la jeunesse. Il est donc nécessaire d'élargir les critères d'éligibilité aux services de préparation à l'autonomie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements de protection de la jeunesse afin que l'ensemble des jeunes puissent en bénéficier.

La nécessité de travailler en concertation avec les partenaires internes et externes est susceptible d'apporter un complément aux services dispensés dans le cadre de programmes de préparation à l'autonomie. Tel qu'illustré dans cette recherche, ceux-ci ont très peu sinon

aucun effet sur les dimensions caractérisant un passage réussi à la vie adulte (emploi, logement, réseau social). Afin de pallier à ces lacunes, le travail de partenariat peut assurer un filet de sécurité autour des jeunes en lien avec l'emploi, le logement et le réseau social. Il s'agit, par exemple, d'offrir aux jeunes quittant le système de protection de la jeunesse à leur majorité des subventions pour compléter leurs études secondaires, au minimum. Il s'agit également de leur offrir des opportunités de stages afin de développer des acquis en lien avec l'intégration sur le marché de l'emploi. Quelques organismes offrent des plateaux de travail aux jeunes (INESSS, 2018), mais il serait intéressant d'élargir l'éventail d'opportunités en encourageant d'autres milieux à accueillir les jeunes. Au niveau du logement, il serait pertinent, par exemple, d'instaurer des processus automatiques permettant aux jeunes quittant le système de protection de la jeunesse d'accéder à des habitations à prix modiques.

Il faut également prendre en considération que les jeunes, une fois leur suivi en protection de la jeunesse terminé, n'ont peut-être pas envie de rester en contact avec ces services, leur parcours en protection de la jeunesse ayant possiblement été une source de frustration. Il faut donc leur proposer des alternatives attrayantes qui vont inciter leur engagement et leur participation. L'importance d'offrir et favoriser l'accessibilité à des services à l'extérieur des établissements en protection de la jeunesse prend ici tout son sens. Plus particulièrement, il existe des services qui utilisent une approche d'intervention par groupes de pairs où les jeunes sont accompagnés dans leur processus d'autonomie par d'autres jeunes ayant eu un parcours de vie similaire (Goyette et al., 2010). Ce type d'approche a le potentiel d'être moins intimidant pour les jeunes et à les inciter à davantage utiliser les services disponibles.

Ceci étant dit, les programmes de préparation à l'autonomie ne sont pas une réponse magique aux difficultés rencontrées par les jeunes. Comme Coles (1995) le mentionne, l'autonomie est un processus graduel entre l'enfance et l'âge adulte au cours duquel le jeune acquiert peu à peu les responsabilités et les droits appartenant à l'âge adulte. Afin que ce processus puisse se réaliser, il faut donner aux jeunes suivis en protection de la jeunesse, à mesure qu'ils avancent en âge, de plus en plus de responsabilités et un rôle de plus en plus

important dans les décisions qui les concernent. Il est essentiel que les jeunes sentent qu'ils ont un pouvoir sur leur vie afin de favoriser leur engagement.

En plus d'engager les jeunes dans leur démarche d'autonomie dès leur entrée dans le système de protection de la jeunesse, il faut également veiller à offrir une réponse adéquate à leurs besoins tout au long de leur suivi en protection de la jeunesse, à partir du moment où ils intègrent le système jusqu'à leur majorité, car ceci a un impact sur leur préparation et leurs opportunités à l'âge adulte (Coles, 1995). Par exemple, la recension de la littérature souligne les retards académiques des jeunes placés comparativement aux jeunes de la population générale (Batsche et al., 2014; Courtney et al., 2007; Jones, 2014; Reilly, 2003; Scannapieco, Smith et Blakeney-Strong, 2016). Or, l'éducation est associée à l'opportunité d'obtenir un emploi à l'âge adulte (Hook et Courtney, 2011). De plus, la non complétion des études secondaires est un facteur soulevé par Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez (2019) pour expliquer l'instabilité résidentielle des jeunes après leur sortie de placement. Les programmes de préparation à l'autonomie ne peuvent compenser à eux seuls pour ces retards académiques. Il est donc nécessaire de se pencher sur cet aspect tout au long du suivi du jeune, notamment en mettant davantage l'emphase sur l'importance de l'éducation et en sensibilisant et outillant les partenaires scolaires en lien avec les problématiques vécues par les jeunes. De plus, considérant l'association entre l'instabilité de placement et le parcours académique (Goyette, Blanchet et Bellot, 2019), il est essentiel d'adresser la problématique de l'instabilité de placement des jeunes en milieu de vie substitut.

Tout comme la sphère scolaire, la sphère relationnelle doit être abordée beaucoup plus tôt dans le parcours du jeune. Il est difficile de pallier à l'absence d'un réseau social positif avec un programme de préparation à l'autonomie qui ne dure que quelques années tout au plus et de défaire des modèles relationnels dysfonctionnels qui sont parfois enracinés depuis longtemps. Plutôt, il est essentiel d'offrir autant que possible des milieux de vie substitués stables à partir desquels les jeunes peuvent établir des liens d'attachement avec les adultes responsables d'eux, des liens qui vont idéalement se continuer à l'âge adulte et permettre aux jeunes de bénéficier du soutien tant nécessaire durant cette période de leur vie. À ce sujet, Goyette (École nationale d'administration publique, 2020) recommande une

désinstitutionalisation du système de protection de la jeunesse afin de se rapprocher des milieux de vie naturels des jeunes dans l'objectif d'encourager la création et le maintien des liens avec les personnes significatives de même qu'assurer une continuité avec les milieux des jeunes et favoriser l'engagement de ces derniers à la vie sociale. L'emphase sur la sphère relationnelle passe aussi par un changement de philosophie quant à la conception de l'âge adulte où la notion d'interdépendance doit venir remplacer celle d'indépendance. Cette philosophie doit transparaître dans le suivi offert aux jeunes tout au long de leur parcours en protection de la jeunesse afin qu'ils développent, à leur tour, le souhait de créer des relations avec leur entourage et celui de demander de l'aide et du soutien lorsqu'ils en ont de besoin.

5.3 Forces et limites de l'étude

Dans le cadre de la présente recherche, un effort a été investi afin de sélectionner des études employant une méthodologie rigoureuse afin de remédier aux difficultés méthodologiques rencontrées dans d'autres études évaluatives semblables (Buissières et al., 2015; Healey, 2017; Heerde, Hemphill et Scholes-Balog; Yelick, 2017). Premièrement, afin d'uniformiser les programmes recensés, un des critères de sélection pour la revue systématique requérait que les programmes ressemblent au PQJ. Lorsque comparés au PQJ, les programmes retenus comportent des similitudes, mais aussi des différences au niveau des objectifs, de la durée, des modalités et des critères d'éligibilité au programme. Ainsi, malgré une attention portée dans le but de cibler des programmes similaires, des disparités demeurent et cela fait en sorte qu'il devient difficile de se prononcer sur l'efficacité globale des programmes. En ce sens, ce constat rejoint de celui de Buissières et al. (2015), Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018) et Yelick (2017).

D'autre part, dans le cadre de notre recherche, nous n'avons retenu que les études évaluatives comparant des groupes semblables, soit celles comparant un groupe de participants ayant pris part à un programme de préparation à l'autonomie à un groupe de participants qui partagent des caractéristiques de base similaires au groupe traitement (jeunes placés en milieu de vie substitut), mais qui n'ont reçu aucun programme spécifique en vue de les préparer à l'autonomie. L'absence de comparaison entre des groupes semblables est une critique soulevée par Heerde et ses collègues (2018) dans le cadre de leur propre méta-analyse sur

l'efficacité des programmes. Toutefois, malgré un effort d'inclure des études avec des groupes comparables pour mesurer l'efficacité des programmes, il n'est pas possible de contrôler la contamination. La contamination survient lorsque les participants du groupe contrôle reçoivent des services semblables à ceux du groupe traitement. Cela peut se produire lorsque les jeunes dans le groupe contrôle ont accès, à partir d'autres sources, à des services qui offrent des activités comparables à celles dispensées dans le cadre des programmes de préparation à l'autonomie (Bussières et al., 2018). La contamination fait en sorte qu'il est difficile d'isoler l'effet du programme, car au lieu de comparer des jeunes qui ont reçu le programme à ceux qui n'en ont pas bénéficié, on compare plutôt des groupes de jeunes qui ont reçu des services similaires. À ce sujet, les chercheurs dans le domaine soulèvent des enjeux éthiques reliés au fait de conduire des études n'offrant pas de services à des jeunes qui en ont besoin dans l'objectif d'en faire des groupes contrôles (Bussières et al., 2018; Healey, 2017). Ils suggèrent que dans le cadre de recherches futures, une façon de contourner cette difficulté soit d'inclure dans le groupe contrôle les jeunes qui sont sur des listes d'attente pour des services de préparation à l'autonomie.

Un autre avantage de la présente recherche est le fait qu'elle inclut les études les plus récentes, soit à partir de 2010 jusqu'en 2019. Cela permet notamment de tenir compte de l'évolution de la recherche et de la pratique en matière de transition à la vie adulte des jeunes placés en milieu de vie substitut. Toutefois, il n'en demeure pas moins que plusieurs études, même si elles ont été publiées à partir de 2010, se basent sur des données recueillies entre 2001-2009. Par conséquent, il est possible que certains des programmes retenus dans le cadre de la méta-analyse ne tiennent pas compte de l'évolution réelle de la recherche et de la pratique dans le domaine.

Par ailleurs, la possibilité existe que notre revue systématique n'ait pas permis d'identifier l'ensemble des études pertinentes pour mesurer l'efficacité des programmes. Les résultats de la revue systématique sont limités par la stratégie par mots-clés que nous avons employée ainsi que par les bases de données consultées. Ainsi, d'autres études pertinentes auraient pu être ciblées en incluant d'autres mots-clés ou en consultant un plus large répertoire de bases de données. Même si les références des études pertinentes ont été consultées pour

tenter d'identifier des recherches supplémentaires, il est possible que des études aient été omises. De plus, malgré que les titres et les résumés de l'ensemble des études repérées aient été consultés de manière rigoureuse, le fait qu'une seule personne ait réalisé le repérage des études peut également faire en sorte que certaines aient été délaissées par mégarde. Les bases de données consultées et les critères de recherche pour la revue systématique ont probablement contribué au fait que l'ensemble des études retenues provient des États-Unis. Cela fait en sorte qu'il est difficile de généraliser les résultats en dehors du contexte américain.

Plus spécifiquement en lien avec la méta-analyse, seulement cinq études ont été incluses pour calculer les tailles d'effet pondérées pour chaque dimension individuelle. Les échantillons de certaines de ses études étaient particulièrement petits soit $n = 24$ pour l'étude de Greeson et Thompson (2017) et dans celle de Jones (2011), l'échantillon était de $n = 50$ suite à l'attrition. Nous avons fait l'effort de contrôler les biais des études incluses pour la méta-analyse. Toutefois, toutes les études affichent un biais de performance étant donné que les jeunes étaient au courant de faire partie ou non d'un groupe traitement. Le biais de sélection était faible pour les études faisant partie de la méta-analyse. En effet, six des neuf études sont des essais cliniques randomisés. Trois études ont utilisé un devis quasi-expérimental, mais deux ont employé des procédures statistiques pour contrôler les caractéristiques des participants au début de l'étude. Des biais de détection étaient présents pour deux études qui se sont basées sur des données auto-rapportées. Quatre études étaient considérées à faible risque de biais de détection alors que trois ne contenaient pas d'informations suffisantes pour évaluer ce biais. Un peu moins de la moitié des études avait d'autres sources de biais parce que les participants étaient payés pour participer à l'étude. Les biais de déclaration et les biais dus à l'attrition, à l'exception de l'étude de Jones (2011), étaient faibles pour les études retenues.

Finalement, tout comme Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018), Naccarato et DeLorenzo (2008) et Yelick (2017), nous avons observé une variation dans les temps de mesure (follow-up period) et les dimensions mesurées entre les études. Les temps de mesure variaient de 1 à 4 ans après le temps zéro. Cette variabilité peut induire une différence quant aux tailles d'effet obtenues, la situation n'étant pas la même 1 an et 4 ans après le temps zéro.

En effet, dans l'intervalle, d'autres facteurs (ex. maturation, événements particuliers dans la vie, etc.) peuvent influencer les résultats sur les dimensions mesurées, ce qui rend difficile d'isoler l'effet du programme. Concernant les dimensions rapportées dans les études, il y a un manque d'uniformité dans la façon dont les recherches individuelles mesurent des dimensions semblables. Par exemple, pour la dimension du logement, certains chercheurs vont mesurer l'instabilité de logement, d'autres le nombre de mois à l'adresse actuelle ou l'itinérance. La comparaison devient alors difficile pour dégager une taille d'effet globale sur une dimension donnée.

5.4 Recommandations pour les recherches futures

L'ensemble des études incluses dans notre méta-analyse évaluait des programmes américains. Dans l'objectif de mieux informer la recherche et la pratique au Québec, il serait intéressant de performer, dans le cadre de recherches futures, des méta-analyses incluant des programmes québécois. Pour ce faire, toutefois, il est essentiel d'avoir accès à des évaluations expérimentales ou quasi-expérimentales de programmes en sol québécois. Le PQJ a été évalué, mais l'évaluation ne comprenait pas de groupe contrôle, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'isoler l'effet du programme. Les chercheurs à l'origine de l'évaluation affirment d'ailleurs qu'il est difficile de conclure si les effets positifs observés sont attribuables à la participation des jeunes au PQJ ou s'ils sont dus au processus de maturation naturel des jeunes (Goyette et al., 2006). Dans le même ordre d'idées, l'INESSS (2018) note que parmi les pratiques québécoises répertoriées, peu semblent avoir été évaluées concernant leur implantation ou leur efficacité.

Pour pouvoir évaluer l'effet des programmes québécois, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour recueillir des données permettant d'évaluer comment les différentes pratiques de préparation à l'autonomie implantées au Québec influencent la trajectoire des jeunes qui en bénéficient. À ce sujet, Goyette (École nationale d'administration publique, 2020) recommande la mise en place d'un observatoire de la transition à l'âge adulte qui pourrait rassembler différentes données autour du sujet de la transition à la vie adulte dans l'objectif de guider les politiques et les pratiques sur le plan provincial et régional. L'ÉDJeP nous apparaît comme une initiative en ce sens. Cette étude est la première de cette envergure

au Québec à recueillir des données longitudinales sur le devenir des jeunes placés. Toutefois, l'ÉDJeP n'évalue pas, pour le moment, l'impact des programmes de préparation à l'autonomie sur le devenir des jeunes. Il serait donc intéressant de réaliser des études longitudinales, employant un devis expérimental ou quasi-expérimental, qui se penchent sur l'influence des programmes de préparation à l'autonomie sur la trajectoire post-placement des jeunes. Ceci permettrait d'observer si et de quelle manière ces programmes influencent le devenir des jeunes et sur quelles dimensions de leur vie ils ont un impact. Il serait aussi particulièrement intéressant d'explorer davantage si les programmes adoptant une approche relationnelle sont plus prometteurs, comme le suggère la méta-analyse de Healey (2017), que les autres programmes de préparation à l'autonomie pour accompagner les jeunes. Ces études sont incontournables dans un objectif d'amélioration continue des politiques et services dispensés auprès d'une population particulièrement vulnérable de notre société afin de leur offrir des conditions optimales pour se développer et s'établir comme adultes.

Par ailleurs, la présente étude s'est centrée sur trois dimensions du passage à la vie adulte soit l'emploi, le logement et le réseau social. Elle apportait une contribution supplémentaire par rapport à la méta-analyse de Healey (2017) et celle de Heerde, Hemphill et Scholes-Balog (2018) en mesurant l'effet des programmes sur le réseau social. Toutefois, d'autres dimensions mériteraient d'être abordées dans le cadre de recherches futures comme la toxicomanie, la santé physique et mentale, la criminalité ou la parentalité.

Bibliographie

- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood. A theory of development from the late teens through the twenties. *Am Psychol*, 55(5), 469-480.
- Association des centres jeunesse du Québec. (2010). *Guide d'application du Programme qualification des jeunes*.
- Association des centres jeunesse du Québec. (2014). *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan de cheminement vers l'autonomie*. Repéré à <http://pca.msss.gouv.qc.ca/doc/GuidePCA29avril2014.pdf>
- Avery, R. J. (2011). The potential contribution of mentor programs to relational permanency for youth aging out of foster care. *Child Welfare*, 90(3), 9-26.
- Avery, R. J. et Freundlich, M. (2009). You're all grown up now: Termination of foster care support at age 18. *J Adolesc*, 32(2), 247-257. doi:10.1016/j.adolescence.2008.03.009
- Barnow, B. S., Buck, A., O'Brien, K., Pecora, P., Ellis, M. L. et Steiner, E. (2015). Effective services for improving education and employment outcomes for children and alumni of foster care service: correlates and educational and employment outcomes. *Child & Family Social Work*, 20(2), 159-170. doi:10.1111/cfs.12063
- Barreau du Québec. (2018). *Guide des meilleures pratiques en droit de la jeunesse*. Repéré à <https://www.barreau.qc.ca/media/1590/guide-droit-jeunesse.pdf>
- Batista, T., Johnson, A. et Friedmann, L. B. (2018). The effects of youth empowerment programs on the psychological empowerment of young people aging out of foster care. *Journal of the Society for Social Work and Research*, 9(4), 531-549. doi:10.1086/700275
- Batsche, C., Hart, S., Ort, R., Armstrong, M., Strozier, A. et Hummer, V. (2014). Post-secondary transitions of youth emancipated from foster care. *Child & Family Social Work*, 19(2), 174-184. doi:10.1111/j.1365-2206.2012.00891.x

- Boston, Q. R. *Self-sufficiency among former foster youth who did or did not participate in transitional living programs* (Thèse de doctorat). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses. (3549454)
- Brown, S. et Wilderson, D. (2010). Homelessness prevention for former foster youth: Utilization of transitional housing programs. *Children and Youth Services Review*, 32(10), 1464-1472. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.07.002>
- Bussi eres, E.-L., Dub e, M., St-Germain, A., Lacerte, D., Bouchard, P. et Allard, M. (2015). *L'efficacit e et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la pr eparation   la vie d'adulte*. Rapport de r eponse rapide, UETMISS, CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Qu ebec, 170 p.
- Casey, L. et Bell, M. (2014). PQJ, le pouvoir de l'accompagnement et la magie du lien. *Revue professionnelle du centre jeunesse de Montr al-Institut universitaire*, 20(3), 14-17.
- Chinn, S. (2000). A simple method for converting an odds ratio to effect size for use in meta-analysis. *Stat Med*, 19(22), 3127-3131.
- Cloutier, R. (2016, novembre). *L'adolescence : les d efis identitaires et les risques   g erer*. Communication pr esent ee   La science au service du sens, Palais des congr es de Montr al. Rep er e   https://portail.ordrepsy.qc.ca/coursEnLigne/Notes_Cloutier.pdf
- Coles, B. (1995). *Youth and social policy. Youth citizenship and young careers*. London: Routledge.
- Collins, M. E. et Ward, R. L. (2011). Services and outcomes for transition-age foster care youth: Youths' perspectives. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 6(2), 157-165. doi:10.1080/17450128.2011.564226
- Courtney, M. E. (2009). The difficult transition to adulthood for foster youth in the US: Implications for the state as corporate parent. *Social Policy Report*, 23(1), 3-18. doi:10.1002/j.2379-3988.2009.tb00058.x
- Courtney, M. E. et Barth, R. P. (1996). Pathways of older adolescents out of foster care: implications for independent living services. *Soc Work*, 41(1), 75-83.

- Courtney, M. E., Dworsky, A. L., Cusick, G. R., Havlicek, J., Perez, A. et Keller, T. E. (2007). *Midwest evaluation of the adult functioning of former foster youth: Outcomes at age 21*. Repéré à <https://www.chapinhall.org/wp-content/uploads/Midwest-Eval-Outcomes-at-Age-21.pdf>
- Courtney, M. E., Valentine, E. J. et Skemer, M. (2019). Experimental evaluation of transitional living services for system-involved youth: Implications for policy and practice. *Children and Youth Services Review*, 96, 396-408. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.11.031>
- Courtney, M. E., Zinn, A., Johnson, H. et Malm, K. E. (2011b). *Evaluation of the Massachusetts Adolescent Outreach Program for youths in intensive foster care: Final Report*. Repéré à https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/opre/eval_mass.pdf
- Courtney, M. E., Zinn, A., Koralek, R. et Bess, R. J. (2011a). *Evaluation of the Independent Living Employment Services Program Kern County, California: Final Report*. Repéré à https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/opre/eval_kern.pdf
- Courtney, M. E., Zinn, A., Zielewski, E. H., Bess, R. J. et Malm, K. E. (2008). *Evaluation of the Life Skills Training Program Los Angeles County, California: Final Report*. Repéré à https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/opre/eval_lst.pdf
- Curry, S. et Abrams, L. (2014). Housing and social support for youth aging out of foster care: State of the research literature and directions for future inquiry. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 32(2), 143-153. doi :10.1007/s10560-014-0346-4
- École nationale d'administration publique. (2020, 14 janvier). *Passage remarqué de Martin Goyette devant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ)*. <http://www.enap.ca/enap/fr/lectureNouvelle.aspx?idNews=32428>
- Éditeur officiel du Québec. (2019, 1^{er} décembre). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>
- Flynn, R. J. et Tessier, N. G. (2011). Promotive and risk factors as concurrent predictors of educational outcomes in supported transitional living: Extended care and maintenance in Ontario, Canada. *Children and Youth Services Review*, 33(12), 2498-2503. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.08.014>

- Fowler, P. J., Toro, P. A. et Miles, B. W. (2009). Pathways to and from homelessness and associated psychosocial outcomes among adolescents leaving the foster care system. *American Journal of Public Health, 99*(8), 1453-1458. doi:10.2105/ajph.2008.142547
- Gates, L. B., Pearlmutter, S., Keenan, K., Divver, C. et Gorroochurn, P. (2018). Career readiness programming for youth in foster care. *Children and Youth Services Review, 89*, 152-164. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.04.003
- Geenen, S. et Powers, L. E. (2007). “Tomorrow is another problem”: The experiences of youth in foster care during their transition into adulthood. *Children and Youth Services Review, 29*(8), 1085-1101. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2007.04.008
- Geiger, J. M., Cheung, J. R., Hanrahan, J. E., Lietz, C. A. et Carpenter, B. M. (2017). Increasing competency, self-confidence, and connectedness among foster care alumni entering a 4-year university: Findings from an early-start program. *Journal of Social Service Research, 43*(5), 566-579. doi:http://dx.doi.org/10.1080/01488376.2017.1342307
- Georgiades, S. D. (2005). Emancipated young adults' perspectives on independent living programs. *Families in Society, 86*(4), 503-510. doi:10.1606/1044-3894.3455
- Glen, S. (2016). Hedges' g: Definition, formula. Repéré à <https://www.statisticshowto.datasciencecentral.com/hedges-g/>
- Goodkind, S., Schelbe, L. A. et Shook, J. J. (2011). Why youth leave care: Understandings of adulthood and transition successes and challenges among youth aging out of child welfare. *Children and Youth Services Review, 33*(6), 1039-1048. doi:http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.01.010
- Gouvernement du Québec. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>
- Goyette, M. (2003). *Portrait des interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes des centres jeunesse du Québec*. Repéré à http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/portraitDesInterventions_f.pdf
- Goyette, M. (2006). *Réseaux sociaux, soutiens et supports dans le passage à la vie adulte : Le cas des jeunes ayant connu un placement* (Thèse de doctorat, Université Laval). Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/4f9f/d5b6d6ca6fd97f1f0952ff03f8c257c63ff2.pdf>

- Goyette, M. et Blanchet, A. (2018). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Rapport sommaire de la vague 1*. Repéré à http://edjep.ca/wp-content/uploads/2018/11/rapport_sommaire.pdf
- Goyette, M., Blanchet, A. et Bellot, C. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte. Rapport de vague 1*. Repéré à http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/06/EDJeP_Stabilite.pdf
- Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte*. Repéré à <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>
- Goyette, M., Chénier, G., Noël, V., Poirier, C., Royer, M.-N. et Lyrette, É. (2006). *Comment faciliter le passage à la vie adulte des jeunes en centre jeunesse. Évaluation de l'intervention réalisée du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*. Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2012/01/030277641.pdf>
- Goyette, M., Chénier, G., Royer, M.-N. et Noël, V. (2007). Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse. *Éducation et francophonie. Revue scientifique virtuelle*, 35(1), 95-119.
- Goyette, M. et Frechon, I. (2013). Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique. *Revue française des affaires sociales*, 1, 164-180.
- Goyette, M., Morin, A. et Lyrette, É. (2005). Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes des centres jeunesse : le Projet qualification des jeunes. 45, 218-230.
- Goyette, M. et Turcotte, D. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44. doi:10.7202/012710ar
- Goyette, M., Mann-Feder, V., Grenier, S., Turcotte, D., Corneau, M., Roman, A. et Plagès, M. (2010). *Recension des pratiques exemplaires de groupe visant l'autonomie, la prévention de la criminalité et de la victimisation, l'intégration des jeunes filles à risque de*

maternité adolescente et l'intégration des autochtones par le biais de groupes de discussions et de revues de documentations. Repéré à http://crevaj.ca/wp-content/uploads/2015/09/recession_bonnes_pratiques.pdf

Greeson, J. K. P., Briggs, E. C., Kisiel, C. L., Layne, C. M., Ake III, G. S., Ko, S. J., . . . Fairbank, J. A. (2011). Complex trauma and mental health in children and adolescents placed in foster care: Findings from the National Child Traumatic Stress Network. *Child Welfare, 90*(6), 91-108.

Greeson, J. K. P., Garcia, A. R., Kim, M. et Courtney, M. E. (2015b). Foster youth and social support: The first RCT of independent living services. *Research on Social Work Practice, 25*(3), 349-357. doi:10.1177/1049731514534900

Greeson, J. K. P., Garcia, A. R., Kim, M., Thompson, A. E. et Courtney, M. E. (2015a). Development & maintenance of social support among aged out foster youth who received independent living services: Results from the Multi-Site Evaluation of Foster Youth Programs. *Children and Youth Services Review, 53*, 1-9. doi:<http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2015.03.016>

Greeson, J. K. P. et Thompson, A. (2017). Development, feasibility, and piloting of a novel natural mentoring intervention for older youth in foster care. *Journal of Social Service Research, 43*(2), 205-222. doi:10.1080/01488376.2016.1248269

Guada, J. M., Conrad, T. L. et Mares, A. S. (2012). The Aftercare Support Program: An emerging group intervention for transition-aged youth. *Social Work with Groups, 35*(2), 164-178. doi:10.1080/01609513.2011.604765

Hasson, R. G. I., Reynolds, A. D. et Crea, I. M. (2015). Housing trajectories for youth transitioning from foster care: Gender differences from 2010-2014. *Child Welfare, 94*(1), 35-52.

Healey, P. (2017). *Transitioning from child welfare into adulthood: A meta-analysis of North American interventions* (Mémoire de maîtrise, University of British Columbia). Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/a20d/6bd7665193b171ff1fae07d8128ff8514021.pdf>

- Heerde, J. A., Hemphill, S. A. et Scholes-Balog, K. E. (2018). The impact of transitional programmes on post-transition outcomes for youth leaving out-of-home care: a meta-analysis. *Health Soc Care Community*, 26(1), e15-e30. doi:10.1111/hsc.12348
- Higgins, J. P. T. et Green, S. (2011). Cochrane handbook for systematic reviews of interventions (Version 5.1.0). Repéré à <https://handbook-5-1.cochrane.org/>
- Hook, J. L. et Courtney, M. E. (2011). Employment outcomes of former foster youth as young adults: The importance of human, personal, and social capital. *Children and Youth Services Review*, 33(10), 1855-1865. doi:10.1016/j.childyouth.2011.05.004
- INESSS. (2018). *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*. Repéré à https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_transition_vie_adulte.pdf
- Jackson, S. et Cameron, C. (2012). Leaving care: Looking ahead and aiming higher. *Children & Youth Services Review*, 34(6), 1107-1114. doi:10.1016/j.childyouth.2012.01.041
- Jones, L. P. (2010). The educational experiences of former foster youth three years after discharge. *Child Welfare*, 89(6), 7-22.
- Jones, L. P. (2011a). The first three years after foster care: A longitudinal look at the adaptation of 16 youth to emerging adulthood. *Children and Youth Services Review*, 33(10), 1919-1929. doi:10.1016/j.childyouth.2011.05.018
- Jones, L. P. (2011). The impact of transitional housing on the post-discharge functioning of former foster youth. *Residential Treatment for Children & Youth*, 28(1), 17-38. doi:10.1080/0886571X.2011.541843
- Jones, L. P. (2014). Former foster youth's perspectives on independent living preparation six months after discharge. *Child Welfare*, 93(1), 99-126.
- Kayser, C., Jaunay, E., Giannitelli, M., Deniau, E., Brunelle, J., Bonnot, O., . . . Cohen, D. (2011). Facteurs de risque psychosociaux et troubles psychiatriques des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et ayant recours à des soins hospitaliers. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 59(7), 393-403. doi:10.1016/j.neurenf.2011.07.001

- Keller, T. E., Cusick, G. R. et Courtney, M. E. (2007). Approaching the transition to adulthood: Distinctive profiles of adolescents aging out of the child welfare system. *The Social Service Review*, 81(3), 453-484. doi:10.1086/519536
- Kim, Y., Ju, E., Rosenberg, R. et Farmer, E. M. Z. (2019). Estimating the effects of independent living services on educational attainment and employment of foster care youth. *Children and Youth Services Review*, 96, 294-301. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.11.048
- Kirk, R. et Day, A. (2011). Increasing college access for youth aging out of foster care: Evaluation of a summer camp program for foster youth transitioning from high school to college. *Children and Youth Services Review*, 33(7), 1173-1180. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.02.018
- Kroner, M. J. et Mares, A. S. (2011). Living arrangements and level of care among clients discharged from a scattered-site housing-based independent living program. *Children and Youth Services Review*, 33(2), 405-415. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.11.001
- Lee, J. S. et Ballew, K. M. (2018). Independent living services, adjudication status, and the social exclusion of foster youth aging out of care in the United States. *Journal of Youth Studies*, 21(7), 940-957. doi:10.1080/13676261.2018.1435854
- Lee, C. et Berrick, J. D. (2014). Experiences of youth who transition to adulthood out of care: Developing a theoretical framework. *Children and Youth Services Review*, 46, 78-84. doi:10.1016/j.childyouth.2014.08.005
- Lemon, K., Hines, A. M. et Merdinger, J. (2005). From foster care to young adulthood: The role of independent living programs in supporting successful transitions. *Children and Youth Services Review*, 27(3), 251-270. doi:10.1016/j.childyouth.2004.09.005
- Lenz-Rashid, S. (2018). A transitional housing program for older foster youth: How do youth fare after exiting? *Children and Youth Services Review*, 88, 361-365. doi:https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.03.042
- Lim, S., Singh, T. P. et Gwynn, R. C. (2017). Impact of a supportive housing program on housing stability and sexually transmitted infections among young adults in New York

- city who were aging out of foster care. *American Journal of Epidemiology*, 186(3), 297-304. doi:10.1093/aje/kwx046
- Mann-Feder, V. et Goyette, M. (2019). *Leaving care and the transition to adulthood: International contributions to theory, research, and practice*. New York, NY: Oxford University Press.
- Mares, A. S. (2010). An assessment of independent living needs among emancipating foster youth. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 27(1), 79-96. doi:http://dx.doi.org/10.1007/s10560-010-0191-z
- Mares, A. S. et Kroner, M. J. (2011). Lighthouse Independent Living Program: Predictors of client outcomes at discharge. *Children and Youth Services Review*, 33(9), 1749-1758. doi:http://dx.doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.04.028
- Mendes, P. et Moslehuddin, B. (2006). From dependence to interdependence: Towards better outcomes for young people leaving state care. *Child Abuse Review*, 15(2), 110-126. doi:10.1002/car.932
- Milum, D. R. (2011). *Independent living programs for youth aging out of foster care: factors related to successful outcomes* (Thèse de doctorat). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses. (3479612)
- Moher, D., Liberati, A., Tetzlaff, J., Altman, D. G. et The PRISMA Group (2009). Preferred reporting items for systematic reviews and meta-analyses: The PRISMA statement. *PLoS Medicine* 6(7). e1000097. doi:10.1371/journal.pmed1000097
- Montgomery, P., Donkoh, C. et Underhill, K. (2006). Independent living programs for young people leaving the care system: The state of the evidence. *Children and Youth Services Review*, 28(12), 1435-1448. doi:10.1016/j.childyouth.2006.03.002
- Mota, C. P. et Matos, P. M. (2014). Adolescents in institutional care: Significant adults, resilience and well-being. *Child & Youth Care Forum*, 44(2), 209-224. doi:10.1007/s10566-014-9278-6
- Munson, M. R., Stanhope, V., Small, L. et Atterbury, K. (2017). "At times I kinda felt I was in an institution": Supportive housing for transition age youth and young adults. *Children*

- and Youth Services Review*, 73, 430-436.
doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2016.11.027>
- Naccarato, T., Brophy, M. et Courtney, M. E. (2010). Employment outcomes of foster youth: The results from the Midwest Evaluation of the Adult Functioning of Foster Youth. *Children and Youth Services Review*, 32(4), 551-559.
doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2009.11.009>
- Naccarato, T. et DeLorenzo, E. (2008). Transitional youth services: Practice implications from a systematic review. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 25(4), 287-308.
doi:10.1007/s10560-008-0127-z
- Nesmith, A. et Christophersen, K. (2014). Smoothing the transition to adulthood: Creating ongoing supportive relationships among foster youth. *Children and Youth Services Review*, 37, 1-8. doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2013.11.028>
- Okpych, N. J. (2015). Receipt of independent living services among older youth in foster care: An analysis of national data from the U.S.. *Children and Youth Services Review*, 51, 74-86. doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2015.01.021>
- Okpych, N. J. et Courtney, M. E. (2014). Does education pay for youth formerly in foster care? Comparison of employment outcomes with a national sample. *Children and Youth Services Review*, 43, 18-28. doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2014.04.013>
- Opsal, T. et Eman, R. (2018). Invisible vulnerability: Participant perceptions of a campus-based program for students without caregivers. *Children and Youth Services Review*, 94, 617-627. doi:<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2018.09.002>
- Osgood, D. W., Foster, E. M. et Courtney, M. E. (2010). Vulnerable populations and the transition to adulthood. *Future Child*, 20(1), 209-229.
- Panet-Raymond, J., Goyette, M. et Bellot, C. (2004). Vers un renouvellement des politiques et des pratiques d'intervention en insertion des jeunes. *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, 53, 140-156.
- Parrot, S. (2013, 3 novembre). *Extracting data for meta-analysis: Step 3* [Vidéo en ligne]. Repéré à <http://www.cebm.brown.edu/openmeta/>

- Paulsen, V. et Berg, B. (2016). Social support and interdependency in transition to adulthood from child welfare services. *Children and Youth Services Review*, 68, 125-131. doi:10.1016/j.chilyouth.2016.07.006
- Pecora, P. J., Kessler, R., O'Brien, K., White, C., Williams, J., Hiripi, E., . . . Anne Herrick, M. (2006). Educational and employment outcomes of adults formerly placed in foster care: Results from the Northwest Foster Care Alumni Study. *Children and Youth Services Review*, 28(12), 1459-1481. 10.1016/j.chilyouth.2006.04.003
- Pecora, P. J., White, C. R., Jackson, L. J. et Wiggins, T. (2009). Mental health of current and former recipients of foster care: a review of recent studies in the USA. *Child & Family Social Work*, 14(2), 132-146. doi:10.1111/j.1365-2206.2009.00618.x
- Powers, L. E., Fullerton, A., Schmidt, J., Geenen, S., Oberweiser-Kennedy, M., Dohn, J., . . . Blakeslee, J. (2018). Perspectives of youth in foster care on essential ingredients for promoting self-determination and successful transition to adult life: My Life Model. *Child Youth Serv Rev*, 86, 277-286. doi:10.1016/j.chilyouth.2018.02.007
- Powers, L. E., Geenen, S., Powers, J., Pommier-Satya, S., Turner, A., Dalton, L. D., . . . Swank, P. (2012). My Life: Effects of a longitudinal, randomized study of self-determination enhancement on the transition outcomes of youth in foster care and special education. *Children & Youth Services Review*, 34(11), 2179-2187. doi:10.1016/j.chilyouth.2012.07.018
- Propp, J., Ortega, D. et NewHeart, F. (2003). Independence or interdependence: Rethinking the transition from ward of the court to adulthood. *Families in Society*, 84(2), 259-266. doi:10.1606/1044-3894.102
- Raithel, J., Yates, M., Dworsky, A., Schretzman, M. et Welshimer, W. (2015). Partnering to leverage multiple data sources: preliminary findings from a supportive housing impact study. *Child Welfare*, 94(1), 73-85.
- Rashid, S. (2016). Evaluating a transitional living program for homeless, former foster care youth. *Research on Social Work Practice*, 14(4), 240-248. doi:10.1177/1049731503257883

- Reilly, T. (2003). Transition from care: Status and outcomes of youth who age out of foster care. *Child Welfare, 82*(6), 727-746.
- Rogers, R. (2011). 'I remember thinking, why isn't there someone to help me? Why isn't there someone who can help me make sense of what I'm going through?': 'Instant adulthood' and the transition of young people out of state care. *Journal of Sociology, 47*(4), 411-426. doi:<http://dx.doi.org/10.1177/1440783311420793>
- Samuels, G. M. et Pryce, J. M. (2008). "What doesn't kill you makes you stronger": Survivalist self-reliance as resilience and risk among young adults aging out of foster care. *Children and Youth Services Review, 30*(10), 1198-1210. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.03.005>
- Scannapieco, M. et Painter, K. R. (2014). Barriers to implementing a mentoring program for youth in foster care: Implications for practice and policy innovation. *Child and Adolescent Social Work Journal, 31*(2), 163-180. doi:<http://dx.doi.org/10.1007/s10560-013-0315-3>
- Scannapieco, M., Smith, M. et Blakeney-strong, A. (2016). Transition from foster care to independent living: Ecological predictors associated with outcomes. *Child & Adolescent Social Work Journal, 33*(4), 293-302. doi:<http://dx.doi.org/10.1007/s10560-015-0426-0>
- Schelbe, L. (2018). Struggles, successes, and setbacks: Youth aging out of child welfare in a subsidized housing program. *Children and Youth Services Review, 89*, 298-308. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.05.005>
- Sensiper, S. et Barragán, C. A. (2017). The Guardian Professions Program: Developing an advanced degree mentoring program for California's foster care alumni. *Children and Youth Services Review, 82*, 329-336. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2017.09.032>
- Shanahan, M. J. (2000). Pathways to adulthood in changing societies: Variability and mechanisms in life course perspective. *Annual Review of Sociology, 26*(1), 667-692. doi:[10.1146/annurev.soc.26.1.667](https://doi.org/10.1146/annurev.soc.26.1.667)
- Singh, V.-A. S., Thornton, T. et Tonmyr, L. (2011). Determinants of substance abuse in a population of children and adolescents involved with the child welfare system.

- International Journal of Mental Health and Addiction*, 9(4), 382-397.
doi:10.1007/s11469-011-9320-y
- Skemer, M. et Valentine, E. J. (2016). *Striving for independence : Two-year impact findings from the Youth Villages Transitional Living Evaluation*. Repéré à https://www.mdrc.org/sites/default/files/YV_2016_FR.pdf
- Smith, M. N. (2014). *A short-term longitudinal study of the adjustment of foster youth across the aging out transition and the benefits of life skills training* (Thèse de doctorat). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses. (3611669)
- Stein, M. (2006). Research review: Young people leaving care. *Child & Family Social Work*, 11(3), 273-279. doi:10.1111/j.1365-2206.2006.00439.x
- Stott, T. (2012). Placement instability and risky behaviors of youth aging out of foster care. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 29(1), 61-83. doi:10.1007/s10560-011-0247-8
- Stovall, K. C. et Dozier, M. (1998). Infants in foster care. An attachment theory perspective. *Adoption Quarterly*, 2(1), 55-88. doi:10.1300/J145v02n01_05
- The Campbell Collaboration. (2013, 4 juin). *Introduction to meta-analysis, Joshua R. Polanin* [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=How7LW7WIFQ>
- The Cochrane Collaboration. (2014). Review Manager (RevMan) (Version 5.3.) [Logiciel]. Repéré à <https://community.cochrane.org/help/tools-and-software/revman-5/revman-5-download>
- Valentine, E. J., Skemer, M. et Courtney, M. E. (2015). *Becoming adults: One-year impact findings from the Youth Villages Transitional Living Evaluation*. Repéré à https://www.mdrc.org/sites/default/files/Becoming_Adults_FR.pdf
- Vérificateur général du Québec. (2019). *Chapitre 5 : Protection de la jeunesse : gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse. Audit de performance et observations du commissaire au développement durable*. Repéré à https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2019-2020-VGQ-nov2019//fr_Rapport2019-2020-VGQ-nov2019-ch05.pdf

- Wade, J. et Dixon, J. (2006). Making a home, finding a job: investigating early housing and employment outcomes for young people leaving care. *Child & Family Social Work*, 11(3), 199-208. doi:10.1111/j.1365-2206.2006.00428.x
- Wallace, B. C., Dahabreh, I. J., Trikalinos, T. A., Lau, J., Trow, P. et Schmid, C. H. (2012). OpenMetaAnalyst [Logiciel]. Repéré à <http://www.cebm.brown.edu/openmeta/>
- Ward, H. (2011). Continuities and discontinuities: Issues concerning the establishment of a persistent sense of self amongst care leavers. *Children & Youth Services Review*, 33(12), 2512-2518. doi:10.1016/j.childyouth.2011.08.028
- Wilson, D. B. (s.d.). Practical meta-analysis effect size calculator [Calculatrice en ligne]. Repéré à <https://campbellcollaboration.org/research-resources/effect-size-calculator.html>
- Yelick, A. (2017). Research review: Independent living programmes: The influence on youth ageing out of care (YAO). *Child & Family Social Work*, 22(1), 515-526. doi:10.1111/cfs.12208
- Zinn, A. et Courtney, M. E. (2014). Context matters: Experimental evaluation of home-based tutoring for youth in foster care. *Children and Youth Services Review*, 47, 198-204. doi:<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.08.017>

Annexe I : Canevas d'extraction des données

Caractéristiques de l'étude					
Titre					
Auteur(s)					
Année de publication					
Type de document					
Contexte de l'étude					
Pays					
Ville/État					
Période où l'étude s'est déroulée					
Devis de l'étude					
Description du devis					
Caractéristiques des participants					
Groupe		Traitement	Contrôle		
N échantillon au début de l'étude					
N échantillon à la fin de l'étude					
Âge moyen					
Étendue d'âge					
Sexe (%)					
Ethnie (%)					
Type de placement					
Durée du placement					
Caractéristiques de l'intervention					
Nom du programme					
Durée					
Intensité, fréquence					
Objectifs					
Critères d'éligibilité au programme					
De groupe ou individuelle					
Collecte de données					
Instruments utilisés					
Méthode de collecte					
Résultats statistiques					
Dimension		Emploi	Logement	Réseau social	Autres
Moyenne					
Écart-type					
Taille d'effet					
P-value					
Biais possibles					
Commentaires					